

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

1 rue de l'Hôtel Dieu 80100 ABBEVILLE 203 22 20 60 30 30 32 23 1 19 33 contact @baiedesomme.org

ZAC DE LA FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

* *

PIÈCE N°12 : BILAN DE LA CONCERTATION







SOMMAIRE

1	- PREAMBULE	5
2	- CONCERTATION PUBLIQUE	11
	2.1 OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	11
	2.2. – MODALITES DE LA CONCERTATION	
	2.3. – APPLICATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION	14
	2.4. – BILAN DE LA CONCERTATION (PHASE 1 ET 2)	25
	Observations recueillies	25
	Synthèse de la réunion publique du 05 mai 2015	25
	Synthèse de la réunion publique du 10 juillet 2018	
	Synthèse des commentaires recueillis dans le cadre des deux phases de la concertat	ion et
	éléments de réponse	
	Principales observations du public	35
3	- MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT	36
	3.1. – Objectifs	36
	3.2. – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT	36
	3.3. – APPLICATION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION	37
	3.4. – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT	41
	- CONCLUSION : PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC DANS L	
P	ROJET	42
5	- ANNEXES	43
	Annexe 1 – Deliberations	43
	Annexe 2 - Avis de lancement de la mise a disposition du public de l'etude d'impact	44
	Annexe 3 – Outils de la communication	45
	Annexe 4 – Plaquette de la concertation (mars 2015)	46
	Annexe 5 – Dossier de creation de ZAC mis a la concertation publique (juin 2018)	
	ANNEXE 6 – DOSSIER COMMUNIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'	
	D'IMPACT	
	Annexe 7 – Compte-rendu de la reunion publique du 05 mai 2015	
	Annexe 8 – Compte-rendu de la reunion publique du 10 juillet 2018	
	ANNEXE 9 – BILAN DE LA CONCERTATION DU 07 IUILLET 2016	

1 - PREAMBULE

La concertation publique préalable à la création de la ZAC située sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins s'est déroulée par la mise en œuvre de deux procédures :

- la concertation publique légale prévue à l'article L300-2 du Code de l'Environnement,
- et la mise à disposition de l'étude d'impact du projet prévue à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement.

La concertation préalable

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP), autorité ayant pris l'initiative de la création de la ZAC, a précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable et ce conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Un premier bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 7 juillet 2016 dans la perspective d'une création de ZAC à l'automne 2016.

Toutefois, l'avancement des études préalables et la concertation avec les partenaires institutionnels ont conduit à apporter certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC, incluant un ajustement du périmètre, la révision du programme prévisionnel et une actualisation de l'étude d'impact.

Bien que ces modifications soient mineures et ne remettent pas en question les objectifs poursuivis, le Comité Syndical du SMBSGLP, par délibération en date du 23 février 2018, s'est toutefois engagé à poursuivre la concertation selon les mêmes modalités afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions.

Une deuxième phase de concertation a ainsi été lancée à partir du mois de juin 2018 afin d'associer de nouveau les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet, et ce dans le respect de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

En application de l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme, à l'issue de la concertation, l'autorité ayant pris l'initiative de la ZAC en arrête le bilan, tel est l'objet du présent document.

La mise à disposition du public de l'étude d'impact

Le projet de la ZAC situé sur la frange nord de Quend relevant de la rubrique 33° (aujourd'hui 39°) du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, un dossier de demande d'examen au cas par cas a été déposé le 25 novembre 2014 à l'Autorité Environnementale.

Par décision en date du 14 janvier 2015, l'Autorité Environnementale a conclu que le projet de reconquête de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes / frange nord de Quend-Plage-les-Pins » est soumis à étude d'impact.

Le 9 juin 2016, l'Autorité Environnementale a émis un avis sur l'étude d'impact assorti de recommandations. En conséquence, le projet a été modifié afin d'en tenir compte. L'étude d'impact ainsi modifiée et actualisée a été transmise à l'autorité compétente le 14 juin 2018. Par décision en date du 7 août 2018, la Mission Régionale Environnement Hauts-de-France a maintenu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 9 juin 2016, les modifications apportées ne modifiant pas l'économie générale du projet. Un mémoire en réponse a été produit par le SMBSGLP et transmis en septembre 2018 à l'Autorité Environnementale.

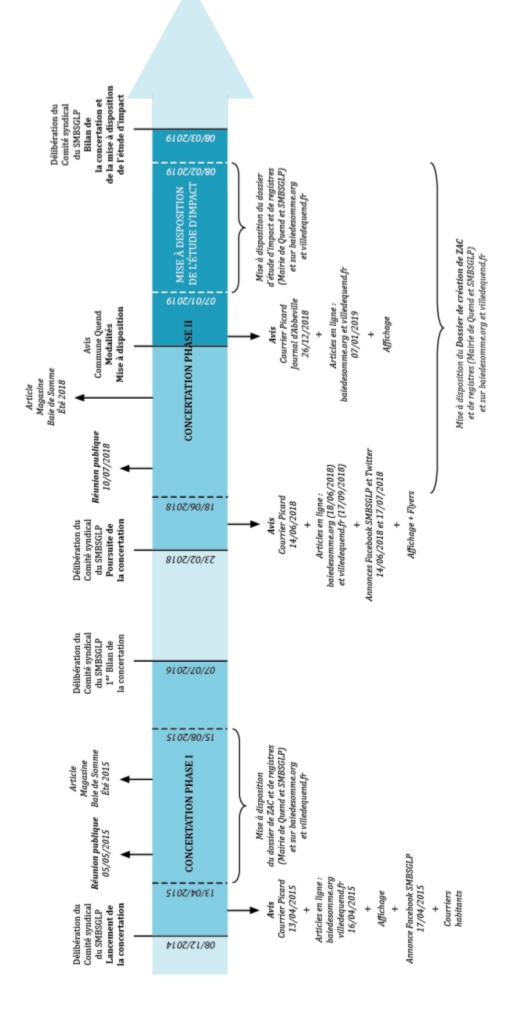
En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, les documents suivants ont été mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Conseil Municipal de la Commune de Quend, étant l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC, un avis communal a été pris pour définir les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact.

A l'expiration du délai de la mise à disposition, un bilan de la mise à disposition du public est établi. Il a été décidé que ce dernier soit établi concomitamment avec le bilan de la concertation, tel est l'objet du présent document. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

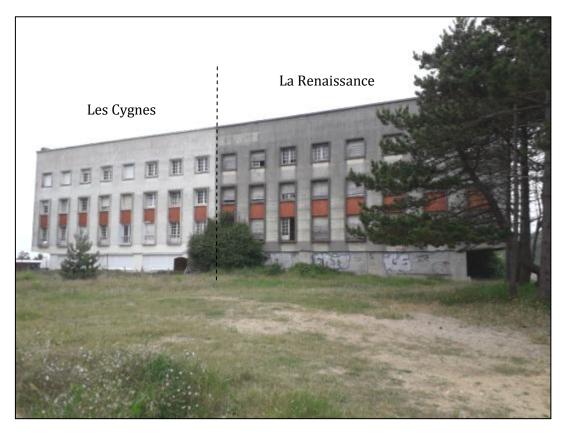
Chronologie de la mis en oeuvre de la concertation et de la mise à disposition de l'étude d'impact :



L'EXISTANT



Photographie aérienne du secteur du projet (juin 2018)



La Résidence « Les Cygnes – Renaissance » (14 juin 2018)

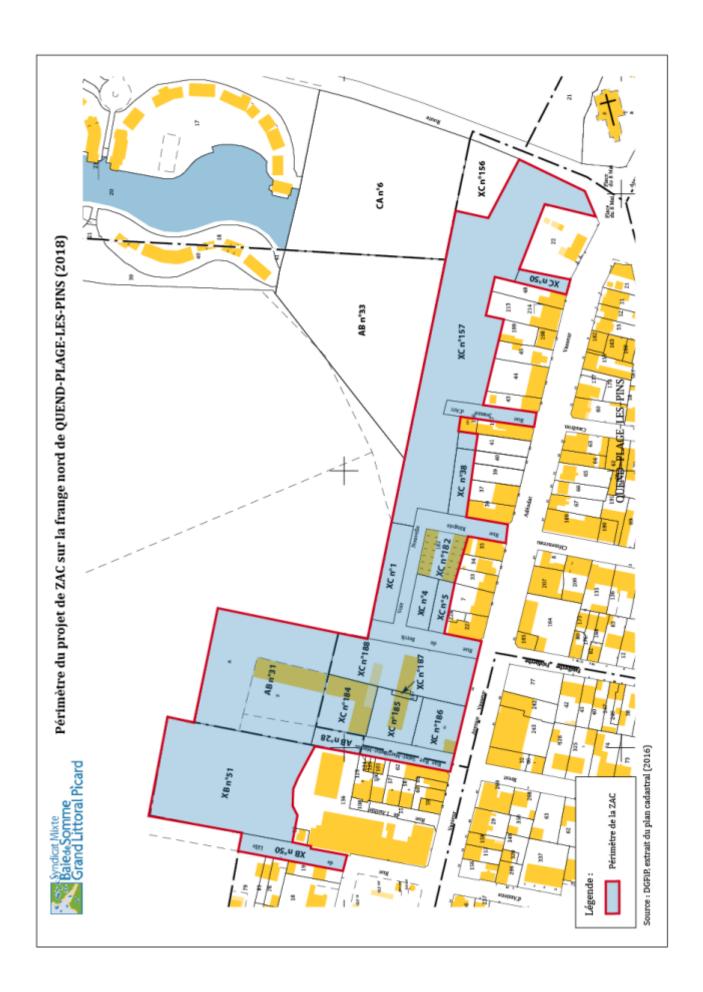
LE PROJET



Périmètre du projet sur une photographie aérienne oblique (juin 2018)



Extrait du dossier de création de ZAC – Juin 2018 (Etude d'impact, p. 162)



2 - CONCERTATION PUBLIQUE

La création de la ZAC « frange nord de Quend-Plage-les-Pins » a fait l'objet d'une concertation préalable en application des articles L300-2 et L103-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation publique préalable a eu pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales éventuelles et toutes personnes concernées au projet de la création de la ZAC et ses évolutions. Ces derniers ont ainsi pu formuler durant la durée d'élaboration du projet d'aménagement les observations qu'ils souhaitaient.

2.1. - Objectifs de la concertation

Par délibération du 08 décembre 2014, le Comité Syndical du SMBSGLP a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

OBJECTIFS POURSUIVIS:

- ➤ Développer l'habitat de la commune sur la frange nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'Îlot La Renaissance Les Cygnes), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale ;
- Développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme ;
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir ;
- Préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Ces objectifs ont été repris dans la délibération du 23 février 2018 par laquelle le Comité Syndical du SMBSGLP a décidé de poursuivre la concertation.

2.2. - Modalités de la concertation

Selon les dispositions de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme, « les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la personne publique à l'initiative de l'opération et conformément à l'article L300-2 II du Code de l'Urbanisme.

Définition des modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération du Comité syndical du SMBSGLP le 08 décembre 2014.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION:

- ➤ **Publication d'articles** sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le **site** du SMBSGLP présentant les avancées du projet;
- Insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation;
- ➤ **Affichage** sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte ;
- Mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet;
- ➤ Tenue d'une **réunion publique** à Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.



La délibération prévoit que le dossier restera à la disposition du public pendant toute l'élaboration du projet et toute personne voulant s'exprimer pourra le faire par écrit au Syndicat Mixte et ce en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Poursuite de la concertation selon les mêmes modalités

Par délibération en date du 23 février 2018, le Comité Syndical du SMBSGLP a décidé de poursuivre la concertation dans les conditions prévues initialement et ce afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions :

POURSUITE DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION :

- ➤ **Publication d'articles** sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le **site** du SMBSGLP:
- Insertion dans un journal régional, en page locale, d'un **avis** annonçant la poursuite de la concertation ;
- ➤ **Affichage** sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte ;
- Mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet;
- ➤ Tenue d'une **réunion publique** à Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.



En complément, la délibération prévoit également que ledit dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

2.3. - Application des modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été mises en œuvre comme suit :

			Concertation PHASE 1	Concertation PHASE 2
	Avis administratif	Insertion dans un journal régional , en page locale, d'un avis annonçant la concertation et sa poursuite et la date de la réunion publique	Courrier Picard, le 13 avril 2015	Courrier Picard, le 14 juin 2018
MISE À DISPOSITION INFORMATION	Articles	Publication d'articles sur le projet sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) et celui de la Commune (www.villedequend.fr) et dans le magasine « Baie de Somme »	(16/04/2015 sur baiedesomme.org) Magazine Baie de Somme n°69 Été 2015	(18/06/2018, 18/06/2018, 17/09/2018, 04/01/2019, 05/09/2019) Magazine Baie de Somme n°79 Été 2018
	Affichage	Affichage à la Mairie de Quend, dans les commerces de proximité et au siège du Syndicat Mixte annonçant la concertation et sa poursuite (avec la date de la réunion publique)	OUVERT A TOUS	REUNION PUBLIQUE
	Dossier et registres disponibles au SMBSGLP et à la Mairie de Quend	Mise à disposition du public : - d'un dossier comprenant les éléments du projet et du projet de dossier de création de ZAC - et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux	Mise à dispositions d'un dossier présentant le projet et de registres	Mise à dispositions du projet de dossier de création de ZAC et de registres
	Dossier téléchargeable sur baiedesomme.org et sur villedequend.fr	Mise à disposition du public sur le site internet du SMBS et de la Commune: - d'un dossier comprenant les éléments du projet et du projet de dossier de création de ZAC - et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes	Mise à disposition d'un dossier téléchargeable présentant le projet et d'un espace de dialogue	Mise à disposition du projet de dossier de création de ZAC téléchargeable et d'une adresse électronique pour y mettre des observations
RÉUNION	Réunion publique	Tenue d'une réunion publique sur le territoire de Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées	Le 5 mai 2015 à 17h00 à la salle des fêtes de Quend	Le 10 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Quend

Des moyens de communication « **print** » (affiches, « flyers », …) et « **digitaux** » (sites internet www.villedequend.fr, www.baiedesomme.org, Facebook, Twitter, …) ont volontairement été choisis afin de pouvoir ouvrir plus largement sur le lancement de la concertation : à la fois aux habitants locaux (pour la communication « print ») mais également aux personnes ayant des résidences secondaires et aux vacanciers (pour la communication « digitale »).

> Avis administratifs: Courrier Picard les 13 avril 2015 et 14 juin 2018





> Articles publiés sur baiedesomme.org :

Plusieurs articles sur le projet de ZAC et la concertation ont été mis en ligne sur le site internet *baiedesomme.org* :

- 16 avril 2015 « concertation sur le projet de la ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins »
- 18 juin 2018 « ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins : Poursuite de la concertation »
- 17 juillet 2018 « ZAC de Quend : Retour sur la réunion publique »
- 04 janvier 2019 « ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins : Relance de la concertation et mise à disposition du public de l'étude d'impact »



Article mis en ligne le 16 avril 2015 sur baiedesomme.org

> Articles récemment publiés sur villedequend.fr :

- 17 septembre 2018 « ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins » (concertation)
- 05 janvier 2019 : « Mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de la ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins »

Articles publiés dans le magasine « Baie de Somme » :

Le magazine du SMBSGLP « *Baie de Somme* » dans son N° 69 (Eté 2015) a dédié une page au projet « *Quend-Plage-Les-Pins, vers un nouveau quartier nord* » (diffusion en 10 000 exemplaires, et environ 22 000 abonnés en version numérique) :





De même, en 2018 un article a été consacré à l'avancement du projet dans le N° 79 (Eté 2018) du magazine : « *Vers un quartier de haute qualité paysagère* » (diffusion en 12 000 exemplaires, et plus de 30 000 abonnés en version numérique) :





Articles publiés dans la presse régionale / locale :

La presse régionale et locale a également relayé des informations sur le projet de la ZAC, son avancement et les difficultés rencontrées, sur la tenue de la concertation ou bien sur les deux réunions publiques :

- 29 avril 2015, Journal d'Abbeville : « Réunion publique sur l'aménagement de Quend-Plage» informant de la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend;
- 05 mai 2015, Courrier Picard : « Un nouveau cadre de vie pour le quartier nord de la ville », rappelant la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend;
- 07 mai 2015, Courrier Picard: « Le futur aménagement inquiète»;
- 20 mai 2015, Journal d'Abbeville : « Tracer l'avenir par les sentiers de Quend-Plage » ;
- 18 mai 2016, Courrier Picard : « Confirmation d'une rénovation économique, touristique et sociale annoncée à Quend-Plage » ;
- 30 mars 2017, Courrier Picard: « Garder la main sur l'urbanisme »;
- 12 octobre 2017, Courrier Picard: « Des Cygnes qui ne trompent pas »;
- 11 juin 2018, Courrier Picard : « Un avancée dans le projet d'entrée de ville » ;
- 17 juillet 2018, Courrier Picard : « Entrée de ville : le point sur le dossier » ;
- 02 janvier 2019, Courrier Picard : « Un nouvel appartement vendu à la Résidence des Cygnes » ;
- 10 janvier 2019, Courrier Picard: « Enquête publique sur la frange nord »;
- 11 janvier 2019, Courrier Picard : « Des travaux en continu » ;
- 17 janvier 2019, Courrier Picard : « La Frange va être enfin aménagée ».



Courrier Picard - 17 janvier 2019



Courrier Picard - 11 juin 2018



Courrier Picard - 02 janvier 2019



Courrier Picard - 17 juillet 2018



Courrier Picard - 12 octobre 2017

> Affichage en Mairie, au siège du SMBSGLP, sur le lieu du projet et ses environs :



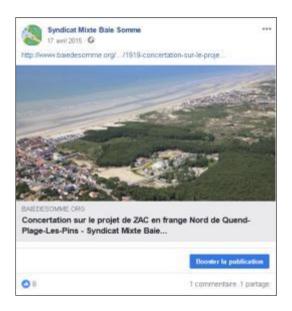


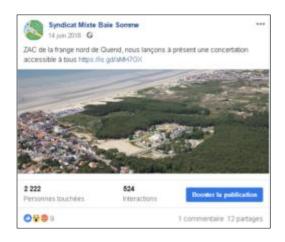


- > Autres moyens de communication utilisés pour informer le public du lancement de la concertation :
- Distribution de « **flyers** » annonçant la concertation sur le projet de la ZAC à la Mairie de Quend, à l'office du tourisme de la Commune, au siège du SMBSGLP, etc.



- Communication sur le site Facebook du SMBSGLP (le 17 avril 2015, le 14 juin 2018 et le 17 juillet 2018) :







- Communication sur **Twitter** par posts du SMBSGLP (le 14 juin et le 17 juillet 2018) :





- Les **Comités Syndicaux** du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard :

Le projet de ZAC a fait l'objet de plusieurs délibérations du Comité Syndical du SMBSGLP, ce qui a permis aux conseillers départementaux, aux élus locaux présents de pouvoir relayer l'information auprès d'autres instances, ainsi que la presse dans les médias. Par ailleurs, les délibérations prises font systématiquement l'objet d'une publication sur *baiedesomme.org*.

Mise à disposition de dossiers de présentation du projet et de registres :

Concertation Phase I:

Un dossier de présentation du projet a été mis à la disposition du public du **13 avril 2015 au 15 août 2015** :

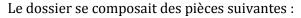
- en Mairie de Quend, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h-16h00);
- au siège du SMBSGLP à Abbeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-18h).

Chaque dossier était accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.

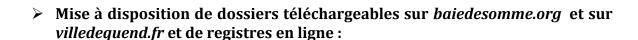
Concertation Phase II:

Le projet de dossier de création de ZAC et des registres destinés à recueillir les observations du public ont également été mis à la disposition du public du **18 juin 2018 au 08 février 2019**:

- en Mairie de Quend, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30-16h30);
- au siège du SMBSGLP à Abbeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30-18h).



- Le rapport de présentation,
- Le plan de situation,
- Le plan du périmètre,
- L'étude d'impact,
- Le régime au regard de la taxe d'aménagement,
- L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable.





Le dossier de présentation du projet a été mis à la disposition du public et téléchargeable en format PDF sur les sites Internet :

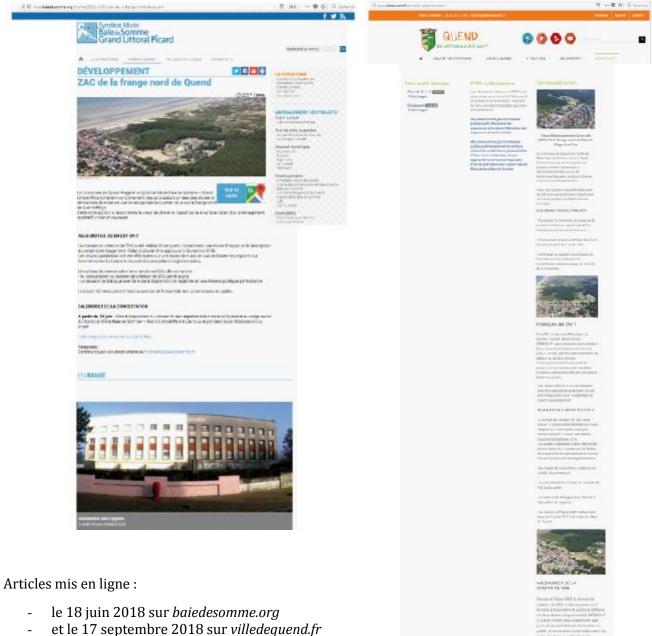
- de la ville de Quend (villedequend.fr) à partir du 16 avril 2015,
- du SMBSGLP (*baiedesomme.org*) à partir du 16 avril 2015, mise à jour le 04 juin 2015. Il a été consulté 1 586 fois au 15 aout 2015 (accès direct depuis la page d'accueil du site).



Concertation Phase II:

Le projet de dossier de création de ZAC a été mis à la disposition du public et téléchargeable en format PDF sur les sites Internet :

- de la ville de Quend à partir du 17 septembre 2018,
- du SMBSGLP à partir du 18 juin 2018. Il a été consulté 1 458 fois du 17 juillet 2018 au 08 février 2019 (accès direct depuis la page d'accueil du site).



Organisation de deux réunions publiques : le 5 mai 2015 à 17h00 et le 10 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Quend







Les deux réunions publiques ont été annoncées par un avis administratif dans la presse régionale en page locale, ainsi qu'au moyen d'affiches (à la Mairie de Quend, dans les commerces de proximité et au siège social du SMBSGLP, ...), de « flyers » (en 2018) et via les sites internet du Syndicat Mixte (baiedesomme.org) et de la ville de Quend (villedequend.fr). En 2015, chaque propriétaire concerné à reçu un courrier annonçant le projet.

Lors de ces réunions de concertation, le projet de ZAC et son évolution ont été présentés et commentés par le Maire de la Commune et des représentants du SMBSGLP et du bureau d'études Diverscités/Urbanité. Ces présentations ont été illustrées par projection d'images sur un écran dans la salle des fêtes de Quend. A cette occasion, le public a pu s'exprimer et des réponses lui ont été apportées.

Communication sur le retour des réunions publiques

Le compte-rendu des réunions publiques du 5 mai 2015 et du 10 juillet 2018 ont été mis en ligne respectivement le 04 juin 2015 et le 17 juillet 2018 sur le site *baiedesomme.org*.





2.4. - Bilan de la concertation (phase 1 et 2)

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par les délibérations du Comité Syndical du SMBSGLP en date du 08 décembre 2014 et du 23 février 2018 ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet.

Observations recueillies

Dans le cadre de la première phase de la concertation, il a été comptabilisé :

- 1 remarque sur 1 page dans le registre du Syndicat Mixte,
- 6 commentaires et questionnements sur un total de 2,5 pages dans le registre communal,
- et 9 commentaires ont été faits sur le site Internet du Syndicat Mixte.

Dans le cadre de la deuxième phase de la concertation, il a été comptabilisé :

- 0 remarque dans le registre du Syndicat Mixte,
- 2 remarques sur 2 pages dans le registre communal,
- 3 commentaires ont été déposés sur contact@baiedesomme.fr,
- et 2 commentaires ont été déposés sur les articles publiés sur le Facebook du Syndicat Mixte.

Synthèse de la réunion publique du 05 mai 2015

La population a participé activement à cette réunion (+ de 50 personnes).

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT a rappelé le contexte et les objectifs du projet. Cathy BRULIN et Johanna LOYER, Agence Urbanités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, ont également expliqué les enjeux du projet pour la commune et le syndicat mixte, porteur de l'opération.

Il a été précisé que le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 4,8 hectares sur un périmètre défini comme suit :

- à l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
- limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Le périmètre de réflexion, plus large, englobe les emprises de la ZAC du Royon situées à proximité, du centre ville de Quend-Plage-les Pins, jusqu'au front de mer.

L'ensemble s'articule autour de l'ilot « la Renaissance – Les Cygnes » et de ses abords.

L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace : trait d'union entre l'équipement touristique structurant de Belle Dune et le centre-ville.

Le projet s'attache :

- à traiter les limites avec la dune ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville » ;
- et à proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (places, commerces, logements saisonniers, hôtel,) par des liaisons douces. L'espace inséré entre la Frange Nord et les Résidences des Maisons de La Plage pourrait encore accueillir un équipement public à destination de loisirs.

A cette occasion, les habitants ont fait part de leurs attentes, de leurs inquiétudes, et ont souhaité avoir davantage de précisions sur le projet, notamment en termes de services, de commerces de proximité et d'offres de logements. Il a été précisé qu'il est souhaitable d'intégrer au projet une offre mixte et variée de logements pour permettre d'accroître la fréquentation de la station :

- une auberge de jeunesse,
- un hôtel pour la clientèle à la recherche de « confort tout compris »,
- une résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers (pouvant également être utilisée aussi comme centre de formation).

A l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur(s) bien(s), des éléments circonstanciés sont apportés (au cas par cas).

Les observations et les questions du public formulées à l'oral lors de cette réunion et par écrit sur les registres mis à disposition ont été regroupées dans le tableau synthétique ci-après.

Synthèse de la réunion publique du 10 juillet 2018

Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion.

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT a ouvert la réunion, en précisant que son objet est de partager le plus largement possible sur l'évolution du projet de création de ZAC.

Florian BOUTHORS, Directeur du service Aménagement du SMBSGLP a rappelé l'objectif de la ZAC, a exposé l'état d'avancement de l'opération, ses principales évolutions depuis la dernière concertation publique (dont le réajustement du périmètre et la prise en compte de l'environnement) et a précisé les principales phases des procédures en cours et à venir.

Cathy BRULIN-MINA, Agence DiversCités (anciennement Agence Urbanité), mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, a rappelé les grandes étapes du projet (dont la phase de concertation) ainsi que ses limites.

Des précisions ont été apportées sur le périmètre de la ZAC, l'orientation des futurs logements et le devenir des locaux des services techniques (avenue Saint-Martin) en réponse aux demandes formulées.

Il est rappelé que le projet s'attache à :

- traiter les limites avec la dune de manière qualitative ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».

proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, stationnements...), quelques commerces, des logements locatifs, mais aussi la volonté de voire se développer la résidence principale, de la résidence de tourisme, et en fonction des partenariats qui pourront être mis en place, de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif.

Les habitants font part de leurs attentes en termes de services, commerces de proximité, de revitalisation du cœur de bourg. L'implantation de commerces et leur pérennité favoriseront à terme l'installation de « résidents permanents ».

Il a été précisé que le projet va permettre :

- de donner un traitement qualitatif des espaces publics, pour assurer une liaison avec l'environnement dunaire. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet de travaux de restauration, et d'ouverture du paysage en 2020.
- d'aménager des liaisons douces (réversibles) pour assurer la connexion aux cheminements existants.

Un participant demande si le rétablissement de la voie démontée derrière le cinéma Le Pax est envisageable. Il lui est confirmé que cette situation d'occupation était illégale et ne peut nullement faire l'objet d'accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.

L'attente de la concrétisation du projet d'aménagement et la démolition de la « barre » des résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance » ainsi que des hangars est avancée par plusieurs participants durant la réunion de concertation.

Au cours des échanges avec le public, des précisions sont apportées en matière d'acquisition :

- Plusieurs acquisitions sont en cours. Monsieur le Maire a souligné à ce sujet la volonté de la Commune d'accompagner et de soutenir financièrement ce projet. Le Conseil Municipal de Quend a voté à ces fins un budget conséquent de plus de 800.000 €.
- Au sein de la Résidence des « Cygnes » deux appartements restent à acquérir pour pouvoir envisager la démolition de l'immeuble. Les négociations à l'amiable se poursuivent. Pour les biens ne pouvant être acquis de manière amiable, une procédure de demande de DUP et d'enquête parcellaire en vue d'une procédure d'expropriation permettra à terme d'obtenir la maîtrise foncière des derniers biens.
- Les hangars situés à l'arrière de la résidence « les Cygnes » sont aussi appelés à disparaitre. L'objectif pour un engagement au plus vite d'une requalification de l'ilot « des Cygnes » est de viser une démolition à l'horizon de 2020.

Il est également rappelé que l'offre de logements proposée dans le projet sera diversifiée et comprendra donc des logements à vocation touristique notamment pour les saisonniers ainsi que de l'hôtellerie.

Les observations et les questions du public formulées à l'oral lors de cette réunion et par écrit sur les registres mis à disposition ont été regroupées dans le tableau synthétique ci-après.

> Synthèse des commentaires recueillis dans le cadre des deux phases de la concertation et éléments de réponse

Questions/Observations	Réponses		
	LOGEMENT		
« C'est une très bonne nouvelle que nous (famille et amis) apprenons avec joie et soulagement. Cette résidence des Cygnes et les hangars, qui sont derrière, étaient une verrue pour cette jolie station de Quend plage et n'aidait pas à donner envie aux visiteurs et	Un effort particulier a été en effet retenu dans le cadre du projet en termes de restructuration urbaine. Il est en notamment prévu la reconstitution de l'ilot « La Renaissance – Les Cygnes » autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre-ville.		
commerce de s'y installer. Bravo et merci! Dernier sujet sensible, cet hôtel qui tombe en ruine sur la rue Vasseur, verrue de l'entrée de ville, qui avait pourtant bien du charme »	Concernant l'hôtel évoqué, celui-ci se situe en dehors du périmètre de la ZAC. Néanmoins la redynamisation apportée par la ZAC devrait favoriser l'initiative privée recherchée par la Commune pour transformer ce bâtiment.		
Attente de la concrétisation du projet d'aménagement et la démolition de la « barre » de la résidence « Les Cygnes – Renaissance » ainsi que des hangars			
Quel est le devenir de l'immeuble de la Résidence des Cygnes ?	L'objectif du projet est de redynamiser le développement de Quend-Plage-les-Pins. Ainsi, l'ensemble constitué par la « barre » Résidences des « Cygnes » et de la « Renaissance » situé au		
« Ce bâtiment Résidence des Cygnes, ils vont en faire quoi ? »	cœur de la Frange Nord est appelé à disparaître pour une recomposition globale du secteur. En lieu et place sont prévus des nouvelles constructions et une place publique paysagère.		
Pourquoi prévoir de nouveaux logements ?	La réponse résulte de la nécessaire évolution de Quend-Plage-les-Pins vers un bourg vivant à longueur d'année, porteur d'activité économique.		

Quelle répartition pour ces logements?

« Projet urbain en vue de réponse à des besoins de logements, il y a peut-être urgence »

La commune de Quend compte environ 1 400 habitants au dernier recensement :

- 2,3 personnes par ménage,
- un vieillissement de la population très marqué,
- un solde naturel négatif,
- une part de propriétaires occupants importante : 73%, c'est 10 points de plus que la moyenne départementale,
- le taux de résidences secondaires atteint à ce jour 80,3%,
- la nécessité d'accueillir des familles et des jeunes ménages afin d'enrayer le phénomène de baisse de la population,
- la nécessité de répondre à l'évolution des besoins en logements pour les plus âgés : des logements plus petits, avec moins de jardin par exemple,
- en termes d'hébergement touristique, l'offre est essentiellement marquée par l'hôtellerie de pleine air (pas d'hébergements collectifs, 3 hôtels pour un total de 39 chambres, les campings représentant 3033 emplacements),
- la nécessité d'impulser une amélioration de l'offre touristique et des conditions d'accueil des visiteurs : accueil de touristes dans des structures adaptées aux besoins actuels (ex. auberge de jeunesse).

L'offre de logements proposée dans le projet sera diversifiée et comprendra également des logements à vocation touristique, telle que l'hôtellerie.

« Je souhaiterai parler davantage de logements sociaux (réhabilitation ou petite zone à construire dans le cadre du paysage pour les personnes de la commune ayant un faible revenu, ne pouvant se loger décemment [...] »

La Commune de Quend disposait de 15 logements sociaux en 2014 (2%) contre 0 en 2009, ce qui démontre un premier engagement de la commune en ce sens au delà de la ZAC.

L'un des objectifs du projet de cette zone d'aménagement concerté est de développer l'habitat sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins en favorisant la mixité sociale (cf. la délibération du Comité syndical du SMBSGLP en date du 08 décembre 2014 et le projet de dossier de création de ZAC mis à la consultation du public). Il est à noter que les constructions prévues dans la ZAC auront plutôt la forme de petits collectifs.

FONCIER

Propositions de rachat des appartements de la Résidence des Cygnes à un coût d'1/2 à 1/3 du coût d'acquisition d'un nouveau bien.

Possibilités d'étudier un transfert de propriété selon le principe de la « dation en paiement » ?

Attentes sur les précisions du projet et réserves émises sur les expropriations possibles des appartements des Cygnes restant à acquérir.

Concernant l'incertitude de certains propriétaires sur le devenir de leur(s) bien(s)

Réticence à céder des terrains ou autres à des tiers

Les riverains de la Rue Ringois s'inquiètent, pour ce qui les concerne, tant du devenir de la reconstruction de l'immeuble sinistré, que du projet de démolition des garages

Demande d'information sur l'autorité ayant le droit de préemption sur ce site

Le coût d'acquisition proposé aux propriétaires disposant encore d'un appartement au sein de la Résidence des Cygnes est basé sur une estimation du service des Domaines, avec marge de négociation de 10%. Cette estimation reflète la moyenne des prix de transactions pour des biens équivalents.

Le Syndicat Mixte ne dispose pas à ce jour de patrimoine pouvant permettre un transfert de propriété basée sur un échange de biens (appartements, studios, ...). Cette hypothèse n'est donc pas adaptée.

Plusieurs biens ont d'ores et déjà été acquis et des acquisitions sont en cours. Des courriers de proposition d'acquisition à l'amiable ont été envoyés aux propriétaires dont les biens se situent dans le périmètre de la ZAC et continuent d'être envoyés en fonction de l'estimation du service des Domaines.

L'ensemble de garages de la rue Ringois (copropriété) est situé au sein du projet d'aménagement. Ainsi, ils devront faire l'objet d'une acquisition par le SMBSGLP. Des courriers seront envoyés aux propriétaires de l'ensemble des garages en vue de leur proposer d'acquérir leur(s) bien(s) à l'amiable eu égard au dernier avis du service des Domaines (2019).

En l'absence d'accord amiable pour l'acquisition des biens situés dans le périmètre de la ZAC, la sollicitation d'une déclaration d'utilité publique est prévue en 2019 en vue de permettre des acquisitions par voie d'expropriation.

Il est à noter que la mise en œuvre de cette opération ne pourra se faire sans la maîtrise foncière des parcelles situées dans le périmètre de la ZAC et la démolition des bâtiments existants par ailleurs peu qualitatifs et incompatibles avec les objectifs recherchés.

Par délibération en date du 11 janvier 2000, le Conseil Municipal de Quend a instauré un droit de préemption urbain. Le 3 février 2003, le Conseil Municipal de Quend a délégué ce droit de préemption urbain au profit du SMBSGLP (anciennement SMACOPI) sur le périmètre du programme global de restructuration de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins.

Par la suite, la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié le régime du droit de préemption urbain en transférant de plein droit son exercice aux EPCI à fiscalité propre compétentes en matière de PLU. Par conséquent, la Communauté de Commune du Ponthieu Marquenterre (CCPM), compétente en matière de PLU, est devenue ainsi titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place de ses Communes membres (cf. L211-2 du Code de l'urbanisme). Cependant, le 31 janvier 2018, le Conseil Communautaire de la CCPM a choisi de déléguer son droit de préemption urbain à ses Communes membres. Par délibération en date du 27 février 2018, le Conseil Municipal de Quend a accepté la délégation du droit de préemption urbain. A ce jour, la Commune de Quend dispose donc du droit de préemption urbain et pourra de nouveau le déléguer au SMBSGLP sur ce site dans le cadre de ce projet d'aménagement.

ECONOMIE/VIE LOCALE

Attentes des résidents en termes de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte

Malgré un nombre croissant de résidents secondaires vivant à Quend-Plage-les-Pins sur une longue période l'année, la désaffection des commerces locaux ne peut être que constatée.

Face à cela, la pérennisation et le développement de l'offre commerciale en centre-bourg sont conditionnés par la présence de consommateurs en nombre suffisant et tout au long de l'année. Dans ce cadre, les nouveaux logements et les offres touristiques qui seront créés dans le cadre de la ZAC ont vocation à renforcer la zone de chalandise et le tissu commercial de Quend-Plageles-Pins.

« Il y a trop de commerces prévus, les locaux vides aujourd'hui ne trouvent pas preneur, même en saisonnier. Ce ne sont pas les quelques centaines d'habitants en plus qui les feront vivre »

« C est bien de vouloir améliorer l'entrée de ville mais ce n est pas en construisant de nouveau qu'on dynamisera l existant. Bon nombre de commerces sont fermés depuis bien longtemps et il n y a visiblement

Il ne s'agira pas de multiplier les surfaces commerciales à Quend-Plage-les-Pins. L'objectif du projet précisé ci-dessus est de bien renforcer le tissu commercial existant. Les quelques surfaces commerciales prévues dans la ZAC ont vocation à accueillir une offre spécifique et complémentaire.

pas de recherche pour les moderniser et les rouvrir. Alors pourquoi un quartier neuf pour laisser mourir les plus anciens?»

ACCESSIBILITE / MOBILITE / ESPACE PUBLIC

L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?

Une occasion pour traiter les aspects d'occupation de l'espace public par les manèges et commerces ambulants et de les reporter en zone éloignée ?

Est-ce que le rétablissement de la voie démontée derrière le cinéma Le Pax est envisageable ?

La structuration de l'espace public et des voies de circulation s'inscrit dans les objectifs généraux du projet. Ils seront le support d'une mobilité douce (cycles et piétons en priorité), en cohérence avec les circulations piétonnes et voies cyclables existante, et de qualité paysagère, tout en participant à l'amélioration de la gestion des flux. Les flux automobiles dans le périmètre de la ZAC devront se limiter à la desserte des constructions créées.

La place publique sera dimensionnée pour accueillir des manifestations ponctuelles dans des conditions adaptées, telles que par exemple un marché.

Cette situation d'occupation était illégale et ne peut nullement faire l'objet d'accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.

ESPACES NATURELS

Quel serait l'impact potentiel du projet sur le cadre constituant l'environnement des riverains ?

Encore des pins qui vont disparaître?

Pierre & vacances a déjà détruit une partie de nos dunes, une partie de notre forêt et notre si belle place du marché

Il est rappelé que l'espace traité est constitué pour l'essentiel de friches et de délaissés, laissant un environnement et une image dégradée pour la commune.

Le projet d'aménagement de la ZAC Frange nord de Quend-Plage-les-Pins intervient dans le cadre du programme d'actions du label "Grand Site de France" de la Baie de Somme visant la requalification des interfaces entre milieux urbains et milieux naturels pour une meilleure transition paysagère et écologique.

Le foncier situé au nord de Quend-Plage-les-Pins est propriété du Conservatoire du littoral et ne sera aucunement modifié dans le cadre du projet. Seule une circulation pédestre douce, réversible y serait envisageable pour relier le sentier du Royon au futur quartier. Pour autant le projet d'aménagement s'attachera à mettre en valeur le massif dunaire en apportant un

« si la ZA commence ils vont manger la végétation rapidement »

« Il faut garder un bel environnement pour la faune et la flore »

traitement qualitatif de la limite entre espaces naturels et urbanisés.

En outre, le projet de permettra la renaturation d'espaces actuellement anthropisés, tel que l'espace situé derrière la résidence des Cygnes (actuel hangar agricole), qui sera en partie renaturé avec la création d'un belvédère ouvert sur le massif dunaire.

Ainsi, le projet ne concerne pas la pinède. Si quelques arbres seront impactés, rappelons que les espaces traités sont des espaces urbains existants et les délaissés en nature de terrains vagues.

Concernant la partie urbaine, le projet d'aménagement développé s'attachera à proposer des aménagements d'espaces publics qualitatifs, vecteurs de biodiversité en milieu urbain et d'une gestion écologique de l'eau pluviale.

DEVELOPPEMENT DURABLE

« Avant de se lancer dans une nouvelle zone d'urbanisation, il serait déjà préférable et prioritaire de s'occuper et de remettre en état la station actuelle et des équipements existants et inexistants»

Des efforts et aménagements ont déjà été entrepris par la Commune dans ce sens, et se poursuivront. Le projet d'aménagement de la Frange Nord de Quend-Plage-les-Pins participe à la stratégie globale de redynamisation de Quend-Plage-les-Pins.

« Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée. Je doute sur les constructions car ce que nous avons vu se construire à Quend ces dernières années n'est pas très esthétique » L'un des objectifs est effectivement la mise en valeur du patrimoine paysager. Une attention particulière sera également portée concernant le parti pris architectural des constructions. Une mission d'urbaniste-paysagiste conseil sera mise en place. Le prestataire aura pour mission de définir le cadre général des constructions à venir dans la ZAC, ceci afin de s'assurer d'une bonne insertion architecturale et d'une cohérence du projet d'ensemble.

MODALITES DE CONSULTATION

Concertation phase I: « Une réunion publique de concertation un mardi à 17H00, une méconnaissance de la "vie réelle" ou une volonté affirmée de restreindre a minima la portée de la consultation ? »

<u>Réponse apportée dans le cadre de la concertation phase I</u>: « Vos remarques ont été entendues et nous comprenons tout à fait que cet horaire ne soit pas compatible avec les obligations de tout un chacun. Néanmoins, nous ne pouvons modifier la date et l'horaire de cette réunion, ceux-ci-ayant été largement diffusés et publiés. Sachez toutefois que cette réunion est une

« Ca serait bien de les faire à partir de 19h »

« Et nous, petits vacanciers qui louons plusieurs fois dans l'année, auront nous un droit de parole ? »

première réunion d'information. De plus, notez que le Syndicat Mixte s'engage à recevoir, sur rendez-vous, toute personne sollicitant plus d'informations ».

<u>Suite dans le cadre de la concertation phase II</u>: La réunion publique mise en œuvre dans le cadre de la seconde phase de la concertation à eu lieu le 10 juillet 2018 à 18h30 afin qu'un plus grand nombre d'habitants et les vacanciers puissent être présents à cette occasion et ainsi répondre à cette demande.

Par ailleurs, tout au long des deux phases de la concertation, des registres (papier) ont été mis à la disposition du public à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP à Abbeville ainsi qu'un espace de dialogue numérique sur www.baiedesomme.org et une adresse électronique (contact@baiedesomme.fr).

« Avis favorable à la réalisation de cette ZAC qui devrait permettre à Quend-Plage de retrouver une vitalité et une capacité d'animations hélas perdue au cours des quarante dernières années. Il sera indispensable d'y associer sous la forme d'une mise en projet participative les résidents, les propriétaires de résidences secondaires et les estivants »

Après la création de la ZAC, la population restera associée au projet. Son état d'avancement sera communiqué aux résidents, aux propriétaires de résidences secondaires et aux estivants notamment, par l'utilisation de moyens de communication « print » (par des panneaux d'informations par exemple) et « digitaux » (sites internet www.villedequend.fr, www.baiedesomme.org, Facebook, ...) et ce en vue de la réalisation de la ZAC.

Plus de communication: proposition d'envoi de courriels aux propriétaires de résidence secondaires et de documents d'information/fascicules dans les boîtes aux lettres

La mis en place de la concertation et l'information du public a été largement relayée depuis plusieurs années. Le présent document rappelle les différents supports d'information et de communication utilisés, accessibles également aux résidents secondaires (articles web, sites internet, presse internet, dossiers téléchargeables, ...).

Principales observations du public

LOGEMENT

Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent la Commune de Quend 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer.

FONCIER

Craintes de certains propriétaires quant aux modalités de transfert de propriété et à une éventuelle expropriation.

ÉCONOMIE/VIE LOCALE

Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte.

ACCESSIBILITÉ / MOBILITÉ / ESPACE PUBLIC

Le projet doit permettre de conforter le plan de circulation de la commune, en particulier concernant les mobilités douces, ainsi que de proposer des usages plus valorisants de l'espace public.

ESPACES NATURELS / DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée. Il faut garder un bel environnement pour la faune et la flore.

3 - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

3.1. – Objectifs

Conformément aux dispositions de l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement, une procédure de mise à disposition de l'étude d'impact a été mise en œuvre dans le cadre du projet de ZAC. L'objectif de cette procédure est de mettre à la disposition du public un dossier composé des pièces suivantes : la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact, l'étude d'impact évaluant les impacts du projet sur l'environnement, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse réalisé par le SMBSGLP.

3.2. - Modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact

Les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact ont été prises en application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale.

Par délibération en date du 08 octobre 2015, le Comité Syndical du SMBSGLP a rappelé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact telles que prévues par l'article R122-11 du Code de l'Environnement.

Un **avis communal** a été pris le 20 mai 2018 en vue de définir les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact. Cet avis indique :

- la date à compter de laquelle le dossier est tenu à la disposition du public et la durée pendant laquelle il peut être consulté, soit **du 07 janvier au 08 février 2019** ;
- les modalités de communication :
 - o diffusion de l'avis sur les sites internet de la Commune de Quend et du SMBSGLP,
 - o affichage sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP;
- les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet :
 - o à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
 - sur les sites internet de la Commune et du SMBSGLP (<u>www.villedequend.fr</u> et <u>www.baiedesomme.org</u>) avec la possibilité au public de consigner ses observations à l'adresse suivante : <u>contact@baiedesomme.fr</u>;
- l'autorité compétente pour prendre la décision de création de ZAC : le Conseil municipal de Quend ;
- le service auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements sur le projet au sein du Syndicat Mixte : le service Aménagement ;
- La procédure à venir après la mise à disposition du public de l'étude d'impact : établissement du bilan de la mise à disposition du public concomitamment avec celui de la concertation relancée depuis le 18 juin 2018. Le bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.

MODALITÉS DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT :

- Insertion dans deux journaux régionaux ou locaux d'un avis administratif annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact;
- ➤ **Affichage** sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte ;
- ➤ Mise à disposition du public d'un dossier comprenant l'étude d'impact du projet, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux;
- ➤ Mise en ligne du dossier sur les sites internet de la Commune et du Syndicat Mixte (www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org) avec la possibilité pour le public de consigner ses éventuelles observations à l'adresse suivante : contact@baiedesomme.fr.



3.3. - Application des modalités de la mise à disposition

Les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact ont été mises en œuvre comme suit :

	Avis administratif	Insertion dans deux journaux régionaux ou locaux d'un avis administratif annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact	Courrier Picard et le Journal d'Abbeville : le 26 décembre 2018
INFORMATION	Articles	Publication d'articles annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact sur le site internet de la Commune (www.villedequend.fr) et du SMBSGLP (www.baiedesomme.org)	Le 07/01/2019 sur www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org
INFOR	Affichage	Affichage sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte	PROJECT OF ZONE O AMÉNIMACIÓN MET CONCERTO DE QUEMO MADOL LES PANS MESES À SESPONITION DE PUBLIC DE L'ETLOR D'IMPACT DUT JANVIERA ALL S'EVESER 2019 DUT JANVIERA ALL S'EVESER 2019 Intervience de l'Alle de

A DISPOSITION	Dossier et registres disponibles au SMBSGLP et à la Mairie de Quend	Mise à disposition du public : - d'un dossier comprenant l'étude d'impact du projet, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse - et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux	Mise à disposition du dossier complet et de registres
MISE A	Dossier téléchargeable sur baiedesomme.org et sur villedequend.fr	 Mise à disposition du public dudit dossier sur le site internet de la Commune et du SMBSGLP Communication sur l'adresse destinée à recueillir les éventuelles observations d'internautes 	Mise à disposition du dossier complet téléchargeable et possibilité au public d'émettre des observations sur contact@baiedesomme.fr

Avis administratifs: le Journal d'Abbeville et le Courrier Picard le 26 décembre 2018



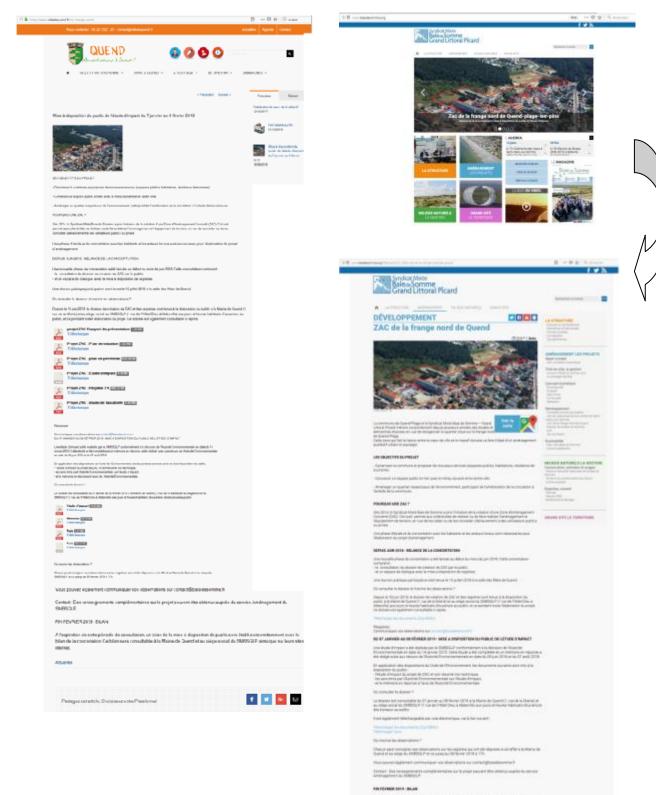


Un avis fixant la mise à disposition du public de l'étude d'impact est paru dans le Courrier Picard et le Journal d'Abbeville du 26 décembre 2018, et que sur le site internet de la Commune de Quend et celui du SMBSGLP à partir du 04 janvier 2019.

Cet avis précise les modalités de cette mise à disposition du public ainsi que l'autorité compétente pour prendre la décision et le service du SMBSGLP auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements sur le projet.

Articles publiés sur villedequend.fr et baiedesomme.org

Des articles annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact ont été publiés sur *villedequend.fr* et sur *baiedesomme.org* à partir du 07 janvier 2019. Sur le site *baiedesomme.org*, l'article a été consulté 329 fois du 07 janvier 2019 au 08 février 2019 (accès direct depuis la page d'accueil du site).



> Affichage en Mairie, au siège du SMBSGLP, sur le lieu du projet et ses environs :











Mise à disposition d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre :

Le dossier et des registres destinés à recueillir les observations du public ont été mis à la disposition du public **du 07 janvier au 08 février 2019 :**

- en Mairie de Quend, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30-16h30);
- au siège du SMBSGLP à Abbeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-18h).



Ce dossier se composait des pièces suivantes :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale et ses deux annexes :
 - le complément floristiques, phytoécologiques et faunistiques à l'étude d'impact (19/09/2018, Ecosystèmes),
 - o et l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (18/04/2018, DiversCités/Urbanité).

3.4. - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact

Dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact au public qui s'est déroulée du 07 janvier 2019 au 08 février 2019, aucun commentaire n'a a été déposé dans les registres destinés à recueillir les observations éventuelles du public dans ce cadre et sur contact@baiedesomme.fr et sur Facebook.

Il est à noter que le projet de dossier de création de ZAC, incluant l'étude d'impact, a été mis à la disposition du public du 18 juin 2018 au 08 février 2019 dans le cadre de la seconde phase de la concertation. L'ensemble des observations ont été prises en compte dans le bilan.

4 - Conclusion : prise en compte des observations du public dans le projet

Les observations recueillies lors de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC ne sont pas de nature à remettre en cause la mise en œuvre du projet d'aménagement, mais confortent les objectifs poursuivis par le projet.

En effet, les deux phases de la concertation des habitants dans le cadre de la procédure de création de la ZAC ont montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins. L'ensemble de ces observations confortent à la fois les objectifs du projet et l'exigence qualitative à rechercher dans la mise en œuvre de l'opération, tant au plan de la programmation, de la qualité paysagère et architecturale, qu'au plan environnemental.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, qualité architecturale, liens avec le centrebourg et son tissu commercial, bouclage des circulations douces.... Elles sont conformes avec les ambitions du projet et seront traitées dans ses différentes composantes pour guider son évolution.

Un intérêt et des attentes sont exprimés pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages ainsi que de résidences secondaires, mais aussi pour de nouvelles offres touristiques comme l'hôtellerie. Les attentes se situent également dans le maintien et le développement du commerce de proximité.

Enfin, la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet continuera a privilégier des acquisitions amiables sur la base des estimations du service des Domaines, avec marge de négociation de 10%. A défaut d'accord amiable, le recours à l'expropriation ne sera pas exclu, par la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique.

Il ressort de la concertation que la Commune de Quend est dans l'attente de la concrétisation de ce projet pour valoriser l'image générale de la commune, mettre en valeur ses paysages naturels, redynamiser son tissus commercial et favoriser l'animation du bourg balnéaire tout au long de l'année.





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXES DU BILAN DE LA CONCERTATION





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°1 DU BILAN DE LA CONCERTATION

DÉLIBÉRATIONS



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 23 février 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

13 - ZAC Frange Nord de Quend

Financement, acquisition et procédure de concertation

13/4 - Poursuite de la concertation préalable à la création de la ZAC

/

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical a précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC et ce, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Un bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 7 juillet 2016 dans la perspective d'une création de ZAC à l'automne 2016.

Toutefois, l'avancement des études préalables et la concertation avec les partenaires institutionnels ont conduit à apporter certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC, incluant un ajustement du périmètre.

Bien que ces modifications soient mineures et ne remettent pas en question les objectifs poursuivis, il est proposé, en raison de cette évolution de périmètre et à la suite d'échanges avec les services de l'Etat, de poursuivre la concertation en vue d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce, dans le respect de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L 103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Par conséquent, afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions, il est proposé que la concertation soit de nouveau organisée dans les conditions prévues initialement :

- publication d'articles sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ;
- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la poursuite de la concertation,
- affichage sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte,
- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet;

- tenue d'une réunion publique sur le territoire de Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En complément, ledit dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte (<u>www.baiedesomme.org</u>) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

En outre, concernant plus particulièrement l'information du public sur l'étude d'impact, il est rappelé qu'un dossier sera également mis à la disposition du public conformément à la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2015 et selon les modalités de publicité et d'affichage prévues aux articles L 122-1-1 et R 122-11 du Code de l'Environnement. Ce dossier se composera notamment des éléments suivants :

- l'étude d'impact,
- + les avis émis par l'autorité environnementale,
- l'éventuel mémoire en réponse,
- et le projet de dossier de création de ZAC.

Le bilan de cette mise à disposition du public sera transmis à la Commune de Quend pour approbation et tenu à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte aux horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de cette procédure, le Comité Syndical pourra délibérer simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'approbation du dossier de création de ZAC et ses éventuelles modifications et ce, conformément à l'article R*311-2 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la poursuite de la concertation et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme en vue de la création de la ZAC, d'approuver les modalités de sa mise en œuvre ainsi que d'autoriser le Président à procéder à toutes les formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Pour Extrait Conforme.

Le Président

Stéphane HAUSSOULIER



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 23 février 2018

Réunion du Comité Syndical du 23 février 2018

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 janvier 2018 s'est réuni le vendredi 23 février 2018 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville – Centre des Entrepreneurs – Salle Thirard sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président.

Membres : 30 Présents : 20

Nombre de Votants : 20 Nombre de Voix : 28

ASSISTAIENT A CETTE REUNION:

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valerysur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean DEVISMES, Adjoint au Maire de Le Crotoy
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Flavie DUTRY Directrice de l'Appui aux Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES:

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Chef de Service Comptable, Trésorerie d'Abbeville

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard 1 Rue de l'Hôtel Dieu 80100 ABBEVILLE



Sous-préfecture d'Abbeville 19 rue des Minimes B.P. 70310 80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical 23 février 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Débat d'Orientions Budgétaires 2018 (transmis par voie électronique	Extrait du Registre des Délibérations n° 1	
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical en date du 23 février 2018	Extrait du Registre des Délibérations n° 2	
Compétence GEMAPI Projet de statuts du Syndicat Mixte	Extrait du Registre des Délibérations n° 3/1	Rapport reporté
Compétence GEMAPI Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les EPCI Approbation d'une convention type	Extrait du Registre des Délibérations n° 3/2	
Compétence GEMAPI Transfert de la compétence GEMAPI Procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre le Syndicat Mixte et les EPCI	Extrait du Registre des Délibérations n° 3/3	
Signature d'une convention avec ADI Somme	Extrait du Registre des Délibérations n° 4	
Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la SAFER Hauts de France	Extrait du Registre des Délibérations n° 5	
Avenant nº 1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire	Extrait du Registre des Délibérations n° 6	DECLUS
		REÇU LE
		-2 MARS 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Gestion du Personnel Syndicat Mixte Recrutement « un chargé d'études « conception et conduite de travaux en espaces naturels »	Extrait du Registre des Délibérations n° 7/1	
Gestion du Personnel Destination Baie de Somme Primes versées aux salariés de la régie Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n° 7/2	
Signatures de conventions avec des prestataires de service Convention de formation avec Celtic Diffusion	Extrait du Registre des Délibérations n° 8/1	
Signatures de conventions avec des prestataires de service Proposition commerciale de maintenance avec IREC	Extrait du Registre des Délibérations n° 8/1	
Remboursement échéance Prêt financement 24 épis	Extrait du Registre des Délibérations n° 9	
Plan Vélo Euro Vélo nº 4 Passerelle du Pont à Cailloux – Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Pas-de-Calais	Extrait du Registre des Délibérations n° 10/1	
Plan Vélo Euro Vélo nº 4 Autorisation donnée au Président de participer à la mise en œuvre d'un partenariat Euro Vélo nº 4	Extrait du Registre des Délibérations n° 10/2	
Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Vente par le Syndicat Mixte au profit de la Commune d'Ault	Extrait du Registre des Délibérations n° 11/1	
Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Avenant n° 3 à la convention de mandat avec la Commune d'Ault	Extrait du Registre des Délibérations n° 11/2	
Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Aménagement paysager des espaces publics 2018/2019 : accès et abords du futur Centre Culturel : lancement des consultations d'entreprises	Extrait du Registre des Délibérations n° 11/3	
ZAC DU MOULINET - AULT Demande d'autorisations	Extrait du Registre des Délibérations n° 12	REÇU LE
		- 2 MARS 2018
		à la Sous Préfecture d'Abb

1.55

ē

5

1 3

Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Extrait du Registre des Délibérations n° 13/1	
Extrait du Registre des Délibérations n° 13/2	
Extrait du Registre des Délibérations n° 13/3	
Extrait du Registre des Délibérations n° 13/4	
Extrait du Registre des Délibérations n° 13/5	
Extrait du Registre des Délibérations n° 14/1	
Extrait du Registre des Délibérations n° 14/2	
Extrait du Registre des Délibérations n° 14/3	
Extrait du Registre des Délibérations n° 15	
Extrait du Registre des Délibérations n° 16	Rapport reporté REÇU LE
	Extrait du Registre des Délibérations n° 13/1 Extrait du Registre des Délibérations n° 13/2 Extrait du Registre des Délibérations n° 13/3 Extrait du Registre des Délibérations n° 13/4 Extrait du Registre des Délibérations n° 13/5 Extrait du Registre des Délibérations n° 14/1 Extrait du Registre des Délibérations n° 14/1 Extrait du Registre des Délibérations n° 14/2 Extrait du Registre des Délibérations n° 14/3 Extrait du Registre des Délibérations n° 14/3 Extrait du Registre des Délibérations n° 14/3 Extrait du Registre des Délibérations n° 15

- 2 MARS 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Rapport d'information	Extrait du	
Marchés passés sans formalités préalables du 1er novembre au 31 décembre 2017	Registre des Délibérations	
do Tel novembre do 31 decembre 2017	nº 17	

Fait à Abbeville, le 26 février 2018

Le Président

Stéphane HAUSSOULIER

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

REÇU LE

- 2 MARS 2018

- 3 la Sque Préfecture d'Abbeville.



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 7 juillet 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

15 - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Frange Nord de Quend-Plage-Les-Pins

Bilan de Concertation

.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2014, la ville de Quend a entériné la nécessité de traiter qualitativement l'espace situé entre le milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier ainsi les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral. Pour mener à bien cette mission, elle a sollicité le concours du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a décidé, par délibération en date du 8 décembre 2014, de se porter initiateur de la ZAC de la Frange Nord de Quend et de lancer les consultations nécessaires pour mener à bien la concertation et constituer le dossier de création. Cette opération d'aménagement sur la commune de Quend a pour vocation de contribuer à renforcer l'attractivité du bourg situé en bord de mer.

Par la même délibération, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a décidé, conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, d'engager la concertation publique préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Le public a été informé du lancement de cette concertation selon les modalités suivantes :

- publication d'articles dans le bulletin d'information communal et sur le site internet du Syndicat Mixte Baire de Somme – Grand Littoral Picard présentant les avancées du projet,
- insertion dans un journal régional, en page locale d'un avis annonçant la concertation,
- affichage sur les panneaux à l'hôtel de ville de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- tenue d'une réunion publique à Quend Plage permettant le débat entre le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, la Commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Lors de la réunion publique de concertation du 5 mai 2015, le public (+ de 50 personnes) a été entendu et des réponses ont été apportées à ses questionnements. Une présentation du projet a été faite par projection d'images commentées par les intervenants. La plaquette de présentation et le registre des observations étaient également à disposition du public.

La synthèse des commentaires recueillis auprès de la population lors de la réunion publique ainsi que dans les registres mis à disposition ou sur le site du Syndicat Mixte est consultable en séance.

Les principales propositions des habitants quant à l'aménagement de la Frange Nord de Quend ont été les suivantes :

LOGEMENT

Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent la commune de Quend 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer.

ECONOMIE/VIE LOCALE

Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte.

ACCESSIBILITE/TRANSPORT

L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?

ESPACES NATURELS / DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée.

Conclusion du bilan de concertation

La concertation des habitants dans le cadre de la procédure de ZAC a montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la Frange Nord de Quend.

Si les avancées de propositions pouvant être faites aux personnes encore propriétaires d'appartements au sein de la Résidence des « Cygnes » ne sont à ce jour arrêtées, le constat d'intervenir sur le périmètre de la frange Nord pour réamorcer la dynamique urbaine et économique de Quend est établi.

En effet, la rénovation urbaine d'espaces publics comme la place centrale, l'ouverture visuelle de la ville vers le milieu naturel dunaire avoisinant, l'irrigation au moyen de dessertes douces des impasses urbanisées de cette frange et la jonction avec l'éco-village de Belle Dune sont perçues comme déterminantes dans la recomposition de l'entrée de ville et nécessaires pour que Quend-Plage se façonne une nouvelle image et rétablisse les bases d'une attractivité retrouvée.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, liens avec le centre-bourg, bouclage des circulations douces.... Elles seront traitées dans les différentes composantes du projet pour assurer sa vitalité et guider son évolution.

Un intérêt et une attention réelle existent pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages, mais aussi de nouvelles offres comme l'hôtellerie tout confort. Les attentes se situent également dans l'accueil d'une résidence pour travailleurs

saisonnier ou encore une auberge de jeunesse associées au développement du commerce de proximité de 1^{ère} nécessité.

Quend est dans l'attente de ce nouvel essor pour redynamiser son économie et l'animation du bourg balnéaire à l'année.

Après l'approbation du bilan de concertation par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard, ce dernier sera transmis en Mairie de Quend.

Une nouvelle information du public sera mise en œuvre, ayant pour objet la mise à disposition de la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement.

Le Conseil Municipal de Quend délibèrera simultanément sur le bilan de concertation et sur l'approbation du dossier de création de la ZAC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de concertation concernant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Frange Nord de Quend, joint à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
Le Sesident
Emmanuel MAQUET



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 7 juillet 2016

Réunion du Comité Syndical du 7 juillet 2016



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 31 mai 2016 s'est réuni le jeudi 7 juillet 2016, à 14 Heures 00, Salle Avocette du Parc du Marquenterre, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres: 30 Présents: 22

Nombre de Votants : 22 Nombre de Voix : 32

ASSISTAIENT A CETTE REUNION:

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller municipal de Favières
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE, Directeur Général des Services
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES:

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALI, Directrice de l'Environnement, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint, Développement des Territoires
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Jean-Claude RONGIER



Grand Littoral Picard

1 Place de l'Amiral Courbet 80142 ABBEVILLE CEDEX





Sous-préfecture d'Abbeville 19 rue des Minimes B.P. 70310 80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

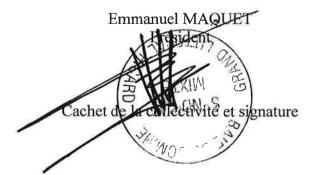
Séance du : Comité Syndical – 7 juillet 2016

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 mai 2016	Extrait du Registre des Délibérations n° 1	
Résiliation de la convention avec la Gendarmerie de Picardie	Extrait du Registre des Délibérations n° 2	
Rapport d'Information - Etat récapitulatif des marchés attribués suite à l'autorisation donnée au Président	Extrait du Registre des Délibérations n° 3	
Marché public de prestations d'assistance, de représentation et de conseil dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n° 4	
Marchés passés sans formalités préalables du 1er février au 30 mai 2016	Extrait du Registre des Délibérations n° 5	
Détermination des indemnités de conseil à attribuer à Monsieur le Comptable Public	Extrait du Registre des Délibérations n°6	
Approbation de tarifs Signature d'une convention avec l'Association « Balade roulotte aux bruits de sabots »	Extrait du Registre des Délibérations n°7/1	
Approbation de tarifs Signature d'une convention avec Swarovski Optik	Extrait du Registre des Délibérations n°7/2	
Approbation de tarifs Versement d'une subvention au profit de l'Association Sportive du Golf de Belle Dune	Extrait du Registre des Délibérations n°7/3	
Budget 2016 - 1ère Décision modificative	Extrait du Registre des Délibérations n°8/1	
Budget 2016 Renouvellement du label Grand Site Baie de Somme :évolution du prélèvement sur la Taxe de séjour afin de relancer les aménagements cyclables	Extrait du Registre des Délibérations n°8/2	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Budget 2016 Remboursement de frais en cas de mandats spéciaux	Extrait du Registre des Délibérations n°8/3	
Gestion du Personnel Autorisation donnée au Président de signer des con travail à durée déterminée	Extrait du Registre des Délibérations n°9/1	
Gestion du Personnel Compte Epargne Temps pour les agents relevar Fonction Publique Territoriale	Extrait du Registre des Délibérations n°9/2	
Approbation des documents uniques	Extrait du Registre des Délibérations n°10	
Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 Signatures d'avenants Avenant n° 8 au Lot n° 2 – Cloisons – Isolation- Plâtrerie-Menuiseries Intérieures -Faux-Plafonds	Extrait du Registre des Délibérations n°11/1	
Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 Signatures d'avenants Avenant n° 5 au Lot n° 5 - Electricité – courants forts/faibles multimédias	Extrait du Registre des Délibérations n°11/2	
Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 Signatures d'avenants Avenant n°5 au Lot n° 6 – Plomberie - Chauffage- VMC	Extrait du Registre des Délibérations n°11/3	
Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 Signatures d'avenants Avenant n°4 au lot n°8 - Peinture-revêtement muraux-occultations-sols souples	Extrait du Registre des Délibérations n°11/4	
Centre Conchylicole Signature d'une convention financière avec la commune du Crotoy	Extrait du Registre des Délibérations n°12/1	
Centre Conchylicole Signature d'un avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public	Extrait du Registre des Délibérations n°12/2	
Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel Gestion des flux et valorisation des paysages Avenant n° 5 au contrat de maîtrise d'œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°13/1	
Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel Gestion des flux et valorisation des paysages Aire de stationnement des Argousiers et de la Saulaie - Validation du Dossier de Consultation des Entreprises	Extrait du Registre des Délibérations n°13/2	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC du Moulinet Marchés publics de travaux et conventions avec les concessionnaires	Extrait du Registre des Délibérations n°14	
ZAC Frange Nord de Quend-Plage-Les-Pins Bilan de Concertation	Extrait du Registre des Délibérations n°15	
ZAC du Royon Rétrocessions des espaces publics par le Syndicat Mixte au profit des communes de Quend et de Fort- Mahon Plage et du SIAQFM	Extrait du Registre des Délibérations n°16	
Plan Vélo Baie de Somme Adhésion au label "Villes et Territoires vélotouristiques"	Extrait du Registre des Délibérations n°17	
Opérations d'environnement Proposition d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur les sites « Baie et Basse Vallée de la Somme », « Dunes du Royon », « Dunes de l'Authie », « Baie d'Authie Rive Sud », « Basse Vallée de l'Authie » et « Marais de la Maye »	Extrait du Registre des Délibérations n°18/1	
Opérations d'environnement Programme d'actions de lutte contre la Crassule de Helms	Extrait du Registre des Délibérations n°18/2	
Opérations d'environnement Projet de cessions de terrains par le Syndicat Mixte Baie de Somme au profit du Conservatoire du Littoral	Extrait du Registre des Délibérations n°18/3	

Fait à Abbeville, le 8 juillet 2016





La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 8 octobre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

14 - Périmètre de la ZAC frange nord de Quend Information du public relative à l'étude d'Impact / Mise à disposition du public

/

Le projet de création de Zone d'Aménagement Concerté de la Frange Nord a fait l'objet d'une information de la population et de l'organisation d'une réunion de concertation publique qui s'est tenue le 5 mai 2015.

En poursuite de la réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend sur le développement de la station balnéaire de Quend Plage, le dossier de création de ZAC doit être complété par une étude d'impact, qui consiste en une étude scientifique et technique permettant d'évaluer les conséquences du projet de ZAC sur l'environnement.

En application de l'article R.122-9 du Code de l'Environnement, cette étude d'impact ainsi que la décision rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact et l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement doivent être insérés dans les dossiers soumis à enquête publique ou mis à disposition du public.

Pour la finalisation du dossier de création de ZAC, il convient donc d'engager les démarches suivantes :

- solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement Préfet de Région Picardie –sur l'étude d'impact,
- mettre à disposition du public la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité compétence en matière d'environnement, par les moyens suivants :
 - publication d'un avis par voie d'affiches sur les lieux du projet, deux journaux régionaux ou locaux, ainsi que sur les sites internet de la commune et du Syndicat Mixte,
 - mise en ligne sur les sites de la Commune et du Syndicat Mixte.
- élaborer et faire approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact,

tenir à disposition du public le bilan au siège du Syndicat Mixte et aux horaires d'ouverture qui seront précisées au public,

insérer l'étude d'impact et l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement dans le dossier de création de la ZAC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'engager l'ensemble des démarches administratives qui s'avèrent nécessaires pour atteindre les objectifs susvisés, ainsi que de prendre les mesures d'affichages et de publicités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Extrait Conforme,

Emusouel MAQUE



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 8 octobre 2015

Réunion du Comité Syndical du 8 octobre 2015



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, dûment convoqué par Monsieur le Président, le 7 septembre 2015 s'est réuni le 8 octobre 2015, Salle Marcel Derambures à Saigneville sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION:

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Thierry LECLERCQ

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pascal TELLIER
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Guy de BOIVILLE
- Monsieur Christian BALLOY
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur RONGIER
- Monsieur Jean-Louis MANIAQUE, DEPRIQUE ET MANIAQUE
- Monsieur Thierry BALEDENT, Conseil départemental de la Somme

ABSENTS EXCUSES:

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières

Sont également excusés

- Monsieur Franck Olivier LACHAUD
- Monsieur Bruno DALLE
- Madame Corinne VASSALLI

Syndicat Mixte Bale de Somme – Grand Littoral Picard 1 Place de l'Amiral Courbet 80142 ABBEVILLE CEDEX



Sous-préfecture d'Abbeville 19 rue des Minimes B.P. 70310 80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical 8 octobre 2015

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 9 juillet 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°1	
Désignations des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°2/1	
Abbaye Royale de Saint-Riquier Désignation au sein du Centre Culturel	Extrait du Registre des Délibérations n°2/2	
Frais de mission du Président et des Vice- Présidents	Extrait du Registre des Délibérations n°2/3	
Decision modificative n° 1 – Budget 2015 – Budget Principal	Extrait du Registre des Délibérations n°3/1	
Budget Annexe ZAC du Moulinet	Extrait du Registre des Délibérations n°3/2	
Centre Conchylicole : amortissement et décision modificative	Extrait du Registre des Délibérations n°3/3	
Remboursement échéance prêt financement des 24 épis	Extrait du Registre des Délibérations n°3/4	
Lancement d'une consultation pour attribution d'une ligne de trésorerie	Extrait du Registre des Délibérations n°3/5	
Taxe de séjour	Extrait du Registre des Délibérations n°3/6	
Tarifs des sites de Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°4/1	

HEÇU LE

1 5 OCT. 2015

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Somme Tourisme Edition 2016 – Achat d'encarts publicitaires et promotion de la destination	Extrait du Registre des Délibérations n°4/2	
Parc du Marquenterre Salon Photo	Extrait du Registre des Délibérations n°4/3	
Partenariat dans le cadre du tournage d'un tournage d'un fils en Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°4/4	
Redevance Pierre et Vacances 2014 - 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°4/5	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires et boissons	Extrait du Registre des Délibérations n°5/1	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture, acheminement et livraison d'électricité	Extrait du Registre des Délibérations n°5/2	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de traitement et d'édition des bulletins de paye pour le personnel de la régie de Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°5/3	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de transport de fonds, gestion de caisse et sécurisation de fonds pour les sites de Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°5/4	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison d'objets de décoration et gadgets	Extrait du Registre des Délibérations n°5/5	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de décoration et articles liés au jardin	Extrait du Registre des Délibérations n°5/6	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de gadgets et souvenirs personnalisables	Extrait du Registre des Délibérations n°5/7	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison d'articles d'art de la table personnalisables	Extrait du Registre des Délibérations n°5/8	REÇULÉ

D	ésignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
marchés et info Acquisition et l avec accès à la	nnée au Président de souscrire des rmation sur les marchés ivraison de téléphones portables téléphonie mobile pour le Syndicat tion Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°5/9	
marchés et infor Rapport d'infor	nnée au Président de souscrire des rmation sur les marchés mation – marchés passés sans ables pour les mois de mai à août	Extrait du Registre des Délibérations n°5/10	
Renouvellemen	t de la convention GéoPicardie	Extrait du Registre des Délibérations n°6	
Convention fina Mahon Plage	ncière avec la commune de Fort-	Extrait du Registre des Délibérations n°7	
Gestion du Pers	onnel	Entroit du Danister	
titulaire et mod	oluriannuel d'accès à l'emploi alités d'organisation de la sélection pour les agents du Syndicat Mixte	Extrait du Registre des Délibérations n°8/1	
Gestion du Pers Présidence – rel	onnel ation élus et territoire	Extrait du Registre des Délibérations n°8/2	
Gestion du Pers Service juridiqu publics »	onnel e – Chargé de mission « marchés	Extrait du Registre des Délibérations n°8/3	
Gestion du Perso Golf et Aquaclu d'exploitation	onnel b de Belle Dune – responsable	Extrait du Registre des Délibérations n°8/4	
Gestion du Perso Golf de Belle Do polyvalentes (3	une – Hôtesses d'accueil	Extrait du Registre des Délibérations n°8/5	
Gestion du Perso Golf de Belle Du	onnel une – Responsable enseignement	Extrait du Registre des Délibérations n°8/6	
Gestion du Perso Aquaclub – Maî		Extrait du Registre des Délibérations n°8/7	
Gestion du Perso Parc du Marquer polyvalentes	onnel nterre – Hôtesses d'accueil	Extrait du Registre des Délibérations n°8/8	
Gestion du Perso Jardins de Valloi Agent d'entretie	res / Parc du Marquenterre –	Extrait du Registre des Délibérations n°8/9	REÇU LÉ

1 5 OCT. 2015

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Gestion du Personnel Cap Hornu: Hôtel***&Restaurant - Cuisinier	Extrait du Registre des Délibérations n°8/10	
Gestion du Personnel Subventions au Comité d'Entreprise	Extrait du Registre des Délibérations n°8/11	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant	Extrait du Registre des Délibérations n°8/12	
Proposition d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur le site « Baie et Basse Vallée de la Somme »	Extrait du Registre des Délibérations n°9	
Convention de partenariat avec le Parc Naturel Marin	Extrait du Registre des Délibérations n°10	
Mise en œuvre du plan de gestion RAMSAR	Extrait du Registre des Délibérations n°11/1	
Mesures agro-environnementale 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°11/2	
Création d'une roselière sur la Commune de Saigneville	Extrait du Registre des Délibérations n°12/1	
Réaménagement de la Pointe de Routhiauville – travaux tranche 1 – requalification du parking et de l'accès au sentier de découverte des dunes de l'Authie	Extrait du Registre des Délibérations n°12/2	
Approbation du plan de financement – Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel/Route Blanche – Gestion des flux, du stationnement et valorisation des paysages – réalisation d'une aire naturelle de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel – Tranche de travaux n° 1	Extrait du Registre des Délibérations n°13/1	
Approbation du plan de financement – Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte	Extrait du Registre des Délibérations n°13/2	
Approbation du plan de financement – Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte : avenant n° au marché de maîtrise d'œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°13/3	
Approbation du plan de financement – Le Crotoy – Entré de Ville « Nord » - Phase	Extrait du Registre des Délibérations n°13/4	REÇULÉ

1 5 OCT. 2015

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Approbation du plan de financement – Point belvédère du site « Gebasom » - Organisation de l'aire de stationnement	Extrait du Registre des Délibérations n°13/5	
Périmètre de la ZAC Frange Nord de Quend	Extrait du Registre des Délibérations n°14	
Centre Conchylicole du Crotoy - Etude sur le fonctionnement	Extrait du Registre des Délibérations n°15	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 2 à la mission de contrôle technique	Extrait du Registre des Délibérations n°16/1	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 3 au lot 4 : menuiseries extérieures – volets roulants	Extrait du Registre des Délibérations n°16/2	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 3 au lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage	Extrait du Registre des Délibérations n°16/3	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 2 et avenant n° 4 au lot 7 : charpente métallique – bardage – serrurerie – métallerie	Extrait du Registre des Délibérations n°16/4	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 4 au lot 10 VRD Assainissement non collectif	Extrait du Registre des Délibérations n°16/5	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 5 au lot 1 : gros œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°16/6	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 5 au lot 2 : cloisons, isolation, nenuiseries extérieures, faux-plafonds, volet bois	Extrait du Registre des Délibérations n°16/7	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 7 à la mission de maîtrise d'oeuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°16/8	
Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Assurance Dommages Ouvrages	Extrait du Registre des Délibérations n°17	
Plan Vélo – Phase 5 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour a réalisation d'infrastructures	Extrait du Registre des Délibérations n°18/1	
Plan Vélo – Phase 5 Avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise l'ouvrage avec Amiens Aménagement	Extrait du Registre des Délibérations n°18/2	REÇU LE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Plan Vélo – Phase 5 Rapports d'information	Extrait du Registre des Délibérations n°18/3	

Fait à Abbeville, le 14 octobre 2015

Emmanuel MAQUET

Cache de la collectivité et signature

0 1/4

,,

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

REÇU LE

1 5 OCT. 2015

à la sous Préfecture d'Abbeville



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

37 - Création de la ZAC frange nord de Quend Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation



En 2006, la station balnéaire de Quend Plage a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend. Cette mission de suivi urbain a fait ressortir la nécessité de traiter qualitativement l'espace milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral.

Dans cette optique, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur le périmètre restreint de la frange nord en vue de créer une opération d'aménagement urbain afin notamment de favoriser la politique locale de l'habitat par la création d'une résidence d'accueil pour saisonniers et de lutter contre l'insalubrité de la résidence « la renaissance ».

La Commune de Quend a choisi de déléguer ce droit de préemption urbain au profit du Syndicat Mixte et de lui confier la maîtrise d'ouvrage des études relatives au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans ce périmètre, eu égard à ses compétences en matière d'aménagement.

Le Syndicat Mixte a mandaté l'Agence Urbanités pour conduire lesdites études et élaborer un projet de création de ZAC, projet devant proposer différents scénarii d'aménagement pouvant être réalisés. Le travail effectué en commun avec la Mairie de Quend, les équipes du Syndicat Mixte et l'agence Urbanités a permis d'aboutir à un scénario d'aménagement urbain et paysager.

Dans le cadre de la création de la ZAC de la frange Nord de Quend et, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- développer l'habitat de la commune sur la frange Nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot la renaissance les cygnes), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,
- développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,
- concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,
- préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Aux termes de l'article L 300-2 II du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la personne publique à l'initiative de l'opération.

Il est proposé que cette concertation s'établisse comme suit :

- publication d'articles dans le bulletin d'information communal et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme présentant les avancées du projet,
- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation,
- affichage sur panneaux à l'Hôtel de Ville de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte,
- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public, à la Mairie de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- tenue d'une réunion publique dans la salle située sur le territoire de Quend-Plage permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier restera à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et toute personne voulant s'exprimer pourra le faire par écrit auprès du Syndicat Mixte.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-2 et L 311-1 et suivants,

Vu le règlement d'urbanisme en vigueur,

Considérant qu'aux termes de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical doit délibérer sur d'une part, les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée et d'autre part, sur les modalités de la concertation à mettre en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de :

- prendre l'initiative de la création d'une ZAC sur le territoire de la Commune de Quend-plage,
- fixer à l'opération les objectifs susvisés,
- préciser que la concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet de ZAC avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et selon les modalités susvisées,
- prendre les mesures d'affichages et de publicités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.

Pour Extrait Conforme, Le Président

Jean-Claude BUISINE



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2014

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2014

V

Le Comité Syndical s'est réuni le 8 décembre 2014, à 14 Heures 30, Salle Polyvalente d'Estreboeuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION:

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Nicole BOUTARD
- Monsieur Jean DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT
- Madame Jeanine BOURGAU

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

Monsieur Gérald MAISSE

Représentants des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ
- Monsieur Bernard LEFEBVRE
- Monsieur Patrick RICHARD
- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI

Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur Bruno DALLE

ABSENTS EXCUSES:

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine OUIGNON-LE-TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Madame Marthe SUEUR

Autre(s) personnalité(s)

- Madame Flavie DUTRY
- Madame Corinne VASSALLI,
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Gérard BORDE

Syndicat Mixte Baie de Somme -**Grand Littoral Picard**

1 Place de l'Amiral Courbet 80142 ABBEVILLE CEDEX

à

Sous-préfecture d'Abbeville 19 rue des Minimes B.P. 70310 80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical du 8 décembre 2014

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle	
Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical en date du 20 octobre 2014	Extrait de Délibérations n° 1	REÇU LE	
Rapport d'information – désignation d'un membre suppléant au sein du comité Syndical	Extrait de Délibérations n° 2	1 2 DEC. 2014	
Représentation du Syndicat Mixte au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture	Extrait de Délibérations n° 3	à la Sous Préfecture d'Abbeville	
Représentation du Syndicat Mixte au sein du Conseil de Rivages du Conservatoire du Littoral	Extrait de Délibérations n° 4		
Signature de marché par anticipation – Marché de blanchissage de linge pour les sites de Destination Baie de Somme			
Signature de marché par anticipation – March2 de contrôle réglementaires, maintenance et dépannages pour les installations techniques de chauffage et de ventilation sur les sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 5/2		
Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres de jeunesse	Extrait de Délibérations n° 5/3		
Signature de marché par anticipation – Marché de de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature	Extrait de Délibérations n° 5/4		
Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème régional et culinaire	Extrait de Délibérations n° 5/5		
Marché de fourniture, acheminement et livraison de gaz naturel – Attribution de marché	Extrait de Délibérations n° 6		
Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mai à octobre 2014	Extrait de Délibérations n° 7		

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Projet d'acquisition d'un local	Extrait de Délibérations n° 8	
Budget 2014 – Décision modificative n° 3 – Budget Principal	Extrait de Délibérations n° 9	
Budget 2014 – Décision modificative n° 3 – Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 10	
Evolution de la participation financière des membres du Syndicat Mixte	Extrait de Délibérations n° 11	
Dotation Globale de Fonctionnement – Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique – Année 2013 – Modalités de répartition	Extrait de Délibérations n° 12	REÇU LE
Taxe de séjour – Projets et prises en charge financière des dépenses de chaque commune – Budget Principal	Extrait de Délibérations n° 13	à la Sous Préfecture d'Abbeville
Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015	Extrait de Délibérations n° 14	
Remboursement échéance prêt financement 24 épis	Extrait de Délibérations n° 15	
Propriétés du Syndicat Mixte – Remboursement des taxes foncières	Extrait de Délibérations n° 16	
Signature d'une convention avec ADI Somme	Extrait de Délibérations n° 17	
Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel SISTEC	Extrait de Délibérations n° 18	
Comptabilité de la Régie Destination Baie de Somme – Frais d'honoraires	Extrait de Délibérations n° 19	
Approbation des tarifs 2015	Extrait de Délibérations n° 20	
Renouvellement de l'adhésion au réseau technique d'échanges PAPI – Appel à cotisation	Extrait de Délibérations n° 21	
Réseau des Maisons de la Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 2 – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre	HYTT911 0e	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 : Gros Œuvre	Extrait de Délibérations n° 23	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 2 : cloisons, isolation, menuiseries intérieures, faux-plafonds, volets bois	Extrait de Délibérations n° 24	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage	Extrait de Délibérations n° 25	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre	Extrait de Délibérations n° 26	
Système de Gestion de la sécurité sur le littoral des Bas-Champs	Extrait de Délibérations n° 27	
Confortement des zones urbanisées du Vimeu - Construction des 24 épis sur la plage de Cayeux- sur-Mer – Avenant n° 2 au marché 1	Extrait de Délibérations n° 28	
Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Construction des 24 épis sur la plage de Cayeux- sur-Mer - Rechargement en galets de Cayeux-sur- Mer – Avenant n°5 au marché 2	Extrait de Délibérations n° 29	
Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer – Lot n°2: procédures administratives – Avenant n°3	Extrait de Délibérations n° 30	REÇU LE
Signature d'une convention avec les Etablissements SILMER	Extrait de Délibérations n° 31	1 2 DEC. 2014
ZAC du Moulinet – Signature d'une convention de mandat avec la commune d'Ault	Extrait de Délibérations n° 32	à la Sous Préfecture d'Abbeville
Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Paysages et de la Falaise associant construction de l'équipement culturel et restauration de la ferme du château en centre d'interprétation des paysages au sein du quartier du Moulinet à Ault. Commission de Jury	Extrait de Délibérations n° 33	
Assistance à la consolidation et l'exécution de la stratégie de communication relative au projet de territoire d'Ault – Avenant n°1	Extrait de Délibérations n° 34	
Etude de réseaux long terme – Ault, Friaucourt, Woignarue	Extrait de Délibérations n° 35	
Renouvellement de la convention Ecoplage avec la Commune de Quend	Extrait de Délibérations n° 36	
Création de la ZAC frange nord de Quend – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation	Extrait de Délibérations n° 37	
Signature d'une convention de gestion de la digue Jules Noiret avec la commune de Le Crotoy	Extrait de Délibérations n° 38	
Rapport d'information – Aide à la filière mytilicole	Extrait de Délibérations n° 39	

27 %

wif - 5

98 5 :

d 5

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Thématique des fiches actions PAPI – Projet de périmètre de l'Epage Littoral – Proposition de partenariats	Extrait de Délibérations n° 40	
Poursuite de l'animation des sites Natura 2000	Extrait de Délibérations n° 41	
Poursuite des actions d'appui au maintien de l'élevage en Plaine Maritime Picarde	Extrait de Délibérations n° 42	
RNN Baie de Somme et RNR du Bois des Agneux (Rue) – Réalisation des plans de gestion	Extrait de Délibérations n° 43	
Signatures de conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme	Extrait de Délibérations n° 44	
Signature de conventions pour les animations du 31 décembre 2014 au Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant	Extrait de Délibérations n° 45	
Partenariat avec le Journal d'Abbeville	Extrait de Délibérations n° 46	
Gestion du Personnel – Syndicat Mixte – Prolongation de la mission de l'ingénieur en charge du PAPI	Extrait de Délibérations n° 47/1	1 2 DEC. 2014
Gestion du Personnel – Syndicat Mixte – Service Environnement : renouvellement d'un poste d'ingénieur – Animatrice «Grand Site Baie de Somme »	Extrait de Délibérations n° 47/2	à la Sous Préfecture d'Abbeville
Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur – chargé d'études Milieux Naturels	Extrait de Délibérations n° 47/3	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur – chargé d'études agro-environnement	Extrait de Délibérations n° 47/4	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur en éco- développement	Extrait de Délibérations n° 47/5	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Remplacement du coordinateur des gardes de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 47/6	
Gestion du Personnel – Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme	Extrait de Délibérations n° 47/7	
Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984	Extrait de Délibérations n° 47/8	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Le Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant : Chef de réception	Extrait de Délibérations n° 47/9	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Aquaclub de Belle Dune - Infographiste	Extrait de Délibérations n° 47/10	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Service Juridique – Chargé de missions « marchés publics »	Extrait de Délibérations n° 47/11	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Maison de la Baie de Somme – responsable boutique polyvalente	Extrait de Délibérations n° 47/12	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 47/13	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune – Hôtesse d'accueil	Extrait de Délibérations n° 47/14	
Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise	Extrait de Délibérations n° 48	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Prime versée aux salariés de la régie Destination	Extrait de Délibérations n° 49	

Fait à Abbeville, le 11 décembre 2014

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

REÇU LE

1 2 DEC. 2014

à la Sous Préfecture d'Abbeville





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°2 DU BILAN DE LA CONCERTATION

AVIS DE LANCEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT





PROJET DE ZAC SUR LA COMMUNE DE QUEND AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Par décision en date du 14 janvier 2015, l'Autorité Environnementale a conclu que le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) situé sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins est soumis à étude d'impact.

Une étude d'impact a été réalisée par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP), autorité ayant pris l'initiative de la création de la ZAC. Cette étude a été complétée suite au retour de l'Autorité Environnementale en date du 09 juin 2016 et du 07 août 2018. La Commune de Quend est l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC.

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, les documents suivants seront mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Ces documents seront mis à disposition du public pendant un mois du 07 janvier au 08 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville), ainsi que sur leurs sites internet respectifs (www.villedequend.fr et www.villedequend.fr et www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres qui seront déposés à cet effet ou bien à l'adresse suivante : <u>contact@baiedesomme.fr</u> Des renseignements peuvent être obtenus sur le projet auprès du service Aménagement du SMBSGLP.

A l'expiration du délai de cette mise à disposition, un bilan de la mise à disposition du public sera établi concomitamment avec le bilan de la concertation relancée depuis le 18 juin 2018. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.

Le présent avis de mise à disposition sera diffusé sur les sites internet de la Commune de Quend et du SMBSGLP. Un affichage sera mis en place à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP ainsi que sur les lieux du projet.



Bon pour Acco quierd le 20/5 Le M

MARC Volant





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

OUTILS DE LA COMMUNICATION

Avis administratifs

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME

GRAND LITTORAL PICARD

INFORMATION **AUX PROFESSIONNELS**

Pour vos annonces « Légales », merci d'envoyer vos éléments au Service Annonces Légales Nécrologie du Courrier picard :

> par e-mail:

annonces@courrierpicardpublicite.fr

> ou par fax : 0 820 12 60 02

Nos conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos questions au:

N°Azur 0 825 12 60 02

Accessible de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 le samedi.



Enquêtes publiques

COMMUNE D'ESTREES-LES-CRECY

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés Créations/Constitutions



1 03 22 92 62 00 (03 22 91 86 01

ni de la constitution d'une Società primettant les curretirentiques y A.E. Forme: Società de participation financière de preference la lacité de la lacitation financière de preference la lacitation de parts ou d'action de societé d'acrecies filosal mais de la preference filosale de la lacitation de la lacitation de la lacitation filosale la discrete de la preference filosale de la lacitation de la lacitation de la lacitation filosale de la lacitation de lacitation de la lacitation de lacitation de la lacitation de lacitation de

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics de travaux Procédures adaptées de + 90 000 €



Procédure adopties, ordonnance 2005-849 du S join 2005 avec possibilité de adjanciation. Object TRANSMUS DE RESMANIE MATION DE 30 L'OCEMENTS COLLECTIFS SES NEW AMAIAN. DE VERSINE A RECONTINUES DISSON.

utils et techniques : Direction de la blaire Proceing and the Ministration of Inchesiones; Direction do in Ministrance of do retico de Publicador.

M. DE SAMIT MUDUEN (Till: 40.22.53.77.88 at Parc 40.22.53.76.01) as M. HETROY (Till: 40.22.53.76.48).

LILE, Tair 10 SING 50 No.

UNE VISITE EST OCCAMINESE LE MERCIECN 22 AVER. 2015 A PARTIR DE 9 houses - Merci de prandes mendio-ment segario de Mantone habello COLOMBET no 17 A. 2.1.1.10.

Le pit contenum l'Albe parten les mentions : edipt de mandele, nº de las, exche de l'enterpoise et « BE PAS COVERE» à Domisis médigi des trande en haupeis. Monants : l'Exerc. Les pins et genurour jass l'exerce mention par liferagies et just est declaraque.

Conceller principale de finanzament : devermines PASEL Consosti Regional et Fondo Principales de finanzament.

EMPLOI

Recharche d'ameloi

e H. ch. TRAVALIX: jurdinage, désher hage, tonte polouse, table hains et arbers sur Armano et env. Tel. 07.50.83.48.63. First, fast tood travecur expanses were, tal-les de haves, tombs, nectowage, karcher, et débonat, chêque emplo: services Tél. 60 22:32:96.74 ou 06:03:60:56.46.

Retratel ch. divers petits traveux d'entre-tien, jardinage, tonte pelouse, Amiens et anvenne. Tri. 06.64.29.11.52.

AUTOMOBILE

Berlines

BMW



Vends BMM 320 D, LLDE, mmée 2006, 133.000 km, 11.000 € à débattre. 1él. 03.72.30.73.29.

FIAT



PATPUNTO II 0.9. TWINAR 7 0 ev ITALIA, cides au volant, cides, manuelle, ordinatous de bord, ritto ordinato sour discett, parties sis, risdo CD, ventrualigar centralise à di-tance. Paus Ge SECUM, 16.555 bm. 28/02/2014, 9.500 € TEC Gesentie con-traction. Content : Thorons LECOSSOS, ARDMAITO CHECO. Parasido 607 74/05/12 ou bl. 60/2/2/26/56/26.

MERCEDES

28 500 6 SUPERBE MERCEDES E 220 ELEGANCE CDC for 2011, 52 000 km, the eccepte, TO, SA, Cuir etc... T6: 05.87 20.45.63.



Vends CAMPING CAR CHALLENGER PROFILE, 20,000 km, lit central bil 03,07,37,27,78.

Utilitaires

Véhicules de seciété et commerciales





Vends KANGOO FRIGORIFICHE EXTRA 2012, PRICH, T., 44,905 km, ETAT IMPEC CABLE, AUTO N°1 Tel 09,21,32,63,96

SERVICES AUX PARTICULIERS

Etre ensemble

Nins, 27 a, souriente et dy cherche un homme avec qui oments complices. Contact 99.34.22.04 (fk-1,35 € № 0,36€ №

Etre aide

Artisans

Artisan rech. TRAVALIX DE PENTURE mair. exider, papier point, place, trale de veres. TVA O %; tel. 03.27.27.54.98
 LES PARQUETS PICARDS: Fore, ponce, vitalle, tous tapen de ne-

■ LES PARQUETS PICARDS :
Pose, ponce, vitrifie, tous types de parcuets : colide, fortantes.
Tel. 69,76,38,11,36,
■ MACCHAELE, COLVERTURE, SOUATION, does gratuit, ETS BOQUET Claude
Tel. 59,46,81,82,40

AUTRES

Arts

Ach MEUBLES ANC, COLLECTIONS tentres, monnies, meaning, SUCCES SONS, objets refigieur, LALLOT 06,11,80,34,49 ou 09,67,44,75,70.

Divers



Retrouvez notre sélection de biens de prestige sur LAVOIXIMMO.com.

■ Une sélection de plus de 1000 annonces mis

Un univers exclusif aux biens de charme et de prestige.

Envoi d'alorto e-mail ciblées.





FLAVY-LE-MARTEL (02)

Monsieur Piecre DUMONT, son époux Madame Nathalie DUMONT, Madame Elasbeth DUMONT, Monsieur et Madame François DUMONT, ses enfants Emilie et Bernard, Anne-Sophie et Chrislain, jessiea et Alexandre, Kelly, ses petits-enfants

Jessica et Alexandre, seny, ses petits-enfants Sophia Lana, Mya, ses arrière-petites-filles Toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Léone DUMONT née DURAND

survenu à Flavy-le-Martel, le mardi 12 juin 2018, dans sa 71e année.

Les obseques civiles auront lieu au cimetière de Flavy-le-Mar-tel, le vendredt 15 juin 2018, à 14 h 30. Réunion à la pone du nouveau cimetière.

Cer avis tient lieu de faire-part.

10, rue de la Fontaine - 02520 Flavy-le-Martel

Pompes Funchres PETITNIOT - 02520 FLAVY-LE-MARTEL © 03.23.52.51.95 - 03.23.52.94.57

Ses emfants, ses petits-cafants.
Sa strair et ses frives,
Ses neveux et nikees,
Ses cousines, ses cousins,
Ses petits-cousines et petits-cousins,
Sa belle-secur et la famille RADEX,
Tata et la famille RADIX,
La famille MARTIE et la famille PASTRE,
Les mariciens, les plonigeurs et les karutékas,
toute la famille et ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Denis Léon DRAUX

survenu à Amiens, le 12 juin 2018, à l'âge de 73 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église d'Étouy, le mardi 19 juin 2018, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimenière de ladite paroisse.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur Denis Léon DRAUX reposera au funérarium Gilles Roussel, au 89, rue d'Amiens à Breteuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vos condoléances en ligne : sww.pompes-funches-roussel-brescuil.fr rubrique « avis de décès »

P.F Gilles Rousset - 60360 Crevecoeur-le-Grand © 03.44.04.09.33 P.F Gilles Rousset - 60120 Bretenil © 03.44.07.59.44

LES PETITES DU COURRIER PICARD









VENDRE, ACHETER, LOUER

Rendez-vous dans le Courrier picard

M. Jean CHRISTOPHE (*), son épous
M. (*) et Mine Jean-Marc CHRISTOPHE,
M. et Mine Gestaltes TOPHE,
M. et Mine Gestaltes TOPHE,
M. Alain CHRISTOPHE LAS OF MINE
M. Laved CHRISTOPHE AS Compagne Cindy,
sex enfants
Set petins-enfants et arrière-petits-enfants,
Set accurs, ses beaux-fèrres et ses belles-sorurs,
Set accurs, ses beaux-fèrres et ses belles-sorurs,
Set accurs, ses beaux-fèrres et ses belles-sorurs,
Toure fa femille,

L'ensemble du personnel soignant,

Madame Josépha CHRISTOPHE

née GRABOWSKI

qui s'est endormie dans la paix du Christ, le fundi 11 juin 2018, dans sa 80e année.

Le service religieux sera célébré le jeudi 14 juin 2018, en l'église Saint-Martin de Benansart, à 14 h 30. La bénédiction et un registre à signatures tiendront lieu de condoléances.

Pompes Funchres FLOQUET

22, rue Condorcet - 02240 RIBEMONT

© 03.23.63.72.79 - Hab 2012-02-129

REMERCIEMENTS

TINCOURT-BOUCLY

Ses enfants, Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Toute la famille

remerclent slocèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Marie DEBRAY

et celles qui, empêchées, leur ont témoigné des marques de sympathie par leurs envois de fleurs, plaques et messages de condoléances.

P.F Rémy Plain, 13 place du Général Leclere 80240 R © 03.22.86.61.00

LE NOUVION-EN-THIÉRACHE (02170)

très touchés par les innombrables marques de sympathie que yous leur avez témoignées lors du déces de

Monsieur Sébastien MERLIN

er dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques, ou qui, em-péchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funébres Stéphane THOMAS 23, rue Vintout Vicary - 02170 LE NOUVION-EN-THIÉRACHE © 03-23-97-02-21 - Fax: 03-23-97-13-73 - Hab: 2014/02/177

BARISIS-AUX-BOIS

Madame Marie-Elise NIMAL, son épouse Ses enfants, Ses petits-enfants, Er route la famille,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Paul NIMAL

P.F. DERE - 163, rue de la République - 02300 Autreville Hab.: 2017.02.88 - 7: 03.23.52.04.13

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nom-breuses marques de sympathie et d'amitié reçues lors du dé-cès de

Monsieur Jacques SERVANT

Madame Viviane SERVANT, son épouse Er toute la famille

remercient les personnes qui se sont associées à leur peine,

P.F Desprez -80110 Moreull © 03.22.09.71.30

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié témognées lors des obsèques de

Madame Mauricette DELPLANQUE

remercient les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence, leurs dons et messages de condoléances.

P.F. Dessein Le Choly Funéraire Albert-Corbie 2:03:22:75:00:36

Toute la famille remercie toutes les personnes qui ont assisté

Madame Jeannine MOURET

et toutes celles qui lui ont témoigné des marques de sympa thie en particulier Salima sa dévotrée auxiliaire de vie.

PF Gomet-Triboulet - Amiens © 03.22.89.43.61

Toute la famille, remercie les personnes qui ont assisté aux obséques de

Madame Josette THERASSE

P.F Fournet - 80540 Molliens-Dread @ 03.22.90.71.89

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs



AMS DE POURSUITE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE CREATION DE ZAC SUR LE TERRITORE DE LA COMMUNE DE CRIEND

Le Combil Seguidat a décido par délibération de 22 limeter 2018 de pourmieur les montra-fices en une l'amousier les habitatest, les escociations boulles et les autres personnes co-cemies pendant tentre la durée de l'éléctronisies du projet. (Sant, le Combil Squalles) et lini les mobilités de la consentation qui se éléctions comme mit:

mit.

- Publications of actions not be project than in billeting if significant qui so definint accumulation.

- Publications of actions are in project than in billeting if significant community de CERRIO, are in empositor Bair de Sommer et le cité internet de MRSCUP (julicitaments segi.

- Affichage are passesses à la Mission de CERRIO) (i Para de la Malaire) area qu'en siège de syndient Mission de public à comptine de 10 juin 2018 d'un doubler compressant les éléments des project de cristation de 2016 et un répetit pagine destinal à sessaité in observations des project des cristation de 2016 à un destination par les des cristations de 2016 à un destination de project.

- Courteme des bisecteurs products toute à deute de l'abbondation de project.

- Courteme des bisecteurs products toute à deute de l'abbondation de project.

- Courteme des bisecteurs products toute à deute de l'abbondation de project.

- Courteme des bisecteurs products toute à deute de l'abbondation de project.

- Courteme des bisecteurs products toute à la deute de l'abbondation de project.

- Courteme des deutes de l'abbondation de project de l'abbondation de project.

- Line réceius publique sera organisée le 19 juillet 2012 à 11 habit à la salie des filtes de la commune de CERRIO pour réceiutes le la court de la 2016 à la salie des filtes de la commune de CERRIO pour réceiutes le la courte de la 2016 à la salie des filtes de la commune de CERRIO pour réceiutes le la courte de la 2016 à la salie des filtes de la commune de CERRIO pour réceiute à la court de la courte de la commune de CERRIO pour réceiutes de la courte de la courte de la courte de la courte de la 2016 à la courte de la courte de

ANNONCES MARCHÉS PUBLIOS

Marchés publics de travaux

Procedures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE MARCHÉLEPOT

celliste de Mahre d'Oyveage : Commune de Mahitrell.EPOT
innestant de pouveix infogunative : Montére à Maitre de Manitrell.EPOT
innestant de pouveix infogunative : Montére à Maitre de Manitrell.EPOT
in marche : Rainimation de historie de représ de sondiere ser la REPOT
in marche : Rainimation de l'acceptant de représ de sondiere ser la REPOT
in de tressure paris auton la pracédiere propriée en application de l'active IT-du décret
16-500 de 25 dans INIV effects aux metries publica solon con problème suitaine noise came mégolication. Commune de MARCHETOT
investion : Commune de MARCHETOT
investion : Les systèmes en pour pou activisées paris de l'active IT-du décret
investion : Les systèmes noise pour pou activisées paris produce (aux les communes de l'active de paris de l'active l'active de l'active de l'active l'active de l'active l'active de l'active l'active de l'active l'active l'active l'active l'active de l'active de l'active l'acti

control description (see 1).

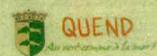
de salidate des affects :

de salidate de salidate :

de

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs



PROJET DE ZAC SUR LA COMMUNE DE QUENO

Ensurées problègues

COMMUNE DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

Projet de Módification de P.L.U. AVAS D'ENQUETE PUBLIQUE

continue Demokrique VASCRAR, communicate auxiliatura reservira à la mitolia bin :
Le giund 20 dimensione 2018, de 9 becares à 12 become.
Le cannos l'apraise 2019 de 5 becares à 12 become.
Le cannos l'apraise 2019 de 5 becares à 10 become.
Le mantino 2019 de 10 de 10 becares à 10 become.
Le mantino 21 project 2019 de 14 becares à 10 become.
Le mantino 21 project 2019 de 14 becares à 10 becares à constitution southiere samuel status à disposition du poètiq à 14 maiore, au more après d'Oliver de l'acquelles.

Le mantino 21 project à 14 maiore, au more après d'Oliver de l'acquelles.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

Modifications/Fusions/Absorptions

Direcs (creances, convoc., comptes...)

CONVOCATION AL' ASSEMBLEE GENERALE ORDINANCE DE DATE DU 22 JANVIER 2019

continue quedestrien des comptes et quites sux administratures,
clair que sheute de l'aureire,
conscient des mondais de simination surchiste,
conscient des mondais des administratures sortietés,
conscient des mondais des Continuelles and Comptes,
conscient des mondais des Continuelles and Comptes,
conscient des aureires des Continuelles and Comptes,
continuelles des surcities des capital souvers,
colors disseves et traditions,
colors product de traditions,
colors disseves et traditions,
colors de financial de colors de la color de desirabilités
colors de la financia de colors de la colors de desirabilités de la colors de la color de la colors de l

AUTOMOBILES 🗝



SERVICES AUX . **PARTICULIERS**

Service à la personne

BONNES

Antiquité brocante



Voted 1 FAUTEUI, TAISTEFFRIUM Renn Bon Alst pri 1904, 1 VELO Relation space and into two out 2 of al 22 Ms 68 to 3 05 11 21 Balan





ANTIQUAIRE ACHETE CHER ..





VENTE MAISON



DIVERS VENTES



85 St. Univer de Riez PLAGES. Nouveau domaine sécurisé avec piscine couverto. Votre résidence 3 chambres li-vrée dés en mains à partir de 84 000 €. Infos et renseigne-ments au 06 81 13 18 51 RCS 489333963





Littoral Manche

LOCATION APPARTEMENT



50 Dorrville les flains GRANVILLE - 5040 GRANVILLE - 50400 - loue T2 neuf, equipé, toute l'année dans maison individuelle, 2/4 personnes, ESPACE DETENTE : Jacuzzi, sauna, procha commerces el plages. A la semaine, week-end, m-week end «formule d'étente», Particulier. Tel. 02 33 50 57 48 ou 06 85 14 23 36

ECCATION MAISON-VILLA



22 Psuber BRE and Brend Brend

Littoral Méditerranée

LOCATION APPARTEMENT

20 Alaccio
Cotse: Alaccio: Pensez cadeau
de Mott Accuellante toute l'annee dans sa diversité. A louer de
une à plusieurs semaines. APPT
72 face mer, belle vue sur le
gotte d'Alaccio: Particuliar Renseignaments the 13 09 41 29 ou
06 86 63 95 52. Voir site into: //
julien-duchet-wix.com / locationcorse

Littoral Atlantique

VENTE MOBILEHOME



IRM CONFORT 6 couchages sur parcelle aménagée, acquis neuf en 2016. 42 000 Å Dispo de suite, 19 000 € entièrement equipé 02 51 54 59 22 -RCS 489333963

LOCATION APPARTEMENT



65 St-Lary-Soulan Village - 65170 (Hautes-Pyré-nées), loue agréable STUDIO pour 2 à 3 personnes, tout confort, terrasse bien exposée,

Vosges et Jura

LOCATION CHALET

88 La Bresse
VOSGES La Bresse loue très beau
chalet + appt, promo (Janvier,
mars) vacances Pâques, prox téleti, vue ecception de Particulier, 18, 03 29 25 46 39





Annonces légales

Tarif de reference stipu'e dans Art.2 de l'arrête ministériel du 21 décembre 2017 soit 4,46 € ht la ligne.

sons informés que, confrontiment ou dévet na 2012-1547 du 18 décembre 2012, et publiées deus les journour d'ansonces légales, sont chligatoirement mises en lique dans une base de données numérique centrale, nome actulegales fr.

Avis administratifs

Commune d'ABBEVILLE

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions del l'amtérimunicipal en date du 10 décembre 2018. Le sociate d'absonitaisement des seucolouries será soumit à verputies politique, penditure 31 juine commandet, du 14 jender au 15 febrer 2019. Le tribunt à deministratif o'immens designe frain à la principal EAMO, restatée de la fonction publique territories, en qualité de commissione enquêtique. Pendient la début autres du not double avoient un febre plant et requête de optimient constitue. Pendient la début autres du not double avoient un febre de plant et requête de optimient constitue de la commissione enquête de la constitue de la commissione enquête de la constitue de la commissione enquête de la constitue de la constitue

etago E2, par Santa-Lamb (Mason di accoust des services principal, c), per se se se services and prompte com se service de deservice, may jours et his versit habitant d'outrature des services aix partition, et consegnération d'immerit has objectes aux la requise et éroquites ou la sobressir par écrit du commissaire enqualeur, donnéels en mante, que les services aux permanence au decontrol du publication de la require de commissaire enqualitaire en réponde sur destruction de information département par la commissaire enqualitaire, en réponde sur destructions de information département par la pour de la principa de information département par la pour de la principa de information de la principa de la pri

Avis administratifs

Commune de QUEND

Projet de ZAC

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Per décision en dans du 14 janvier 2015, l'autorité environnementair à conclui que le projet de récenon de la Zone d'Andreument Concorna (ZAC) située qui le la recenon de la Zone d'Andreument Concorna (ZAC) située qui le l'autorité en Concorna (ZAC) située qui le l'autorité de Concorna (La Zone d'Andreument Concorna (ZAC) située qui le l'autorité de la Concorna (La Zone d'Andreument de Concorna (La Zone d'Andreument d'Andreument (La Zone d'Andreument (La Zon

Le Johnna Casser III Nebdomádair reposit dyforinsten 17, ez le Casser - P 2005 (color pell'hút Cede III 03 22 24 90, 45 - 56 (23 22 31 48 49 e e-mail journal-abbesille Sputstrebdos fr



PARTIE REDUCTS SAS SINCE STOOD : 13; rive du Bred JSOCK/ PERSES SAS est capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire : SIPA (représentée par Louis ECHELARD)

Directour de publication : Francis GAUNAND

Président du conseil de surveillance : Olmer BONSART Membres du conseil de surveillance

Societé SIPA
INTERPRES PAR LOGIS CHEMARD),
DISE ELES ART. DONT USE (RILLARD)
JOEL GALVAIN, Philippe TOULEMONDE
Impression: SOCIETÉ ENBOURGEOISE
D'EDITIONS 50100 CHEMIDOURG



Annonces légales :

781 09 69 36 39 30 www.nediales fr Par arests principal, pound hisbire à publice les arespons publiques et légales sur le départeme les aresponsaments. Securité

Prix: 1,50 € Abonnement 1 an: 72 €

rssn 1241-7742 Commission paritaire n° 0322 C 81474

Copy and Appendent move as apparele de la present publication moves in the 11/03/57 unit admittation de Textesi







erymet as du peum grobil es l'ipong à pare de 75 à 100 % de l'être reputes. Die part de la paper hoom Les UPA pour le dumée l'EUROS est pouve de l'includes est unes. Europhones. Coll l'éphone

Commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Projet de modification du PLU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La publica par retermo qui la sea descrito de proceder a l'organism poblicura qui les dispositions de la modificazion de PUL de la communa de Saint retermo sur Sommile puminima notale de 20 novembre 2018. Les modificaziones de situatione de modificaziones de 100 novembre 2018. Les modificaziones de la contractione de modificazione de modificazione de modificazione de modificazione de la contractione de modificazione de modificazione de la communación di applicazione de la Communimación di applicazione de la Communimación di applicazione de la Communimación di applicazione de 34 communimación de contractione de la Communimación de la Communicación de la Communimación de la Communimación de la Communicación de la Communimación de la Communicación de la C

québos.

Los personnes qui aumant des observations à formular aori limitées, cet à les consones qui la registre d'onquêtemes à leur disposition à laurail e et à la communitaté d'aggiornation de là Bais de Somhe aux sous et ne ves suvvivies, cet à les communitaté d'aggiornation de là Bais de Somhe aux sous et ne ves suvvivies, cet à les accesser aux commissaire exploitateur en natien par écrit du gre mais l'architecte autrents empulipablique, environy sur nomme des-coudescentres et.

Le doubler soume à d'aggide publique est depuilement accessible et signe durant toutets à durbe de la producture aux les est éculiement accessible et signe durant toutets à durbe de la production sur les êtes de la communeuré d'aggigentement de la signe durant.

de Somme : www.bakelesommesoglof.
Less set hannie en vooranne meter en treigne al desser.
Less set hannie en vooranne meter en treigne al desser.
Literature VSSEUR commission en gesting, gevrand is maline les jeud 20 de K. Dominorus VSSEUR commission en gesting, gevrand is maline les jeud 20 de en de 20 les de Brusses à 12 hourse, la estrect 5 junioriz 2019 de 1 heures à 12 hourse. le laudit 1 à janviez 2019 de 14 heures à 17 heures, la macroet 22 janviez 2019 de 14 heur.

Le rapport du commissaire acquateur ainsi que ses conclusions monivées seront le er à la disposition du public à la marie, un mois apras clôture de l'enquête.

Vie des sociétés

7192782801 - VS

CONSTITUTION

Par acte sous signatures privées en date du 17 décembre 2018, il a été constitué à société résentant les caractéristiques avunités par actions simplifiée. Dénomination : POM D'OPALE Canalla 1,0,000 euros.

Sitia à l'une de l'Égrise, 80620 Pibeau-

Court.

Objet : le courtage et le négore de plans, de pormass de terre de consonmation et de l'interest de consonmation et de l'interest de consonmation et de l'intre et légumes Durée : 39 ennées.

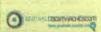
Admission aux assemblées et droit de vote : loux actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identifier de de l'insonaire ne des de d'autent de vote qu'il possessée ou représente d'actions.

Agrément : soumises à agrément.
Présedent : M. Laurent. DERAME-COURT, demeurant à Ribeaucourt (MISEQ), S. us de l'égiée.

Sertime Courte : a ROS d'AMIENS (Corrine).

ENFIN UN POUR VOS NOUVEAUX MARCHES PUBLICS...





PERSONAL SERVICE DE MAITTES CURIC CORRESPONDEM EXECUTION À VOI ANTIMAS PROCHE Austrance perconnecte pour définir proposité en citiers de technite

WORD DESTRUCTION OF THE PARTY O

PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD

Réunion publique de concertation

MARDI 5 MAIA 17H00

Salle des fêtes (rue de la Fontaine Saint-Vau



SOCS



RÉUNION PUBLIQUE

PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD

MARDI 10 JUILLET À 18H30 Salle des fêtes de Quend

OUVERTATOUS

Dossier consultable à partir du 18 juin en mairie de Quend et sur www.baiedesomme.org



PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT



DU 7 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2019

Dossier consultable à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard ainsi que sur www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org







ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD DE QUEND

CONCERTATION AUTOUR DU PROJET



À partir du 18 juin

Mise à disposition du dossier de création de ZAC et d'un registre destiné à recueillir vos observations

- En mairie de Quend (1 rue de la mairie)
- Au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (Abbeville 1 rue de l'Hôtel Dieu)

Dossier également consultable sur : www.baiedesomme.org - contact@baiedesomme.fr

Le mardi 10 juillet à 18h30

Une réunion publique à la salle des fêtes de Quend (rue de la Fontaine St-Vaast)

Présentation du projet et échanges

St-Vaast)

Présentation du projet et échanges

Syndicat Mixte Baleed Somme Grand Littoral Picard Www.baledesomme.org



ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD DE QUEND

CONCERTATION AUTOUR DU PROJET





À partir du 18 juin

Mise à disposition du dossier de création de ZAC et d'un registre destiné à recueillir vos observations

- En mairie de Quend (1 rue de la mairie)
- Au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (Abbeville 1 rue de l'Hôtel Dieu)

Dossier également consultable sur : www.baiedesomme.org - contact@baiedesomme.fr

Le mardi 10 juillet à 18h30

Une réunion publique à la salle des fêtes de Quend (rue de la Fontaine St-Vaast)

- Présentation du projet et échanges

Syndicat Mixte Bale & Somme





Manuel Valls: "Suivre l'exemple de la Baie de Somme"

Séduit par le cachet du Parc du Marquenterre, par le patrimoine local, le Premier Ministre a salué l'investissement des femmes et des hommes qui le préservent et le valorisent et s'est félicité du respect des usages traditionnels dans une region qui vit du tourisme de nature



Cet été, profitez des offres écomobiles

Profitez des Navettes Littorales, du Picardie Pass Evasion ou encore des ta combinés "train et car" pour découvrir la Baie de Somme aufrement



Non au projet éolien offshore!

Les élus du Syndicat Mixte ont voté à l'unanimité contre l'implantation d'une ferme éolienne en face de la côte normando-picarde

10 commentaires

Info du 1er juillet au 31 août, navettes littorales au sud de la Baie de Somme



Pavillon Bleu 2015 Cayeux, Ault e Saint-Valery au palmarès



Nouvelles rencontres avec les gestionnaires d'espaces naturels



AMÉNAGEMENT



rojet de ZAC en frange

MAIN ICH IV MATEINEL C





Concertation sur le projet de ZAC en frange Nord de Quend-Plage-Les-Pins

le 16/04/2015 | mis a jour le 04/06/2015 | Ecrire un commentaire



Organisée autour de plusieurs noyaux d'habitats, la commune de Quend se situe au cœur d'un espace paysager de grande qualité (bord de mer, espace dunaire préservé, proximité de grandes infrastructures touristiques) qui lui confère un caractère stratégique et attractif dans le développement touristique de la Côte Picarde.

Parmi les espaces clés du développement de la commune figure le périmètre de la "Frange Nord" du centre ville, disposant d'une position charnière entre l'urbanisation de Quend Plage et la ZAC du Royon.

La commune de Quend et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Plcard ont décidé de lancer des études d'urbanisme afin de mettre en œuvre un projet de reconquête urbaine portant sur le développement de la frange nord de Quend Plage.

Ainsi, une concertation est lancée par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard. Elle vise à associer aux décisions les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, tout au long de l'élaboration du projet de création de la ZAC.



Une réunion publique de concertation s'est tenue le 5 mai dernier à la salle des fêtes de Quend.

Consultez le projet en téléchargeant le dossier de Concertation dans la zone de téléchargement ci-dessous. Faites nous part de vos réflexions

TÉLÉCHARGEMENT

- Dossier de concertation (pdf/1,88Mo)
- Compte rendu de la réunion publique du 5 mai 2015 (pdf/0.02Mo)

Si vous n'amivez pas a visualiser les documents PDF, pensez à mettre à pur Acrobat Reader ICI













Rechercher un article





LA STRUCTURE

AMÉNAGEMENT

MILIEUX NATURELS

GRAND SITE



DÉVELOPPEMENT

ZAC de la frange nord de Quend



La commune de Quend-Plage et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard mènent conjointement depuis plusieurs années des études et démarches diverses en vue de réorganiser le quartier situé sur la frange nord de Quend-Plage.

Voir la carte



Cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire va faire l'objet d'un aménagement qualitatif urbain et paysager.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services (espaces publics, habitations, résidence de tourisme).
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

POURQUOI UNE ZAC?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

LA STRUCTURE

Missions & compétences Périmètres d'intervention Comité syndical Les équipes Les partenaires

AMÉNAGEMENT LES PROJETS

Appel à projet

Ault, complexe touristique

Trait de côte, la gestion

Le suivi littoral du nord au sud La stratégie littorale

L'accueil touristique

Routhiauville Le Hourdel

Développement

Cimetière chinois de Nolette Aire de stationnement en entrée de Saint-Valery-sur-Somme
ZAC de la frange nord de Quend
Maison de la Baie de Somme Zac du Rovon

Ecomobilité

Plan Vélo Baie de Somme Circuits pédestres

MILIEUX NATURELS LA GESTION

Conservation, entretien et usages Réserve Naturelle Nationale de la Baie de

Terrains du Conservatoire du littoral Autres espaces

Expertise, conseil

Ramsar Natura 2000 Biodiversité & élevage

GRAND SITE LE TERRITOIRE

AUJOURD'HUI, OÙ EN EST ON?

Le dossier de création de ZAC a été réalisé, il comprend notamment une étude d'impact et la description du projet d'aménagement. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne 2018. Les études préalables ont été effectuées sur une durée de 4 ans en vue de limiter les impacts sur l'environnement et dans le respect des procédures réglementaires.

Une phase de concertation sera lancée cet été, elle comprend :

- la consultation du dossier de création de ZAC par le public
- un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres et une réunion publique participative

Le projet d'aménagement tiendra compte de l'ensemble des observations du public.

CALENDRIER DE LA CONCERTATION

A partir du 18 juin : Mise à disposition du dossier et des registres à la mairie de Quend et au siège social du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard par tous et pendant toute l'élaboration du projet.

Téléchargez les documents (Zip/40Mo)

Réagissez :

Communiquez vos observations sur contact@baiedesomme.fr

EN IMAGE



Résidence des Cygnes Crédit Photo:SMBS-GLP







Rechercher un article

A STRUCTURE

AMÉNAGEMENT

MILIEUX NATURELS

GRAND SITE







incontournables de



Quel plébiscite!



Les Prairies Fleuries de la Baie



MARCHÉS PUBLICS

TAXE DE SÉJOUR

EMPLOI & STAGES



Réunis le 10 juillet à Quend-Plage, élus, techniciens et locaux ont échangé sur le projet d'aménagement du quartier situé sur la frange nord de la station.



Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette réunion de concertation. Au programme présentation des objectifs et grandes étapes du projet puis questions, réponses avec la salle. 'Une phase de diagnostic, souligne Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, comprenant des études environnementales a été effectuée. Le projet de dossier de création de ZAC a été réalisé. Il comprend notamment la description du projet d'aménagement et une étude d'impact. Ce dossier devrait être approuvé à l'automne 2018. Les études préalables ont été effectuées sur une durée de 4 ans. Elles se sont attachées à intégrer les données environnementales et les documents d'urbanisme (PLU) alors en cours d'élaboration et ce dans le respect des procédures

réglementaires. Dans le cadre de la concertation, le dossier est actuellement consultable en mairie de Quend ainsi qu'au siège social du Syndicat Mixte. Un registre est mis à la disposition du public."

ZOOM SUR LES ÉCHANGES DE LA RÉUNION

Madame Cathy Brulin-Mina de l'Agence DiversCités a présenté les grandes étapes du projet de ZAC ainsi que son périmètre. Ce dernier comprend l'arrière du front bâti de l'avenue Adéodat Vasseur, entre la Chapelle et la rue Saint Martin, l'ilot des Résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance » ainsi que les hangars situés à l'arrière de cette barre d'immeubles. Il met aussi en avant l'intégration d'une voie de liaison entre l'extrémité de la rue Saint Martin et la rue de Lille. Au nord, l'espace dunaire remarquable (propriété du Conservatoire du littoral), limite l'emprise de la ZAC.

D'une manière générale, il a été rappelé que le projet s'attache à traiter les limites avec la dune d'une manière qualitative ainsi que la façade urbaine de l'entrée de ville. Il s'agit aussi de proposer un schéma de développement de secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, stationnements...) quelques commerces, des logements locatifs, mais aussi avec la volonté de voir se développer des résidences principales ou encore de tourisme et en fonction des partenariats qui pourront être mis en place, de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif

Au cours de la réunion, les habitants présents ont fait part de leurs attentes en termes de services, de commerces de proximité et de revitalisation du cœur du bourg. L'implantation de commerces est souhaitée en vue de favoriser l'installation de résidents permanents.

Suite à une question du public, il a été indiqué que le rétablissement de la voie située derrière le Cinéma le Pax, qui avait été supprimée, n'est pas envisageable. En effet, cette occupation était illégale et ne pourra pas faire l'objet d'un accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune

En outre, il a été rappelé que l'offre de logements proposée dans ce projet sera diversifiée et comprendra donc des logements à vocation touristique notamment pour les saisonniers ainsi que de l'hôtellerie.

Plusieurs acquisitions à l'amiable sont en cours au sein du périmètre du projet de ZAC

Marc Volant, maire de Quend a souligné la volonté de la commune d'accompagner et de soutenir financièrement ce projet. Le conseil municipal de Quend a voté, à cette fin, un budget de plus de 800

Le public présent à cette réunion était favorable à la concrétisation de ce projet d'aménagement qui comprend notamment la démolition de la Résidence des « Cygnes – Renaissance » et des hangars

attenants. Il a été précisé à cette occasion que la requalification et la démolition de l'ilot des Cygnes sont prévues à l'horizon 2020.

POURQUOI UNE ZAC?

Depuis sa création, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard met en œuvre, à l'échelle du littoral de la Somme une politique d'aménagement conciliant développement et protection de l'environnement et des paysages. Ce fait a d'ailleurs été reconnu nationalement, par l'attribution du label « Grand Site de France » obtenu en 2011 et renouvelé en 2018 pour six autres années. C'est dans ce contexte que le développement de Quend-Plage a été envisagé par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard. Un périmètre d'intervention, de 2 hectares 4, a été défini pour y proposer un projet de "ZAC (Zone

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cet outil permet aux collectivités d'établir un programme de développement. Il s'accompagne d'une mesure de maîtrise foncière en vue de céder ou de concéder à des opérateurs privés ou publics la charge de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de

Deux constats principaux ont présidé à l'établissement de ce projet :

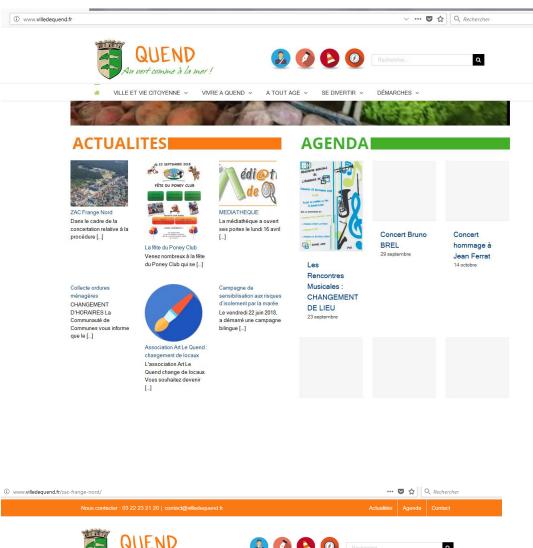
Tout d'abord l'espace urbain s'est dégradé, marqué notamment, par la Résidence des Cygnes — Renaissance. Cet équipement, à vocation de tourisme construit dans les années 58 à 61, a très mal vieilli. La Résidence des Cygnes — Renaissance va donc être déconstruite ainsi que les hangars situés en arrière. La friche qui longe l'ensemble des fonds de propriétés de l'avenue Adéodat Vasseur et donnant sur « Les Maisons de la Plage » de Belle Dune, où l'espace dunaire est protégé, sera aménagée afin d'offrir à la commune une nouvelle entrée de ville. Une requalification paysagère, trait d'union entre l'urbanisation et le milieu naturel, sera réalisée sur l'ensemble de la ZAC. Un espace central de vie, entouré de commerces et logements remplacera avantageusement les bâtiments déconstruits. Ensuite, il faut rationaliser les flux de desserte. La Chapelle Notre Dame des Pins, domine un carrefour qui devrait offrir une nouvelle voie au nord permettant d'apporter un bouclage aux rues en impasse. Cette rue est prévue dans le projet ZAC de la Frange Nord de Quend. La ville bénéficiera donc, en amont du secteur piétonnier, d'une organisation de la gestion des flux sous la forme d'un "trident".

Objectifs du projet :

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services: espaces publics, habitations, résidences de
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre-ville Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant à l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

ENIMAGE























VILLE ET VIE CITOYENNE V

VIVRE A QUEND ~

A TOUT AGE ~

SE DIVERTIR V

DÉMARCHES V

Plan Local d'Urbanisme

Plan du P. L. U 2.99 MB Télécharger

Règlement 5.50 MB Télécharge

PPRN du Marquenterre

Les informations relatives au PPRN sont disponibles sur le site de la Préfecture de la Somme. Vous trouverez ci - dessous les liens permettant d'accéder aux plans et au règlement

http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/IAL-Information-desacquereurs-et-locataires/Information-desacquereurs-et-des-locataires

http://www.somme.gouv.fr/Politiquespubliques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement-habitat /Plans-de-prevention-des-risquesapprouves-ou-en-cours-d-elaboration /Plan-de-prevention-des-risques-naturels-Marguenterre-Baie-de-Somme

ZAC FRANGE NORD



Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins

La Commune de Quend et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard mènent conjointement depuis plusieurs années des études et démarches diverses en vue de réorganiser le quartier situé sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins.

Cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire va faire l'objet d'un aménagement qualitatif urbain et paysager.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services : espaces publics, habitations, résidence de tourisme, _
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune



POURQUOI UNE ZAC?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP) a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

AUJOURD'HUI, OÙ EN EST ON ?

Le dossier de création de ZAC a été réalisé, il comprend notamment une étude d'impact et la description du projet d'aménagement. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne 2018. Les études préalables ont été effectuées sur une durée de 4 ans en vue de limiter les impacts sur l'environnement et dans le respect des procédures réglementaires.

Une phase de concertation a été lancée cet été, elle comprend :

- la consultation du dossier de création de ZAC par le public,
- un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres.

Une réunion publique participative s'est tenue le 10 juillet 2018 à la salle des fêtes de Quend.



CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Depuis le 18 juin 2018, le dossier de création de ZAC et des registres sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce pendant toute l'élaboration du projet. Ce dossier est également consultable ci-après :

Projet ZAC : Rapport de présentation 7.30 MB

Télécharger

Projet ZAC : Plan de situation

2.52 MB Télécharger

Projet ZAC : Plan de périmètre

670.36 KB
Télécharger

Projet ZAC : Étude d'impact

26.57 MB Télécharger

Projet ZAC : Régime au regard de la taxe d'aménagement 460.72 KB

Télécharger

Projet ZAC : Étude de faisabilité
"Énergies renouvelables" 2.80 MB

Télécharger

Vous pouvez communiquer vos observations sur contact@baiedesomme.fr











Q

VILLE ET VIE CITOYENNE VIVRE A QUEND V

A TOUT AGE V SE DIVERTIR V

DÉMARCHES ~

ACTUALITES



ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR A COMPTER DU MOIS DE NOVEMBRE [...]



public de l'étude d'impact du 7 janvier au 8 février 2019

LES OBJECTIFS DU PROJET - Dynamiser la commune et proposer [...]

AGENDA

Distribution de sacs de tri sélectif Suite à de nouvelles instructions de la Communauté de Communes, [...]

ZOOM SUR

Ramassage des encombrants

ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR A COMPTER DU MOIS DE NOVEMBRE

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a modifié les horaires d'ouverture de la déchetterie. Par conséquent, le jour de collecte sera modifié à partir du mois de novembre :

Délivrance des titres : certificats d'immatriculation, permis de conduire, carte d'identité et passeports

Toutes les informations relatives à la délivrance des titres ci - dessus sont disponibles dans la rubrique "Démarches"

INFOS +

Vigilance démarchage

Des entreprises sollicitent actuellement les Quennois pour divers travaux. Ces sociétés ne sont en aucune façon mandatées par la Mairie. Ces campagnes sont faites à titre purement commercial.

La municipalité vous conseille de rester particulièrement vigilants

Plateforme logement

Publié le 07 janvier 2018











Q

VILLE ET VIE CITOYENNE V

VIVRE A QUEND V

A TOUT AGE V

SE DIVERTIR ~

DÉMARCHES ~

< Précédent Suivant >

Mise à disposition du public de l'étude d'impact du 7 janvier au 8 février 2019



LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services (espaces publics, habitations, résidence de tourisme).
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

POURQUOI UNE ZAC?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

DEPUIS JUIN 2018 : RELANCE DE LA CONCERTATION

Une nouvelle phase de concertation a été lancée au début du mois de juin 2018. Cette concertation comprend

- la consultation du dossier de création de ZAC par le public,
- et un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres

Une réunion publique participative s'est tenue le 10 juillet 2018 à la salle des fêtes de Quend.

Où consulter le dossier et inscrire les observations ?

Depuis le 18 juin 2018, le dossier de création de ZAC et des registres sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce pendant toute l'élaboration du projet. Ce dossier est également consultable ci-après.





Réagissez:

Communiquez vos observations sur contact@baiedesomme.fr

DU 07 JANVIER AU 08 FÉVRIER 2019 : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Une étude d'impact a été réalisée par le SMBSGLP conformément à la décision de l'Autorité Environnementale en date du 14 janvier 2015. Cette étude a été complétée et un mémoire en réponse a été rédigé suite aux retours de l'Autorité Environnementale en date du 09 juin 2016 et du 07 août 2018.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, les documents suivants sont mis à la disposition du public

- l'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique, les avis émis par l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Où consulter le dossier?

Le dossier est consultable du 07 janvier au 08 février 2019 à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.



Où inscrire les observations ?

Chacun peut consigner ses observations sur les registres qui ont été déposés à cet effet à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP et ce jusqu'au 08 février 2019 à 17h.

Vous pouvez également communiquer vos observations sur contact@baiedesomme.fr

Contact : Des renseignements complémentaires sur le projet peuvent être obtenus auprès du service Aménagement du

FIN FEVRIER 2019 : BILAN

A l'expiration de cette période de consultation, un bilan de la mise à disposition du public sera établi concomitamment avec le bilan de la concertation. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet

Actualités

Partagez cet article, Choisissez votre Plateforme!









90% ··· ☑ ☆ Q Rechercher ③ ♥ www.baiedesomme.org f y a













TAXE DE SÉJOUR



Rechercher un article







GRAND SITE

ZAC de la frange nord de Quend

AMÉNAGEMENT MILIEUX NATURELS



La commune de Quend-Plage et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard mènent conjointement depuis plusieurs années des études et démarches diverses en vue de réorganiser le quartier situé sur la frange nord de Quend-Plage

carte



Zac du Royon Cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire va faire l'objet d'un aménagement Ecomobilité

qualitatif urbain et paysager.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services (espaces publics, habitations, résidence de
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

POURQUOI UNE ZAC?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

DEPUIS JUIN 2018: RELANCE DE LA CONCERTATION

Une nouvelle phase de concertation a été lancée au début du mois de juin 2018. Cette concertation comprend:

la consultation du dossier de création de ZAC par le public,
 et un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres.

Une réunion publique participative s'est tenue le 10 juillet 2018 à la salle des fêtes de Quend.

Où consulter le dossier et inscrire les observations ?

Depuis le 18 juin 2018, le dossier de création de ZAC et des registres sont tenus à la disposition du public a la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce pendant toute l'élaboration du projet. Ce dossier est également consultable ci-après.

Téléchargez les documents (Zip/40Mo)

Communiquez vos observations sur contact@baiedesomme.fr

LA STRUCTURE

Comité syndical Les équipes Les partenaires

AMÉNAGEMENT LES PROJETS

Appel à projet Ault, complexe touristique

Trait de côte, la gestion Le suivi littoral du nord au sud La stratégie littorale

L'accueil touristique

Cap Hornu

Développement

Développement
Cimetière chinois de Nolette
Aire de stationnement en entrée
Valery-sur-Somme
ZAC de la frange nord de Quend
Maison de la Baie de Somme nt en entrée de Saint-

Plan Vélo Baie de Somme Circuits pédestres

MILIEUX NATURELS LA GESTION

Conservation, entretien et usages Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme Terrains du Conservatoire du littoral Autres espaces

Expertise, conseil Ramsar Natura 2000

Biodiversité & élevage

GRAND SITE LE TERRITOIRE

DU 07 JANVIER AU 08 FÉVRIER 2019 : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Une étude d'impact a été réalisée par le SMBSGLP conformément à la décision de l'Autorité Environnementale en date du 14 janvier 2015. Cette étude a été complétée et un mémoire en réponse a été rédigé suite aux retours de l'Autorité Environnementale en date du 09 juin 2016 et du 07 août 2018.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, les documents suivants sont mis à la disposition du public : - l'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique,

- les avis émis par l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact, et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Où consulter le dossier ?

Le dossier est consultable du 07 janvier au 08 février 2019 à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Il est également téléchargeable par voie électronique, via le lien suivant :

Téléchargez les documents (Zip/38Mo) Télécharger l'avis

Où inscrire les observations ?

Chacun peut consigner ses observations sur les registres qui ont été déposés à cet effet à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP et ce jusqu'au 08 février 2019 à 17h.

Vous pouvez également communiquer vos observations sur contact@baiedesomme.fr

Contact : Des renseignements complémentaires sur le projet peuvent être obtenus auprès du service Aménagement du SMBSGLP.

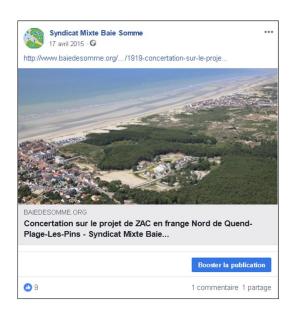
FIN FEVRIER 2019 : BILAN

A l'expiration de cette période de consultation, un bilan de la mise à disposition du public sera établi concomitamment avec le bilan de la concertation. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

Communication sur le site Facebook du SMBSGLP (le 17 avril 2015, le 14 juin 2018 et le 17 juillet 2018) :







ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

Communication sur Twitter par posts du SMBSGLP (le 14 juin et le 17 juillet 2018) :





Baie de Somme Ensemble pour un développement durable

REPÈRES

Préserver notre authentique différence naturelle

PAGES 3-4

ZOOM

24 nouveaux épis pour protéger Cayeux et ses Bas-Champs

LE DOSSIER

Le label Grand Site ou la marque d'un territoire

PAGES 9-13







« Depuis plusieurs années, la station de Quend-Plage-les-Pins fait l'objet de réflexions d'ensemble menées conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et le Conseil municipal de la commune de Quend, rappelle Hervé Leu, directeur adjoint de l'environnement au Syndicat Mixte. Dans ce cadre, la nécessité de densifier la frange nord, d'achever les arrières du bâti et de créer une véritable entrée de ville a été mise en avant. Le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune concrétisera la réalisation de ce projet. »

Le secteur de l'étude actuellement menée porte sur une surface d'environ 4,8 hectares située au sud du complexe touristique de Belle-Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du Conservatoire du littoral, avec au cœur de ce périmètre l'îlot La Renaissance – Les Cygnes et ses abords. L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace, en faire le trait d'union entre Belle Dune et le centre-ville, en intégrant des espaces publics paysagers (places, liaisons piétonnes et cyclables...), quelques commerces, des logements, une résidence pour travailleurs saisonniers et auberge de jeunesse. Le projet prévoit l'effacement de la résidence La Renaissance et par conséquent de sa jumelle Les Cygnes pour laquelle seuls 4 logements restent à acquérir.

Des débats constructifs

Le 5 mai, les habitants ont participé à une réunion publique. De nombreuses questions ont été posées sur les commerces. Des pas de portes seront installés pour conforter les commerces de proximité de première nécessité existants. L'assistance a également communiqué son souhait de voir Quend vivre à chaque saison puisque l'acti-

« Un trait d'union entre Belle Dune et le centre-ville »

vité touristique, désormais, bat son plein de janvier à décembre, avec bien sûr les pics du printemps et de l'été. Avec ce projet, la commune espère attirer des résidents à l'année: jeunes couples, retraités...

Concernant l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien, des éléments circonstanciés ont été apportés. « Seuls les appartements qui restent à acquérir au sein de la résidence des Cygnes et le bâti situé aux abords immédiats de l'îlot sont visés par un projet d'acquisition en vue de la destruction, précise Hervé Leu. En dernier recours, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera mise en application. »

La concertation se poursuit jusqu'à la fin de l'année tant que le projet ne sera pas arrêté. Un cahier de doléances et les éléments du projet sont disponibles en mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard à Abbeville.





Plus d'infos : www.baiedesomme.org www.mairiedequend.fr



www.baiedesomme.org Été 2018 Numéro 79





VERS UN NOUVEAU QUARTIER DE HAUTE QUALITÉ PAYSAGÈRE

«Les études menées depuis 2012 pour une reconquête urbaine et paysagère de la frange nord de Quend aboutissent à un projet concerté qui permettra de développer l'habitat, des équipements publics, de préserver l'environnement et le patrimoine architectural actuel, précise Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au Syndicat Mixte. L'enjeu est notamment de mettre en valeur les espaces naturels exceptionnels à proximité du tissu urbanisé, de traiter les espaces intermédiaires aujourd'hui délaissés et de faire entrer la nature dans la ville. Ce projet doit être l'image de Quend pour les 20 prochaines années et avoir un effet positif sur l'ensemble du cadre de vie.» «On souhaite créer un véritable trait d'union entre le centreville, le massif dunaire et Belle-Dune en s'inscrivant dans une démarche dynamique qui répondra aux attentes de la population, des touristes et des professionnels qui souhaitent développer leurs activités à Quend», ajoute Marc Volant, maire de la commune.

Circulation, stationnement, liaisons piétonnes et cyclables, résidence de tourisme, habitat, commerces: les sujets n'ont pas manqué le 10 juillet lors de la réunion organisée par la ville et le Syndicat Mixte pour informer les habitants et les touristes sur la réorganisation de ce quartier. «Les intentions sont assez exemplaires en matière d'intégration paysagère et de mise en valeur des

espaces naturels, estime Olivier de Saint-Pol-sur-Ternoise qui souhaite acquérir une résidence secondaire à Quend. Le programme prend en compte les enjeux environnementaux : la préservation de la biodiversité, une gestion écologique des eaux pluviales, le développement d'une mobilité douce et propose une approche bioclimatique des constructions...»

«La phase de concertation actuelle est une étape intermédiaire, rappelle Florian Bouthors. La définition du projet d'aménagement continuera de se préciser en 2019 avec la désignation d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère. Les premiers travaux sont attendus pour 2020.»

La phase de concertation sur ce projet d'aménagement est en cours, le dossier et toutes les informations sont disponibles en mairie de Quend, au siège du Syndicat Mixte à Abbeville ou sur : www.baiedesomme.org

ETÉ 2018 Numéro 79 18 Baie de Somme







ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « FRANGE NORD » A QUEND

Réunion Publique – 5 mai 2015

Une démarche de projet en 3 temps:

Phase 1 – Le diagnostic du secteur et la faisabilité du projet



Phase 2 – Le dossier de ZAC (dossier de création et dossier de réalisation)

Mise en œuvre des procédures d'acquisition des terrains (acquisitions amiables et procédure de DUP)



Phase 3 – La phase opérationnelle : la réalisation des travaux

La procédure de ZAC – Un instrument privilégié pour conduire des politiques d'urbanisme

C'est une procédure d'initiative publique permettant à la collectivité d'aménager des terrains et de les revendre équipés à des constructeurs, en incorporant dans le prix de revente le coût des équipements publics.

Le Foncier:

L'acquisition des terrains n'est pas un préalable : la procédure peut être menée et l'opération commencée, sans que la maîtrise foncière soit totale.

Ethique et démocratie participative :

L'ensemble des études nécessité par la création d'une ZAC permet d'aboutir à un urbanisme de qualité, intégré dans ► La création de « morceaux de ville » prend du temps et nécessite des réflexions approfondies: son environnement.

La procédure oblige à une concertation publique depuis l'amont du projet jusqu'à sa réalisation.

à réaliser par tranche et permettant d'accueillir diverses opérations ponctuelles d'initiatives multiples. La ZAC permet de constituer le cadre général d'une opération de grande envergure,

La diversité en résultant est un gage de qualité de l'urbanisation ainsi créée.

La procédure:

La concertation:

La concertation préalable s'impose. Une délibération précise les objectifs de l'opération et définit les modalités de la concertation qui se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le registre de concertation est déjà à votre disposition en Mairie. Il est assorti d'un dossier comprenant les éléments du projet.

La réunion publique : organisée le 5 mai 2015

Pour vous présenter l'avancement du projet

Publications d'articles et informations sur les site du syndicat mixte – www.baiedesomme.org et de la ville de Quend –

www.mairiedequend.fr

La création de la ZAC:

Il comprend

- Le rapport de présentation qui expose l'objet et les justifications de l'opération,
- Les documents graphiques,
- L'étude d'impact,
- Le régime de la ZAC, eu égard à la taxe d'aménagement,
- Le mode de réalisation : <u>régie</u> ou concession d'aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC:

Il comprend :

- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
 - Le programme global des constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps,
- Les compléments éventuels à l'étude d'impact.

Le dossier de création fait l'objet d'une approbation par la personne publique qui a pris l'initiative de la ZAC. Cette délibération peut également tirer le bilan de la concertation.

Le secteur d'étude :

Environ 4,8 hectares,

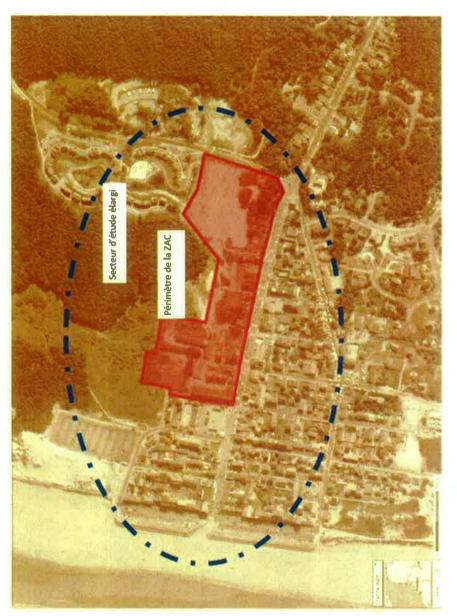
➤A l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
➤Limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),

≽Limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,

➤ Au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Un **périmètre de réflexion large**, englobant au moins les emprises de la ZAC du Royon situés à proximité, et le centre ville de Quend, Plage, jusqu'au front de mer,

Au cœur de ce périmètre, l'ilot la renaissance – Les Cygnes et ses abords. L'objectif principal du projet est la reconquête de son emprise comme « trait d'union » entre l'équipement touristique structurant, le centre ville et la ZAC du Royon.



Les déplacements:

La question des déplacements est primordiale dans ce genre d'aménagement.

sont principalement pensés pour la environnants aujourd'hui secteurs Jusqu'à voiture. La proximité du massif dunaire urbaines, oblige à repenser à la fois à l'échelle du quartier mais aussi de façon plus large la question des déplacements cyclistes et des polarités touristiques et et notamment. piétonniers



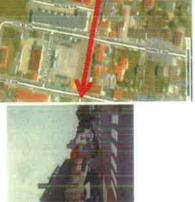












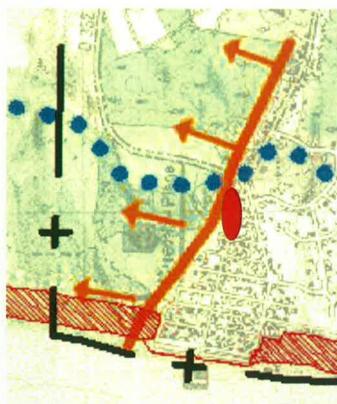




Les mesures de protection environnementale: Natura 2000 : La commune de Quend est concernée

oi littoral : le principe de coupure 'urbanisation » se situe n limite nord de notre e périmètre d'étude se érimètre opérationnel;

e la ZNIEFF II « Plaine e périmètre d'étude se itue dans le périmètre naritime Picarde »; roche du rivage;



itue dans l'« espace

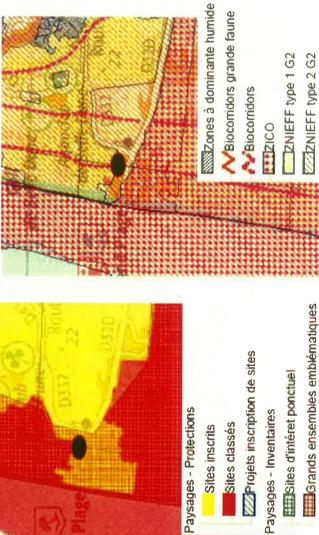


ZICO: Marais arrière littoraux Picards, Estuaires Baies de Somme et d'Authie; Réserve naturelle nationale : La réserve naturelle nationale de la baie de Somme ;

Site Classé : Le Parc du Marquenterre.

Enjeux :

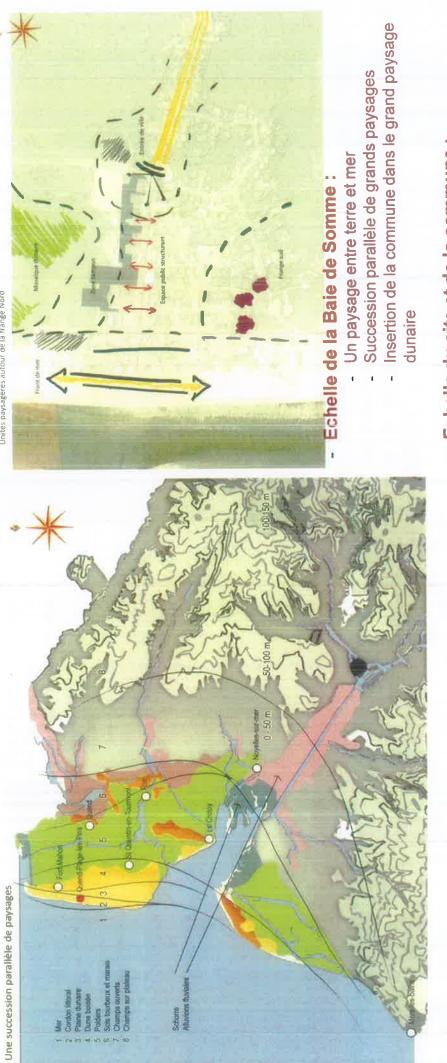
Veiller au respect de l'ensemble des mesures de Enrichir le projet grâce à la qualité des espaces protection existantes dans le cadre du projet. naturelles voisins.



Grands ensembles emblématiques Sites d'intéret ponctuel Paysages - Inventaires

Conservation Spéciales de Conservation

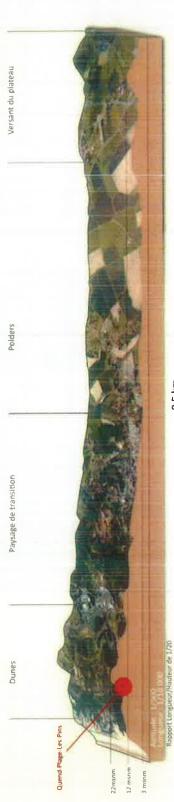
Zones de Protection Spéciale



Unites paysageres autour de la frange Nord

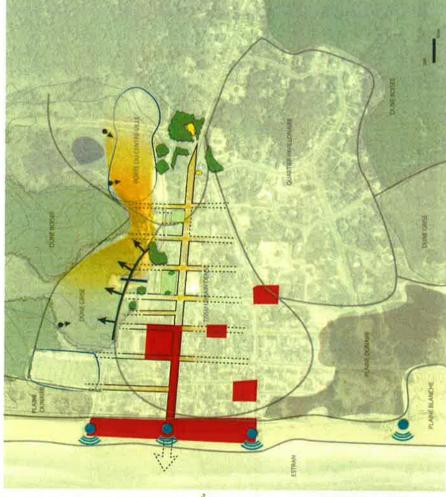
- Echelle du site et de la commune :

- Un site au cœur d'une mosaïque de micro-
- Une commune aux caractéristiques dunaires (vues dunaires dans l'axe des rues, \ldots)



8.5 km

CARTE DE SYNTHESE DU PAYSAGE



LEGENDE

Le diagnostic paysager de la frange nord et de ses entités paysagères limitrophes ont permis de mettre en évidence une grande richesse d'ambiances et de constituantes paysagères.

Le territoire est particulièrement fragmenté, si bien que le secteur d'étude devra fédérer autour de la partie Nord de Quend -Plage-les-Pins. Pour cela le périmètre devra englober les différentes entités paysagères qui l'entourent.

Préservation:

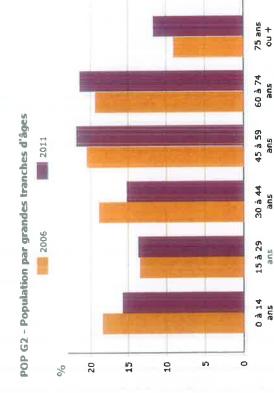
- Protection des bosquets et végétaux indigènes,
- Préservation et renforcement des structures végétales,
 - Préservation de l'identité dunaire (topographie, végétation, ...),
- Préservation de la silhouette de la commune depuis les dunes environnantes,
- Préservation de couloir visuel entre la frange Nord et les dunes boisées (couloir écologique à valoriser).
- Préservation des percées visuelles sur les dunes dans l'axe des rues

Valorisation:

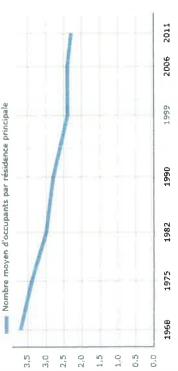
- Valorisation et renforcement de la diversité des ambiances paysagères que l'on retrouve dans la dune du Royon,
 - Valorisation de la frange Nord depuis les espaces environnants (Espaces boisés, entrée de centre-ville,
- Valorisation des séquences paysagères du territoire sur le périmètre d'étude,
- -Valorisation du dialogue entre le tissu bâti et le paysage,
- -Traitement paysager de l'interface entre le quartier « Pierre et vacances » et la ville (Entrée de centre-ville)

Démographie et habitat : synthèse et enjeux

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	e 0	8,0-	6.0	0'0	+1.9	+6,2
due au solde naturel en %	+0,5	-0,1	+0,2	0'0+	+0,1	-0'3
due au solde apparent des entrées sorties en %	8'0-	2'0-	-0.5	-0,1	+1,8	+0,5
Taux de natalité (‰)	16,0	11,5	12,6	10,8	11,4	9,6
Taux de mortalité (%)	11,1	12,3	11,1	10,5	10,6	12,5



FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



SYNTHESE DES BESOINS IDENTIFIES:

- 2,26 personnes par ménage et 1 389 habitants au dernier recensement,
 - Une population marquée par un fort vieillissement,
- •Une part de propriétaires occupants importante : 10% de plus que la noyenne départementale,
 - Aucun logement locatif aidé sur le territoire communal,
- Prés de 80% du parc de logements est constitué de résidences secondaires.
- ·La nécessité de développer un habitat adapté au contexte économique : accueil de personnel saisonnier,
- ·La nécessité de développer un habitat adapté au contexte démographique : accueillir des familles afin d'enrayer le phénomène de accession) développer le logement adapté aux personnes âgées (petits aidés, vieillissement de la population (grands logements, logements ogements notamment)

ENJEUX:

La spécificité de Quend repose sur la nécessité de développer une grande diversité de logements afin d'atteindre une réelle mixité de la population qui permettra d'enrayer les baisses « cycliques » de population.

La commune doit aujourd'hui proposer une offre de logement adapté à ces besoins très particuliers :

➤ Pour la population "résidante" : des logements plus petits adaptés aux besoins de jeunes ménages ou d'une population vieillissante cherchant à quitter de grands logements, du logement locatif et du logement en accession, afin de permettre le parcours résidentiel des ménages sur le territoire communal.

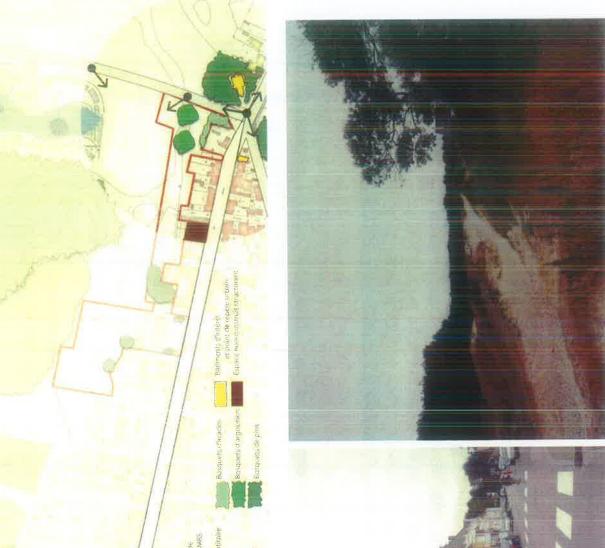
Pour la population liée à l'économie touristique: il s'agit de développer des modes d'hébergements alternatifs à la résidence secondaire, afin notamment de maintenir le nombre de résidences principales disponibles pour les "résidants".

Ces hébergements liés à l'économie touristique doivent répondre Hébergements pour groupes : jeunes et de scolaires, Hébergements pour travailleurs saisonniers, à des besoins diversifiés : Hébergement hôtelier,

Choix du Site - une localisation particulière

Quend-Plage-Les-Pins bénéficie d'une localisation intéressante en bord de mer, à proximité de la Baie de Somme.

Ce lieu trouve sa particularité dans le fait qu'il structure l'avenue principale tout en offrant une lecture simple de la trame viaire structurante par le biais de la mise en perspective de l'église sur l'autre avenue







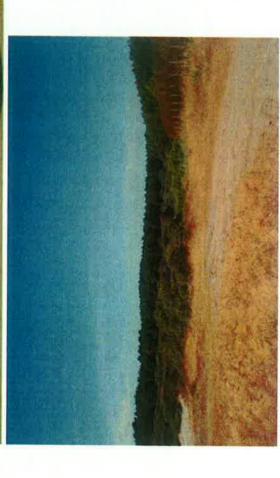
Choix du Site - Une frange urbaine à traiter

Les îlots comme la voirie ne sont pas terminés (voies en impasse, nécessité de hiérarchiser les voie).

Les constructions qui sont en limite de cette zone sont soit des extensions, des garages ou des abris.

Bordé par des tissus différenciés, la difficulté d'aménagement réside dans la suture de ces différentes entités les unes par rapport aux autres





Stratégie urbaine

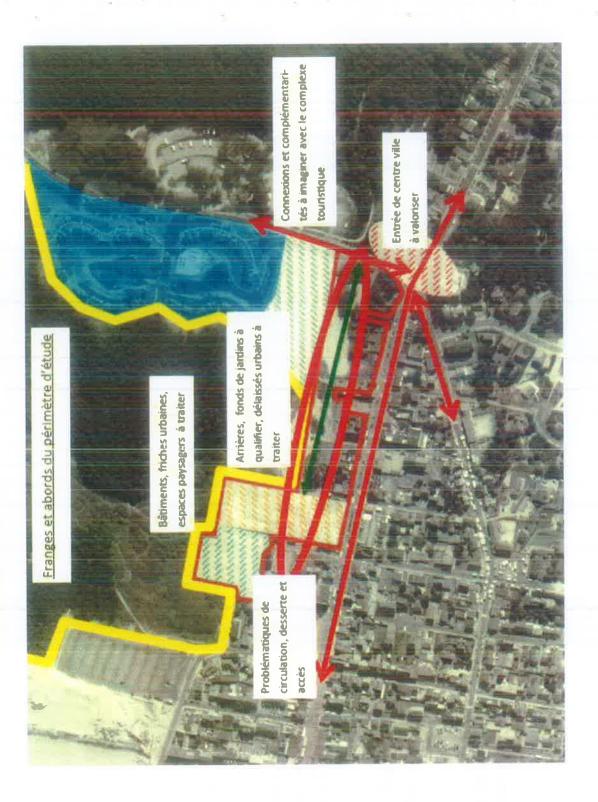
LA STRATEGIE URBAINE A METTRE EN ŒUVRE REPOSE SUR PLUSIEURS ENJEUX:

La réorganisation des flux et dessertes : routières et modes doux :

La nécessité de suturer des tissus différenciés et le nécessaire redéploiement des espaces publics du centre et du front de mer ;

La maîtrise du foncier, <u>préalable</u> essentiel à la mise en œuvre de tout aménagement de ce secteur;

Le développement d'un ilot urbain, trait d'union entre le centre ville de Quend Plage, Belle Dune et l'espace naturel;



services, ...) et du syndicat mixte (équipements, valorisation touristique, ...) et participant à la stratégie Mettre en œuvre une programmation urbaine répondant aux besoins de la commune (logements, urbaine globale de la commune.

Scénario n°1:

Création d'une voirie

aune auberge de jeunesse d'ilot. Maintien des bâtiments dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire et intégration en continuité de Belle longitudinale en cœur accueillant Dune.

seconde constitue

Scénario n°2

'hypothèse n°1. Elle

nypothèse

Sette

uisqu'elle nécessite est moins couteuse,

noins de voirie.

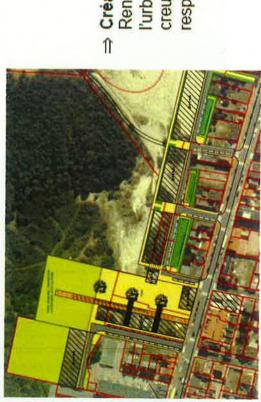
LEGENDE



⇒ La prise en compte d'un cadre foncier plus large afin de veiller à la continuité urbaine du projet avec le centre ville, le front de mer mais aussi l'espace dunaire et le complexe Belle Dune.

332 : aménagement paysager des abords vers Belle Dune, en continuité d'une construction venant annoncer l'urbanisation de la frange nord, et pouvant accueillir logement spécifique à vocation touristique attendu dans le cadre du ⇒ L'accompagnement urbain de l'entrée du centre ville et des abords de la RD projet : résidence pour le personnel saisonnier, auberge de jeunesse.





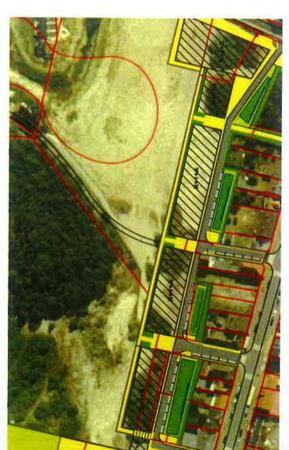
l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement aux logements ⇒ Création d'une connexion urbaine : Depuis la RD 332 vers le nouvel ilot (achèvement respectant des densités actuelles, conformément à la loi littorale. arrières Reconstitution Renaissance:











⇒ La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire :

Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la

reconstitution d'une lisière végétale.

préservées et valorisées, notamment depuis l'ilot La renaissance -

Les Cygnes.

Les transparences, « fenêtres urbaines vers les dunes » sont



⇒ Reconstitution de l'ilot « La Renaissance – Les Cygnes » : autour d'un véritable espace public, <u>trait d'union entre les dunes et le centre ville</u>, création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,
Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché

hebdomadaire.

⇒ L'aménagement d'un nouveau quartier prenant en compte les contraintes de **programmation urbaine liées au respect du PLU en cours d'élaboration**





Le parti d'aménagement paysager retenu



1- Restructuration urbaine et paysagère de la Frange Nord de Quend Plage par la création d'un ilot urbain, trait d'union avec le massif dunaire, accompagné d'une voirie longitudinale en cœur d'ilot et de dessertes piétornes en lien avec le milieu dunaire.

2- Marquer le nouveau quartier en 3 strates entre le massif dunaire et la ville de QUEND Plage :

STRATE 1 : La promenade urbaine et piétonne reliant l'entrée de ville et la place offrant ainsi un panorama sur le massif dunaire. Cette promenade aura un gabarit de 2.5m de large favorisant le croisement des piétons. Cette promenade sera accompagnée d'un massif planté de 1m de large afin de préserver le pied du bâtiment.

STRATE 2 : La strate bâtie offrira des fenêtres visuelles sur le massif dunaire depuis le centre-ville,

STRATE 3 : La voie et l'espace paysager gérant les eaux pluviales. Cet espace marque l'interface entre la trame bâtie et les fonds de jardin.

Le quartier est desservi par une voie en sens unique de 3.5m de large accompagnée de stationnements de 2m de large et un trottoir de 1.5m de large. Cette voie sera accompagnée d'un alignement d'arbres afin de renforcer le squelette urbain de ce quartier.

3- Marquer l'espace public la Renaissance les cygnes

4- Reconstitution paysagère entre la ville, Belle dune et le massif dunaire : restauration du milieu dunaire

Le parti urbain:

- ⇒ La prise en considération des structures urbaines existantes en sriphérie immédiate du secteur d'étude et des articulations assurant une ontinuité des tissus existants.
- ⇒ La qualité de la suture urbaine entre le front à rue de l'avenue Vasseur une part et le massif dunaire d'autre part :
- Recomposition du carrefour de la RD 332 par la création d'une accroche urbaine venant qualifier cette entrée du centre ville;
 - Création d'un nouvel espace public très qualitatif sur l'ilot La renaissance les Cygnes, trait d'union entre l'avenue Vasseur et l'espace dunaire.
- ⇒ La reprise de la forme constitutive des îlots, en s'appuyant sur les impasses existantes et la topographie du site : fenêtres urbaines vers les dunes.
- ⇒ L'intégration du site dans son environnement paysager et urbain : puis le massif dunaire, jusqu'à un axe desservant le centre ville et le front de mer, nstitué d'habitations ou d'activités commerciales et touristiques.



♦ Structurer la forme du nouvel ilot, depuis le front à rue de l'avenue Vasseur le massif dunaire et le nouvel espace public

En entrée de ville, depuis la RD 332:

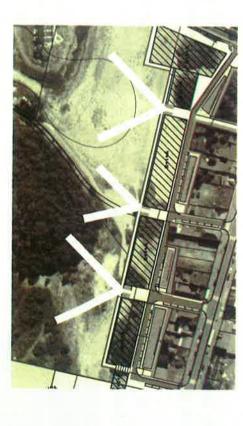
Créer des bâtiments d'un gabarit urbain plus marqué (R+2+combles) avec des constructions permettant de recomposer le carrefour

✓ Créer une accroche de ce nouveau quartier vers le centre ville, afin de s'insérer à la fois dans le paysage et la trame urbaine existante.

- ➤ Structurer la forme du nouvel ilot, depuis le front à rue de l'avenue Vasseur le massif dunaire :
- ⇒ Parallèlement à l'avenue Vasseur, **création d'une voie partagée (semi piétonne)**, venant
 desservir les nouveaux logements, **puis d'une circulation douce venant marquer la fin de l'urbanisation et donnant à voir sur le massif**dunaire.
- ⇒ De manière transversale, affirmation des voies de dessertes existantes :

sur lesquelles viennent s'appuyer les nouvelles constructions, elles deviennent de véritables fenêtres paysagères, vers le massif dunaire.
Ces impasses deviennent également le support des 2 nouvelles voies.

Les constructions comporteront un rez-dechaussée, un étage et un niveau en attique, des stationnements à mi-niveau sous les bâtiments permettront de répondre aux besoins des résidents du nouvel ilot.

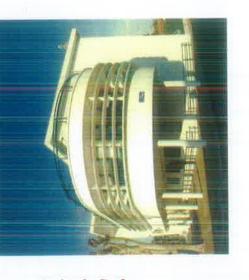


> Affirmer l'espace public la Renaissance les cygnes, espace public de qualité venant à la fois terminer la réhabilitation de l'ilot dégradé, marquer l'entrée du centre ville et mettre en, valeur le paysage dunaire.

≽ L'espace public, à caractère urbain aux abords de l'avenue Vasseur évoluera progressivement vers un espace paysager, donnant à voir sur le massif dunaire.



1) Ce bâtiment viendra articuler la place, finir la rue et donnera à voir sur le paysage. Les niveaux supérieurs pourront accueillir du logement. Cette forme permettra de ne rien construire sur la parcelle enclavée appartenant au conservatoire du littoral.



2/ Cette construction marquera l'angle de l'Avenue Vasseur et l'entrée de la Place.

Elle comportera des rez-de-chaussée commerciaux et du logement aux étages.



3/ Structurer l'espace public et accompagner les aménagements urbains afin de qualifier la fenêtre paysagère vers les dunes, depuis le centre ville.

Ces bâtiments recevront commerces, cafés et restaurants en rez de chaussée.

Les rez de chaussée traversant permettront soit de bénéficier d'une seconde façade commerciale si besoin soit de disposer d'un accès pour les livraisons.

Les potentialités en termes de répartition des surfaces construites

Données générales:

➤ Constructions de logements type III et quelques type IV et V : **85 à 90 logements**;

➤ Construction d'un ensemble de logements saisonniers, environ 30 logements de Type II à III;

▶ Construction d'hébergements touristiques : un hôtel d'environ 30 lits, équipé d'une structure de type Spa, en accompagnement de la création du nouveau centre aquatique et une auberge de jeunesse;

PUne auberge de jeunesse Création de **150 places de stationnements résidentiels** et de places de stationnements libres : quelques stationnements aériens, la plupart dans les aires de stationnements semi-enterrés.

Ces chiffres sont calculés sur la base de ratios. Ils sont donnés à titre indicatif et seront affinés dans le dossier de création de ZAC.

Eléments de cadrage:

- Environ 1 400 habitants au dernier recensement,
- 2,3 personnes par ménage au dernier recensement,
 - Un vieillissement de la population très marqué,
- Un solde naturel négatif,
- •Une part de propriétaires occupants importante : 73%, c'est 10 points de plus que la moyenne départementale
 - Aucun logement locatif aidé,
- •La nécessité d'accueillir des familles et de jeunes ménages afin d'enrayer le phénomène de baisse de la population,
- •La nécessité de répondre à l'évolution des besoins en logement des plus âgés : des logements plus petits, avec moins de jardin par exemple,
- La nécessité de répondre aux besoins liés à l'économie touristique : accueil de touristes dans des structures adaptés aux besoins actuels (auberge de jeunesse), accueil des travailleurs saisonniers.









ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « FRANGE NORD » A QUEND

<u>Réunion Publique – 10 juillet 2018</u>

Une démarche de projet en 3 temps:

Phase 1 – Le diagnostic du secteur et la faisabilité du projet



Phase 2 – Le dossier de ZAC (dossier de création et dossier de réalisation)

Mise en œuvre des procédures d'acquisition des terrains (acquisitions amiables et procédure de DUP)



Phase 3 – La phase opérationnelle :

Précision des éléments du projet, dépôt des autorisations d'urbanisme, réalisation des travaux par phase

La procédure de ZAC – Un instrument privilégié pour conduire des politiques d'urbanisme

C'est une procédure d'initiative publique permettant à la collectivité d'aménager des terrains et de les revendre équipés à des constructeurs, en incorporant dans le prix de revente le coût des équipements publics.

Le Foncier:

L'acquisition des terrains n'est pas un préalable : la procédure peut être menée et l'opération commencée, sans que la maîtrise foncière soit totale.

Ethique et démocratie participative :

➤ La création de « morceaux de ville » prend du temps et nécessite des réflexions approfondies: L'ensemble des études nécessité par la création d'une ZAC permet d'aboutir à un urbanisme de qualité, intégré dans son environnement.

> La procédure prévoit une concertation publique tout au long du projet.

La ZAC permet de constituer le cadre général d'une opération de grande envergure, à réaliser par tranche et permettant d'accueillir diverses opérations ponctuelles d'initiatives multiples.

La diversité en résultant est un gage de qualité de l'urbanisation ainsi créée.

La procédure:

La concertation:

Une délibération précise les objectifs de l'opération et définit les modalités de la concertation qui se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le registre de concertation est à votre disposition en Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard.

Il est assorti d'un dossier comprenant les éléments du projet.

<u>Les réunions publiques</u>: organisées le 5 mai 2015 et le 10 juillet 2018

Pour vous présenter l'avancement du projet :

Publications d'articles et informations sur le site et les publications du Syndicat Mixte – www.baiedesomme.org.

La création de la ZAC :

Il comprend:

- Le rapport de présentation qui expose l'objet et les justifications de l'opération,
- Les documents graphiques,
- L'étude d'impact,
- Le régime de la ZAC, eu égard à la taxe d'aménagement,
- Le mode de réalisation : <u>régie</u> ou concession d'aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC :

Il comprend:

- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- Le programme global des constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps,
- Les compléments éventuels à l'étude d'impact.

Le dossier de création fait l'objet d'une approbation par la personne publique qui a pris l'initiative de la ZAC. Cette délibération peut également tirer le bilan de la concertation.

La commune de Quend et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard ont engagé en 2012 des études préalables visant à définir le projet de reconquête urbaine et paysagère du secteur dit de la "Frange Nord de Quend".

Le projet défini à l'issue de ces études et dans le cadre d'une concertation continue reprend les objectifs suivants :

- Le développement d'un îlot urbain qualitatif et paysager, trait d'union entre le centre-ville de Quend Plage, Belle Dune et l'espace naturel;
- La mise en œuvre d'une programmation urbaine répondant aux besoins de la commune (logements, services, hébergement touristique...);

La construction d'un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la gestion des flux à l'échelle de la commune.

Le périmètre de la ZAC couvre une superficie d'environ 2,4 hectares. Il est localisé au nord-est de la station balnéaire, en continuité de l'urbanisation historique le long de l'axe principal (l'avenue Adéodat VASSEUR).





> La nécessaire requalification d'un espace urbain dégradé, dans un

secteur touristique attractif:

- Un secteur situé à l'interface entre l'espace bâti du cœur de ville et le milieu dunaire,
- Un secteur disposant d'une situation stratégique entre le milieu urbain et le milieu naturel, Mais ayant un impact négatif tant sur l'attractivité de la commune que sur les paysages, les espaces naturels adjacents et les équilibres écologiques,
- Un tissu urbain hétérogène et peu valorisant, malgré des constructions d'une certaine qualité architecturale,
- Des espaces publics limités à des voies inachevées et détériorées.
- La "résidence des Cygnes -Renaissance" et ses espaces adjacents présentent depuis plusieurs années un espace urbain fortement dégradé. Cette image obère le développement de l'ensemble de la station.













La requalification de cet espace urbain, par la transformation complète de l'îlot formé par la "résidence des Cygnes - Renaissance" (aujourd'hui en grande partie désaffectée) est essentielle pour la valorisation de l'ensemble de la commune

➤ Une mosaïque de paysages

La frange Nord se situe dans l'intervalle entre la ville (station balnéaire) et la dune du Royon.

En tant que « zone tampon », elle profite des ambiances de ces deux ensembles mais est également dépendante des dynamiques de ces derniers.

Les qualités et enjeux du paysage de cette « zone tampon » ne peuvent donc être complètes qu'en prenant en compte les différentes unités paysagères qui l'entourent.

Le paysage, un enjeu majeur pour le projet : d'un secteur de rupture urbaine et paysagère vers la constitution d'une interface qualitative, porteuse de nombreuses fonctions urbaines, entre la ville et le massif dunaire











La réflexion menée a pour objet :

- la mise en œuvre d'un projet d'ensemble vecteur de requalification urbaine, de structuration de l'espace public, support de mobilité douce et de qualité paysagère,
- La valorisation les espaces actuellement délaissés, essentielle pour impulser à l'ensemble de la commune une nouvelle attractivité, tout en améliorant la gestion des flux et la préservation du massif dunaire.



- Enjeu de mixité des fonctions urbaines,
- Apporter une réponses aux besoins spécifiques de la commune en matière de logements : résidences principales (locatif et accession) et diversification des hébergements à vocation touristique.





La commune se doit de proposer une offre de logements et d'hébergements adaptée pour faire face à ses besoins très particuliers :

<u>Une offre à vocation de résidence principale afin de proposer un parcours résidentiel sur le territoire :</u>

- proposer des logements plus petits adaptés aux besoins de jeunes ménages ou d'une population vieillissante.
- proposer une offre de logements familiaux pour accueillir une nouvelle population en résidence principale.

Une offre à vocation touristique :

- proposer offre spécifique de résidences secondaires, afin notamment de maintenir les résidences principales disponibles pour les "résidents".
- proposer une offre d'hébergements touristiques alternative à l'hôtellerie de plein air
- : hôtellerie, hébergements pour travailleurs saisonniers...







<u>Le programme prévisionnel des constructions de la ZAC Frange Nord de Quend prévoit, sur environ 13 500 m² SDP :</u>

- La construction d'environ 120 logements collectifs diversifiés et la démolition de 48 logements (résidence des Cygnes Renaissance).
- Ce volume de logement peut intégrer une offre complémentaire à vocation d'hébergement touristique (exemple : projet hôtelier, résidence pour travailleurs saisonniers ou encore auberge de jeunesse).

Cette programmation prévisionnelle reste conditionnée à la présence d'investisseurs, en particulier concernant l'hôtellerie ou les hébergements pour les travailleurs saisonniers.

<u>Le programme prévoit également l'aménagement d'espaces publics paysagers</u> :

- Une place publique centrale d'environ 3 000 m²;
- La requalification des voies existantes
- Un maillage par la création d'une voie de desserte est-ouest parallèle à l'avenue Vasseur
- Des espaces dédiés à la mobilité douce, en continuité du réseau cyclable existant, et des espaces piétonniers qualitatifs.



Surface bâtiments

Surface trottoir

Surface plantée

Surface espaces verts

Surfaces stationnements

Surface voiries



Un projet basé sur une intégration paysagère et la qualité des aménagements

- ⇒ La prise en compte d'un cadre foncier plus large afin de veiller à la continuité urbaine du projet avec le centre-ville, le front de mer mais aussi l'espace dunaire et le complexe Belle Dune.
- ⇒ L'accompagnement urbain de l'entrée du centre-ville et des abords de la RD 332 : aménagement paysager des abords vers Belle Dune, en continuité d'une construction venant annoncer l'urbanisation de la frange nord, et pouvant accueillir un programme à vocation touristique.
- Création d'une connexion urbaine: Depuis la RD 332
 vers le nouvel ilot Renaissance: Reconstitution des profiles l'arrières d'ilots: (achèvement de l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement aux logements respectant des densités actuelles, conformément à la loi littorale.
- ⇒ Facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel :
 - Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine
 - Mise en œuvre d'un plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur;
 - Création de liaisons piétonnes et viaires avec le centre-ville et ses services, le massif dunaire et Belle Dune.
 - Connexion du nouvel ilot La renaissance Les Cygnes, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre-ville, le nouvel ilot « Frange Nord » et le massif dunaire.

- ⇒ La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire :
 - Préservation des fonds de parcelles existantes grâce à la <u>reconstitution d'une lisière</u> <u>végétale.</u>
 - <u>Les transparences</u>, « **fenêtres urbaines vers les dunes** » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'ilot La renaissance Les Cygnes.
- Reconstitution de l'ilot « La Renaissance Les Cygnes » : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre-ville, création de bâtiments, accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,

 Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché hebdomadaire.









REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC



Registre ouvert au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard, le 13/04/2015.

EXACOMPTA

Nr 410E

29,7 cm x 21 cm - DIN A4 hoch - Format vertical - Formaat vertikaal



Registère des doservations de public reletives
ou projet de Z.A.C. de la frança Nord
de QUEND-Plage - 25-Pimo =

OBSERVATIONS =

Res commerces de manèges forairs, friteries, etc. Se sont établis de fagen sanvage au détriment des riverains et de la réputation de la Commune. Je me refere persennellement à cons installés à côté et en face de l'imminble « Le Cap des lins" 41 avenue Vasseur -La liberation despace par la demolition d'immusle, et le prejet de ZAC est une occasion rêver de traiter ce print d'installer ces activités, à la fois en zone de Chalandage et éleigné des victimes petentiells de con missances.

El semble cependar que cela ne suit pos passé par la fête et des yeux et les marins des comagtrias du projet. d'épreuve, mais jamais les de quetter dans l'ombre la lueur de l'ésférance. Jean-yves misselis





REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC



Registre ouvert au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard, le 13/04/2015.

Commone de Evend

EXACOMPTA

Nr 410E

29.7 cm x 21 cm - DIN A4 hoch

- Format vertical

- Formaat vertikaal



registre des observations du public relatives au projet de ZAC de la frange Nord de QUEND - Plage - les - Pino = Co jers la 13/04/2015 Observations = organiser une reunan pullque de concertations un marchi à 17 hos, c'est à dire en servaine d pendent des heures transillées, reseve dune conception de la démocratie partie petre et . Quid du decenir de l'impresse "La nere sance-les Gyn cetaméroponet la rendre in pêrieux (a création d'alune voie (dunce) d'acres à la prespe voit et permettant (enfin.) un plan coherent de circulation, particulierne en pariode de plaire enorge. reuner jesseneis recommendes d'astenir des reports échites aux essercations formées (3). à prest, le 1504, 2015. Therong HUGS Viel_ Robert SANSALONE Studio les Cygnes Queud Plago 13 rue du Petit Debroit 02520 PLANY LE MARTEL Le Studio dont nous sommes propuetaire depuis Roos dans la residence "les Cyches" est un modesto fued à terre familial qui, margré ses imperfections nous convient parfontement. vous avois conscience que l'interêt general doct prendre le pas our flinte ret partitulier. Cefendant, dans le projet du Synoicat mous aven, le sentiment d'être floues pais que 1/on nous prend un luen sans compensation équitable. counter sent tres insufficientes puisqu'elles ne

repuesentent par la moiter voure le tiers de la sems ne cessaire à l'achat d'un studio à peu pris equivalent en surface et en confort. Il suffit de consulter l'affichage dans les vibrines des affences memoculiantes pour en avoir la preu en 2006 un docum ent de la SMACOPI mous lousse entrevoir une vocitable solution "amiable" que des legmes "vers de nouveeux logoments solon le principe de la dation en paiement " Probable ment pour but de calmer les intéresses Comme fai en l'occasion de l'expresse par couvere fe résitere ansourd'hui dans ce registre mon profond médontente ment June de 3 mai 2015 Monsalone: M. Jus NAM MECHELEH Juste of Carpet Glaced plays élans le respect et en learneer tetron. Mr This My Vincent. Trojectari garaj nº 5 rue Ringino all'un superficio de 26 m² das lynd sont stockis material dlank je et Chan à Vorle de suis avant à l'unte solution un fernitant de retin le mên way à prainté. Que l', 65/5/215

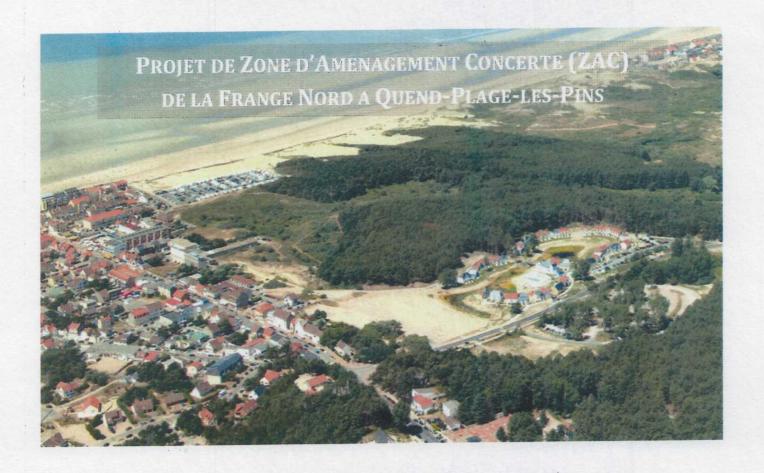
Jean- Ves MISSELIS Je me suy rende ce 11 mai an "Syndical mixte" à Abbeville. Pour faire observer que le schéma d'ame-nagement de cette zone pourrait, ou aurait dû très utilement intigner la question de l'implantation des mane ger friteries, et - à des en droits où ils ne puissent générer de missancy -S'ai rencontré une demeiselle qui m'a déclaré tout ignorer de cela, y compres du trampoline, et que peu lui chalait. 11/1/100 -10007 Le conster ust took some at face formaler in over inthe was Jost never quent à vier expensione (mand of 13 - 4.11. 21.





CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION DE ZAC

REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC



Registre ouvert au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, le 18/06/2018

REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC RELATIVES AU PROJET DE ZAC DE LA FRANGE NORD DE QUENDPLAGE-LES-PINS

Ouvert le 18 juin 2018

OBSERVATIONS:

2 19 XI 2018 An favorable à la meation de cette 276 am derait permette à grono-Pingé de retrover one intalile et me capanté d'animation helas jerdue depuis au cours des quarantes dernices anies_ Il sera indespensable d'y associas sous la lerne d'une muse en projet participative la régidents, les propriétaires de residences se undoure et les estivants Gills BRUTEZ

Here Quend, le 14 Canner 201 1 mg volembourg 26 eoute de Rue hamean de Heere 80120 QUEND Je ne suis pas d'acced de ceder ou receder à des tiers des terrains ou autres concernant la Lac franche Nad de Quend/Plage 80, qui instance les droits de greenpton sue ce vite n'est on plus maite del sa flore? Le souhaiterai paller davantage de legements Sociause Crehablitation on retite fone a cons - true dans le cadre du playsagi pour les nersonnes de la commune ayant un faible herenu ne pouvant de loger de cemment, a quand remonte les logements sociaise dans la commune (esc: Monchause), ne doit -on pas en refaire tous les disclans, ou se Howent-ils s'ils sauchent soit de terre (voi bulletin municipal nº 30 de Janvier 2006 Il fait garder un bel envionnement pau la faune et la flore. ZAC! Peget urbain en vue de repondre à des besons de logements, il y at jeut-être Je jense qu'il faut distribuer un lascicule dans chaque bate aux lettus you information du reget the la bembaux Potricio



COMMENTAIRES

m.m - Shipping a limit

pourquoi construire encore alors que beaucoup d'apparlement sont clos en période de vacances, mois de locallons, reflex en evoyon en la la fécessité d'apparlements nouveaux, alors que Quend plage a bien besoin au contraire de préserver sa nature, esa ellustica printégiée au sein de la côte pour ses mois et ses entre de la côte pour ses pins et ses en la la contraire de préserver sa nature, et de la contraire de la côte pour ses pins et ses entre de la contraire de la contra

syndicat mixte le 29/04/2015 à 39h34

@d.morin : Nous vous rejoignons totalement. L'un des objectifs est effectivement la mise en valeur du patrimoine paysager. Quant à l'insertion des projets, l'un des objectifs de la proposition d'un programme de ZAC est de constituer des partenariats avec le privé et il s'agit bien ici de fixer des partis et cadres architecturaux des constructions. En termes de commerces, un réel travail dont être réallés. Il ne s'agira pas de multiplier les surfaces commerciales, mats de favoriser leur installation pour qu'elles deviannem é conomiquement viables. Pour cela, il convient que le schéma de développement prenne en compte l'évolution de la population, l'installation de résidents locaux - des jeunes aux moins jeunes - pour augmenter le nombre de résidents à l'année et revitallser le bourg.

d. morin - 2004 44240 5 9 20050

Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager la dune est conservée et même valorisée. Je doute sur les constructions car ce que nous avons vu se construire à Quend ces dernières années n'est pas très esthétique. Il y a trop de commerces prévus, les locaux vides aujourd'hui ne trouvent pas preneur, même en saisonnier. Ce ne sont pas les quelques centaines d'habitants en plus qui les feront vivre. On n'évoque pas assez les problèmes de stationnerment, qui vont s'ampliting, car ce n'est pas triste l'été Je rejoins un commentateur sur le fait que la réunion prévue aurait du avoir lieu un samedi car il y a plus de résidents secondaires que d'habitants permanents à Quend.

ifh an elicipation we shall it

Organiser une reunion de concertation quand les habitants de Quend plage "principalement des résidents " secondaire" sont absents est un non sens. A quand une reunion au Pax un samedi ou vendredi apiès midi?

syndicat mixte, re 25/04/2015 à 17/13

@nel : Des efforts et aménagements ont déjà été entrepris par la commune dans ce sens. Il reste évidemment encore à faire, mais tout ne peut-être mobilisé pour le seul cœur de station. A un moment, il faut s'atlacher à penser à l'avenir et ce qui pourra encore être anvisagé pour préserver un développement cohérent de la commune.

nel = 8.64 (80) (41.74)

Avant de se lancer dans une nouvelle zone d'urbanisation, il serait déjà préférable et prioritaire de s'occuper et de remettre en état la station actuelle et des équipements existants et inexistants

syndicat mixte, le 26/04/2016 à 09h62

@isabelle 62: Il est vral que la Station de Belle Dune à amputé une partie de la dune entre Quend-Plage-les-Pins et Fort-Mahon Plage. Il faut seulement remettre cette opération dans son contexte où, il y a 40 ans, la seule zone du massif dunaire du Marquenierre concédée à l'arnénagement était ce secteur, avec en contrepartie, la mise en protection totale d'un ensemble de dunes de 3.000 ha. Les possibilités de développement pour les communes littorales se limitent aujourd'hui à quelques espaces au eein du tissu urbain ou franges comme celle au Nord de Quend-Plage. L'objectif est lci d'encadrer le développement de la commune tant sur les espects économiques, logement, que touristiques, par des propositions respectueuses de la consommation des espaces il y a aucun charme ni intérêt à mettre sous cloche les espaces en désuétude de la Frange Nord et se satisfaire de la perception vers les arrières de bâtis actuels.

isabelle 62

Pierre & vacances a déjà défruit une partie de nos dunes, une partie de notre forêt et notre si belle place du marché, et mainlenant vous allez nous imposer des hôlets et des aménagements qui vont encore endommager la nature et notre beau paysage! Ceta fait 32 ans que je passe mes vacances à Quend et je suis extrêmement déçue par tous ces changements! Arrêtez donc de gâcher tout le charme de notre petite station!

syndical mixte in 24/64/2 15 - 1514.

@Mylène : Ici, le projet ne concerne pas la pinède. Un ou deux pins pourraient demander d'être abaltus dans le cadre des aménagements qui verront le jour, mais pas plus. Rappelons que les espaces traités sont des espaces urbains existants et les délaissés en nature de terrains vagues situés à l'arrière du front bâti Nord de Quend-Plage, à l'Ouest de la RD 332.

Encore des pins qui vont disparaître

Syndicat mixte, le 19/04/2016 a 19/28

@obelk: Le droit de paroie est bien ouvert à tous. Il s'agit de l'objectif de cette concertation. Un registre des observations est ouvert à cet effet tant en Mairie de QUEND, qu'au siège du Syndical Mixie à ABBEVILLE.

obelik (* 1859 ; 1890) Hills

Et nous petit vacanciers qui louons plusieurs fois dans l'année auront nous un droit de parole

syndicat mixte, ie (8/94/2019 a 13n3.

@3dmark : Merci pour cette remarque. Effectivement, dans la mesure du possible, il sera tenté de calar les réunions publiques plus tard, voire en fin de semaine. A minima, accordez nous au moins le fait que la date se situe en période de congés de l'Académie concernée pour la commune de Quend.

3dmark + 14 1 14 1 15 1 15 15

Pour les prochaines réunions, çà serait bien de les faire à partir de 19h, histoire que les personnes qui travaillent et payent taxes et impôts puissent prendre connaissance du dossier. Merci

syndical mixto, le 17/84/2015 à 14h54

@TH, Nous avons pris note de votre remarque et nous comprenons tout à fail que cet horaire ne soit pas compatible avec les obligations de tout un chacun. Néanmoins, nous ne pouvoirs modifier la date et l'horaire de cette réunion, ceu-ci-ayari été largement diffusés et publiés. Sachez toutefois que cette réunion est une première réunion d'information, d'autres réunions surront, à des horaires différents. De plus, notez que le Syndicat Mide s'engage à recevoir, sur rendez-yous, toute personne sollicitant plus d'informations. Espérant avoir répondu à voir interrogations.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

3 commentaires sur contact@baiedesomme.fr

Du 18 juin 2018 au 04 janvier 2019 :

- Claire, de Lille, le 16/10/2018 à 16h52

C'est une très bonne nouvelle que nous (famille et amis) apprenons avec joie et soulagement. Cette résidence des Cygnes et les hangars qui sont derrière étaient une verrue pour cette jolie station de Quend plage et n'aidait pas à donner envie aux visiteurs et commerce de s'y installer. Bravo et merci! Dernier sujet sensible, cet hôtel qui tombe en ruine sur la rue Vasseur, verrue de l'entrée de ville, qui avait pourtant bien du charme...

- Dominique, le 02/11/2018 à 09h57

C est bien de vouloir améliorer l'entrée de ville mais ce n'est pas en construisant de nouveau qu on dynamisera l'existant. Bon nombre de commerces sont fermés depuis bien longtemps et il n y a visiblement pas de recherche pour les moderniser et les rouvrir. Alors pourquoi un quartier neuf pour laisser mourir les plus anciens?

- Blater 59, le 03/11/2018 à 18h41

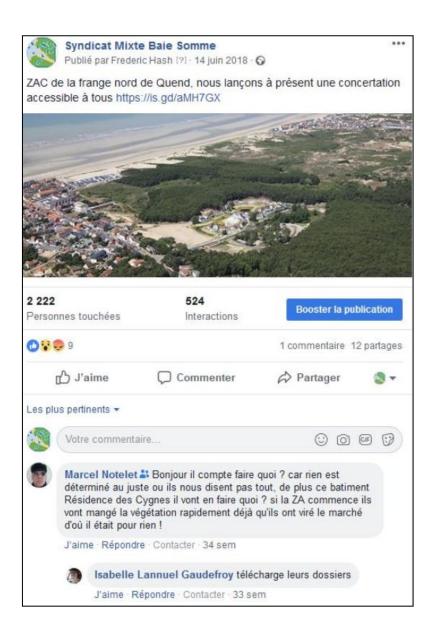
Il est dommage qu'une telle réunion n'ait rassemblé que 11 personnes !! Ne serait il pas possible que la mairie envoie un mail aux propriétaires de résidence secondaire? (Système à mettre en place ! - cela se fait dans certaines communes). Aucun document n'avait été distribué dans les boîtes aux lettres !

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

2 commentaires sur Facebook

Du 14 juin 2018 au 04 janvier 2019 :

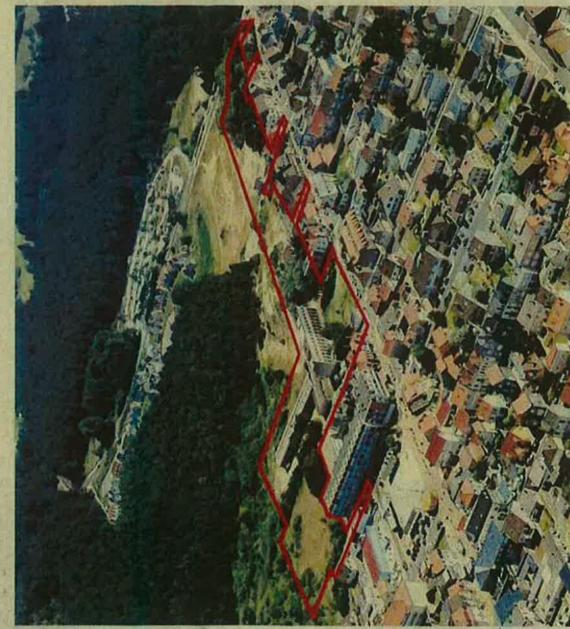


La frange Nord va être enfin aménagée

Le projet de la ZAC de la frange Nord est dans les tuyaux depuis 2014. L'étude d'impact est à disposition du public jusqu'au 8 février. Ensuite, le chantier pourrait commencer.

d'aménagement concertée de la frange nord pourrait enfin voir le jour cette année. La phase de concertation touche à sa fin, et le public peut consulter l'étude d'impact jusqu'au 8 février. Porté par le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, le projet se veut ambitieux, Cette ZAC s'étend sur 2,4 hectares, mais il n'est pas question d'urbaniser 'ensemble. Les constructions ocde surface plancher (y compris les étages, deux ou trois au maximum), pour environ 90 logements et des hébergements à vocuperont au maximum 13 000 m

"La ZAC se veut un trait d'union entre la ville et le milieu naturel» Une certaine souplesse dans la nature des constructions sera autorisée. « Il y a de la place pour le haut de gamme. Quend compte 39 chambres dans trois hôtels... L'objectif est de dynamiser le centre commerçant, La ZAC sera une nouvelle vitrine attractive. Ensuite, il y aura énormément d'espaces publics, avec, notamment, une place de 3000m² au niveau de l'actuelle résidence des Cygnes et de hangars, qui seront tous démolis», annonce



'aménagement du syndic

Il poursuit: « La place urbaine sera de plus en plus végétalisée en allant vers le massif dunaire, d'où partiront des chemins. La ZAC se veut un trait d'union entre la ville et le milieu naturel. Un architecte paysager va se pencher sur l'esthétique pour un projet vraiment qualitatif. » Des cheminements piétons et cyclables (en continuité du Plan Vélo) sont en réflexion, inscrits dans le projet d'ensemble.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Au terme de cette phase de concertation, un bilan sera établi. Les élus vont également mettre en place une déclaration d'utilité publique pour venir à bout des propriétaires de la résidence des Cygnes refusant la négociation amiable. « Cela fait des années que nous achetons des appartements au fur et à mesure. Les négociations ont bien avancé, mais un propriétaire au moins n'acceptera pas », regrette Stéphane Haussoulier, président du syndicat.

La démolition de la résidence et des hangars est espérée en 2019, et les premiers permis de construire pourraient être délivrés en 2020. •• Meau Mustoll-Histé Le déssier de l'étude d'impact est dessier de l'étude d'impact est des l'études d'impact est dessier de l'étude d'impact est dessier de l'étude d'impact est dessier de l'étude d'impact est des l'études d'impact est d'impact est des l'études d'impact est des l'études d'impact est d'impact est des l'études d'impact est d'impact est

Le dossier de l'étude d'impact est consultable en mairie de Quend et au siège social du syndicat mixte (1 rue de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville) ou télèchargeable

OUEND

Un nouvel appartement vendu à la résidence des Cygnes

Depuis de nombreuses années, la commune et le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard se démènent pour acquérir les appartements de la résidence Les Cygnes, immense barre de béton, une véritable verrue au milieu de l'avenue Jacques-Vasseur de Quend-Plage. Bon an mal an, les appartements se vendent. Il en reste 3. Le n° 15 et sa place de parking n° 37 sont à vendre. La commune de Quend va signer une nouvelle convention financière avec le Syndicat mixte afin d'acquérir celui-ci. Chacun à hauteur de 50 % soit une somme de 23 905 €.



La résidence des Cygnes est le point noir à détruire pour que le projet démarre au plus vite.

Le projet de zone d'aménagement concerté avance. Mais la résidence des Cygnes reste un frein.

epuis 2014, en partenariat avec la commune de Quend, le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard mène les études pour réorganiser l'entrée de ville et du quartier de la frange Nord de Quend-Plage. La frange Nord, c'est cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire. Une première réunion publique d'information avait eu lieu en 2015. Mardi dernier, une nouvelle réunion publique était programmée à la salle Daniel-Boudeville pour présenter l'évolution du projet. Elle n'a pas fait le plein avec seulement... une dizaine d'habitants et autant d'élus.

UNE CENTAINE DE LOGEMENTS À TERME

Aujourd'hui, après l'étude de diagnostic et de faisabilité, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) est réalisé, il comprend notamment une étude d'impact et la description du projet d'aménagement. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne

tivités de réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de les céder ou les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. Objectif: y développer de la résidence principale, de la résidence pour personnes âgées et pour jeunes ménages ainsi que du logement secondaire, hôtelier et touristique. À terme, une centaine de logements verront le jour à Quend.

Cathy Brulin, chargée de mission au Syndicat mixte, a expliqué les diverses démarches et les études préalables effectuées pendant quatre ans en vue de limiter les impacts sur l'environnement. Une phase de concertation est lancée. La consultation du dossier et des registres est possible en mairie de Quend et au siège du Syndicat mixte baie de Somme-Grand littoral picard. Une réunion publique participative sera programmée ultérieurement.

Le projet semble bien ficelé, avec la construction de logements traver-

orientés Est/Ouest et la création de deux places, l'une tournée vers la dune, l'autre vers la ville. De quoi requalifier l'existant, valoriser les espaces naturels, conforter la biodiversité. Reste à trouver des investisseurs pour ce projet d'enver-

gure.

Reste une question: que devient la résidence des Cygnes-La Renaissance, véritable verrue plantée au milieu de l'espace à aménager? « Les négociations à l'amiable sont toujours en cours. La commune a d'ailleurs inscrit près de 800 000 E au budget 2018 pour l'acquisition des deux ou trois derniers appartements restants dans la résidence et diverses parcelles de terrains privés », a précisé le maire, Marc Volant. Sans solution amiable, il faudra passer par une DUP (déclaration d'utilité publique) afin de procéder à l'expropriation. Une phase qui pourrait retarder la mise en chantier du projet. La démolition pourrait toutefois intervenir dans 18 mois.

QUEND

Une avancée dans le projet d'entrée de ville

Le projet d'aménagement de la Frange Nord, en entrée de ville de Ouend-Plage, avance doucement. C'est en tout cas ce qu'il ressort du dernier conseil municipal de Quend. La Ville et le syndicat mixte grand littoral picard souhaitent racheter les terrains. Et la propriétaire a accepté enfin de céder la totalité du foncier nécessaire au projet. L'emprise s'étire entre l'ilot « La Renaissance-Les Cygnes» et la Chapelle Notre-Dame-des-Pins (ancien grand parking face à la chapelle jusqu'à l'immeuble des cygnes). L'achat des terrains -6375 m2 - devrait coûter à la collectivité et au syndicat mixte environ 425 000 €. Une nouvelle convention financière a été établie entre la commune de Quend et le Syndicat mixte grand littoral picard. Le conseil a accepté à l'unanimité que le maire, Marc Volant, signe tout acte relatif à cette transaction.

Une nouvelle réunion d'information aura lieu le 10 juillet à 18 h 30 à la salle Daniel-Boudeville à Quend-Ville, afin de présenter de nouveau le projet d'entrée de ville.



Les terrains s'étendent de l'ancien grand parking à l'îlot « La Renaissace-Les Cygnes ».

MISE À PRIX : ENTRE 350 ET 450 & POUR LES HUTTES

L'adjudication des pieds de huttes aura lieu le 14 juin à 19 heures en mairie. Celle-ci a lieu tous les 9 ans, soit la durée des baux, et concerne 13 pieds de hutte et une hutte communale dans les marais communaux dits «Le Plat Marais» et «Le Paradis et les Goves». Mise à prix: 450 € pour la hutte communale et 350 € pour les 13 pieds de hutte. Les enchères se feront par tranche de 50 €.

Des Cygnes qui ne trompent pas

Le rachat de ce bâtiment-verrue n'en finit pas. Il sera démoli au profit d'un projet touristique.

ans son édition du 10 octobre, Le Courrier Picard a fait part de l'avancée à vitesse d'escargot du plan vélo en Baie de Somme, pourtant lancé il y a presque 18 ans. Il reste presque autant de kilomètres de pistes en site propre à réaliser (36 km) que ce qui a déjà été fait (44 km). Ce plan vélo n'est pas le seul dossier qui progresse si lentement. Il en est un autre, symptomatique de l'enlisement administratif ou juridique de certains projets. C'est celui de la résidence Les Cygnes, 41, avenue Adéodat-Vasseur, l'avenue principale de la mer, à Quend-Plage. Ce bâtiment lépreux se trouve à l'entrée de la station. Il comporte toute une série de studios et d'appartements que le Syndicat mixte Baie de Somme s'efforce d'acheter à l'amiable, un par un depuis une dizaine d'années. Chaque logement acquis l'est aux forceps et semble une victoire à la Pyrrhus, tant le temps est long pour en finir.

LES LOGEMENTS Pour saisonniers semblent dépassés

Au point que le projet initial de construire ici des logements pour les saisonniers paraît dépassé. C'est ce qui a été dit lors du dernier conseil syndical à Saint-Quentin-en-Tourmont, le 6 octobre. La collectivité a acquis un des quatre derniers studios qui restent encore à négocier, au prix de 40 700 €, pour



La résidence Les Cygnes est une verrue à l'entrée de Quend. Le rachat à l'amiable des appartements dure depuis des années.

18,50 m², soit 3 700 de plus que l'estimation des Domaines. Elle a accepté que les occupants restent dedans pour l'instant via un bail précaire. Ce bâtiment est destiné à être démoli. Initialement, donc, devaient être réalisés des studios pour les personnes, nombreuses, qui viennent travailler à Quend et sur le nord de la côte pendant la saison. Ce dossier traînant d'année en année, ces saisonniers ont bien dû se résoudre à trouver des solutions par eux-mêmes. Ce qui fait qu'au-

jourd'hui cette priorité n'en est plus une. « Nous sommes sur une opération plus globale autour de l'activité touristique. Elle pourrait comprendre un hôtel », a expliqué le nouveau président de ce Syndicat Mixte, Stéphane Haussoulier. Regrettant, comme pour le plan vélo, que le Syndicat mixte ne se soit pas donné les moyens d'accélérer cette opération de rachat par une déclaration d'utilité publique. On la commente, mais on ne refait pas l'histoire. • V.H.

projet d'entrée de ville

Le projet d'aménagement de la Frange Nord, en entrée de ville de Quend-Plage, avance doucement. C'est en tout cas ce qu'il ressort du dernier conseil municipal de Quend. La Ville et le syndicat mixte grand littoral picard souhaitent racheter les terrains. Et la propriétaire a accepté enfin de céder la totalité du foncier nécessaire au projet. L'emprise s'étire entre l'ilot « La Renaissance-Les Cygnes» et la Notre-Dame-des-Pins Chapelle (ancien grand parking face à la chapelle jusqu'à l'immeuble des cygnes). L'achat des terrains -6375 m2 - devrait coûter à la collectivité et au syndicat mixte environ 425 000 €. Une nouvelle convention financière a été établie entre la commune de Quend et le Syndicat mixte grand littoral picard. Le conseil a accepté à l'unanimité que le maire. Marc Volant, signe tout acte relatif à cette transaction.



Les terrains s'étendent de l'ancien grand parking à l'ilot « La Renaissace-Les Cygnes ».

MISE À PRIX: ENTRE 350 ET 450 € POUR LES HUTTES

fracer l'avenir par les sentiers de Quend-Plage

extension de Quend-Plage. En priorité : une activité économique pérenne, des habitants à l'année et un environnement préservé. Le syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard et la commune lèvent le voile sur les grandes orientations de la future

Visionnaire, Le 26 mars le consell municipal opération de rénovation du centre de Quend-Rage. Dans foulde, naissaient le place du Genéral de Gaudle Place hes (thess) et he abonds du Bref. au milleu des années 90, Quend-Plage quennos lançan une grande oneme talk qu'on its connaît responditul, sins outure evenue Vasseur relookde via le l'était mitait une beauté. L'al-Dune, entre Fort-Mehon Plage Quend Page. Aujourd'hui, conseil municipal mené par Wart Volant, a la tête de la municipalité depuis 2001, compte chanter d'amenagement de la frange nord, qui devrait toire du quartier baintaire de la are corresponded austi arec nsuffler un étan nouveau avec narquer un toumant de l'hisressor touristique de Belle from de mer... 991



d'innovations, d'autant que la

ther en of authes lieux touristiques our les développements urbansner l'auditions pusque la pierre angulaire du développement de Quend Plage, et plus largement de l'ensemble de la Picardie mantime, demeure la preserval'extension de Quend-Plage est sous - trib - haute surveillance des services de l'État et qui plus est piloté par le syndicar mode base de Somme - Grand Untoral des terrains du conservatoire ter des « essals » architecturaux douteur ou empiritir plus que de retion sur le massif dunaire pursprudence à souvent monhed sundhot sed those an sanbt il s'agissan d'emblée de rassution de l'environnement. Aussi, picard, lui-même gestionnaine Bref, peu de risques de voir lenmiles harmonieux. Pour le coup, du littoral sur la côta picarde. En effet, en juin 2014 le 9mdicat morte que travallan depuis pement de la frange Nord du Quend-Plage devotart ses trate poursuite des travaux salon nombresses années, la majeure partie des administres découmune per une avenue parafleie A l'avenue principale (avenue teur d'hubitations et d'activités fronomques sersonnenes mars ces orientations. Tout recemment, les Quennois étalent bour les années à venir. Si les Nus et autres aménagaurs traraillerst sur le donnier depurs de plusieurs années sur l'aména HALK L'Objectif : étendre la com Asseur), et (re) penser un secpussi à l'année. Le conseil s'était alors prononce l'unanimité pour strates a une réunion de présenle quarrier de Quend-Plage lation des enjeux qui attenden



Le périmètre d'extension de Quend-Plage par la frange nord du quarder au pied de la dune du liegen. Un développement qui no so veut pas exclusivement touristique

« nonlation » « Atteindre mixite de la une réelle wait les grandes lignes du futur developpement de la ville. Beaucoup d'informations à assimiler an une reunion, et bien entendu cultures des craintes devent une politique de grands traveux et

Cygnes » et de « la Renais-sance » que le municipalité sob a secretifies residences a des et le syndicat mixte rachattent pparternent par appartement kepus pres de deux décennies (51 logements on tout) afin de libérar le périmètre d'une construction disgraceuse daths d'après-querre Les voles pervendeulaires à l'actuelle avenue l'extension de ville passent pa creation d'un quartier para ble & Favenue Vasseur, incluant pour les fondements de ce proje "occurrence, les cha

ogements sont des résidences

perplese l'assistance pulsque

ment des terrains vagues au pred de la dune dire du Royon. Si l'on ne définit pas encore prédisérefer la future artère et l'avetue principale. En tout, la zone concernée, appetée frange nord sur le massif dunaire servironi s'étend sur 5 hectanes, actuelle

ment le neture des constructions (Rez-de-chaussée et maximum a priori dédiée à la circulation touce (pièton, cyclo et éventue) ement circulation automobile innite & 30 km/h) on s'oriente toolument sur un principe de deux étages) qui verront le jour le long de cette nouvelle antère.

logements, de commerces et d'activités perennes. Une idea qui ne manqualt pas de laisser vie Quend-piegeotse est tou-lours très saisonnière, 80 % des

letion » préconise encore la note de synthèse du projet. On Cependant, les promoteurs du projet parlent sur un cercle vertueux qui verrait s'amplanter une majorité de foyers à l'armée et donc incher les commerces une plus grende diversité de logements afin d'atteindre une réelle mixité de la popusur les 85 à 90 logements crées Liver, solution de stationnement a (r) ouvrir : « la commune de Quend doit développer Souterrain ou sens sous-terrain. secondaines.

magne des lors des logements la résidence de sersions, à l'accesadaptics aux jeunes mênages, à sion à le propriété

sion du she des résidences des Cygnes et de la Renaissance en En plus danc de la reconveraussi de concevoir un lieu propice aux activities touristiques et résidence dédiée au logement de personnel salsonnier, il s'apit commerciales à l'armée.

Prévoir des activités

La encore, on donne les grandes lignes d'un projet de on gestation, mals on peut Aqueciab dont on sett que si haid conservent ainsi une vrare de choix pour la construction en remplacement de l'actuelle aventr d y a, critis-ci passera par une reconstruction sur un site aujourd'hui eogu, ou un nouvel endralt stratificate... tel que coproximità avec la résidence de tourisme Pierre & vacances permer pouroyeur de baloneurs. Entin, on parviendrali entin a contribuer à la diversité de l'offre d'hébergement touristique aureconquête urbanistique auss penser à un emplacement d'un nouveau pôle aquabque ourd'hui this controle sur Piem

et des modes d'hébergements & vacances, mais qui pourrait voir à terme de nouveaux hôtels pour des groupes (type auberga de jeunesse).

Lancement prevu d'ici 2 à 3 ans

l'ensemble des acteurs locaus seront invites a participer aux shellers de travail pour concevoir de Quend Plage (commerçants Durant les deux à venir **MODELOCKE** setrahes, actifs,

ent envisage d'ici deux ou trois des aute certainement lui aussi Le début des treveux de ars. D'io là, le projet de « Pôle nautique » sur le littoral Nord ment par in pays des Trois valevence incluent natureflement Quend-Plage (tout comme Fort-Mahon, Rue, Le Crotoy et Saint-Quentin-en-Tourmont dens un projet qui ferait de la colle picarde une vitrine notoin de l'activité nautique au Nord de a France. Un autre argument qui laisse à penser que l'avenir - pas uniquement tounstique - de la obte pessera donc par Quendoperation . Frange Nord au meeux cette extension.

→ Marc Volant: « nous avons de manière intelligente » l'opportunité d'investir

d'alleun. Aujourd'hu, nous avons l'opportunité d'investir de lari rassurant - nous avons economise sur notre fonctionnegu'on nous a bien souvent reproché, à ton d'alleurs, d'aban interrogé sur les répercasions qu'un tel projet pourrait avoir sur les finances de la commune, Marc Volant, maine, se voument durant des années... eu risque qu'on nous le reproche manière intelligente, et de garantir l'avenir de Quend-Roge veillerons à l'aquitibre des finances de la commune comme nous l'avons toupous fait. Mais ce projet, subventionne de toute façon, amoncé un tournant pour l'avent ». donner. Nous avors les moyens de nos ambitions, nous

PONTHIEU - BAIE DE SOMME

HAVID

Hours has

03 22 23 32 04, office tourisme quendmères pour les enfants de 6 à 12 ans. ► Initiation à l'Aquarelle organisée tourisme de Quend-Plage, Tarif : 2 E. Réservation obligatoire à l'Office de par l'Office de tourisme de Quend-Plage. Sur le thème de la fête des Renseignements et réservation : olage@wanadoo.fr.

CAYEUX-SUR-MER

place du 8 mai 45 dépôt de gerbe, vers dépôt de gerbe, recueillement. Dépôt de gerbe et recueillement sur la tombe 1 h 15 à l'église Saint-Pierre départ du Fête de la victoira à 10 h 15 sur la cortège vers le monument aux morts, des soldats anglais, distribution de iriandises aux enfants.

PENDE

Commémoration à 10 h 45 rassemblement à la mairie, 'Il heures célébralion à l'église, 11 h 30 dépôt de gerbes au monument aux morts, remise des médailles, 11 h 45 vin d'honneur.

Wulphy avec le concours de l'harmonie municipale, 11 h 15 dépôt de gerbe au Commémoration à 10 h 15 rassemcélébration religieuse à l'église Saintmonument aux morts, a 11 h 45 retour blement face au beffroi, à 10 h 30 au beffroi.

MONS-BOUBERT

Fermeture exceptionnelle samedi 16 mai de la mairie.

Messe de l'Ascension jeudi 14 mai à 11 heures à l'église Saint-Wulphy.

futur aménagement inquiète

projet d'aménagement de l'espace nord de Quend-Plage. Les questions ont fusé. Mardi le maire de Quend a organisé une réunion publique afin de présenter le

ut le monde était convié à certains y vivant à l'année, d'autres est bien monté avec l'intention de tion». Parmi le public, beau-coup d'habitants de Quend-Plage, rant les vacances seulement. Mais eux. Sans doute ne se sentent-ils pas concernés. Pourtant, ce projet cette réunion de «concertaquelques mois et quelques-uns dutrès peu de commercants parmi redynamiser la station.

Syndicat mixte baie de Somme Après le mot d'accueil du maire zaine d'années la commune et le es appartements du « trop fameux (Les Cygnes) au fur et à mesure, qui rappelait que depuis une digrand littoral picard rachetaient immeuble la Résidence-Renaissance c'est Cathy Brulin, attachée au Syndicat mixte qui présentait ce pro-

Restructurer Favenue principale Pas facile pour elle car souvent

trop pressées de savoir ce qu'il allait advenir de leur garage ou autre -90 environ- pour accueillir des des personnes pas une auberge de jeunesse et dépendance. Le projet prévoit la des vacanciers, des saisonniers, de l'accueil de groupes et pourquoi interrompue par des personnes démolition « des Cygnes » bien sûr et la reconstruction de logements plus âgées, des habitants à l'année, jeunes ménages,

Enfin, Il s'agit d'augmenter la population à temps plein, de la popu-

Quend depuis près de 50 ans et je peux vous assurer qu'à cette époque, il y avait des commerces, 3 boucherie, 4 épiceries, des boulangeries, une pâtisse-

rie, coiffeur, poissonnerie, une poste, un tabac, des brasseries, enfin tout. Il

manquait juste une pharmacie. Je ne comprends pas pourquoi les commer-cants ont déserté les uns après les autres. 9

Une voix s'élève dans l'assistance, celle de Jules Trédez « Je suis établi à

« II y 50 ans il y avait tout »



lès la présentation du projet, les premières questions sont tambées.

ation touristique, du logement alernatif en restructurant l'avenue principale et en établissant des axes de circulation douce (voie à sens unique) afin de desservir les oâtiments de taille raisonnable et le hauteur limitée à 2 étages. Tout « Faire venir des gens, n'y a pas de travail», « Qu'est ce qu'ils vont faire ? », « Et le massif dunaire, vous allez le démolir? « Il y a déjà des cela en préservant l'existant.

salle si bien que le maire est sorti commerces, ils ne sont pas ouverts tions de ce genre fusaient dans la toute l'année, alors pourquoi en faire venir d'autres?», les quesde ses gongs. « On ne tape pas dans le massif dunaire. »

aOn dit ail ne se passe rien d Quend " et quand on vous propose quelque chose, ça paraît extraordisommes bien financièrement. On impossible.

pour pouvoir investir et ce projet arrive après 6 ans de réflexion. » Assainissement, voiries, éclairage seraient supportés financièrement par la commune pour quelque 1, t-il obligation à ouvrir à l'année 7 », Sconomise sur le fonctionnement 2 million d'euros. « Qui va occuper ces cellules commercantes et y auraet ce projet arrive après sur le fonctionnement pour pouvoir investir 6 ans de réflexion » demande Hervé Gillet

Belle-Dune au centre ville, hiérarvailler sur les besoins de la station dans les deux ans à venir, faire une ter l'espace dunaire, gérer le flux de piétons, la piste cyclable de Le but de cette opération est d'avoir plusieurs clientèles, d'aménager l'espace public et de traurbanisation contrôlée et respecchiser les flux et les bâtiments.

nir la grand'place où l'on faisait le marché avant?" le maire répond construire l'aquaclub ou pourquoi Enfin, à la question « Que va deveque c'est le moment de se placer et pas faire une piscine pour nos écode proposer ce terrain pour reiers de la communauté de communes Authie-Maye.

De notre correspondant CLAUDE CAILLY

PICARDIE MARITIME

MARON 5 MAI 2015 COURRIER PICARO II



Le collège recrute

Le college du Ponthieu vice les intéressés à handball de l'établis sement. Page 9



Inquiétudes chez Bricard

syndicalistes ont des inquiérndes pour avenir du site industriel spécialisé dans la serrurerie. Page 13



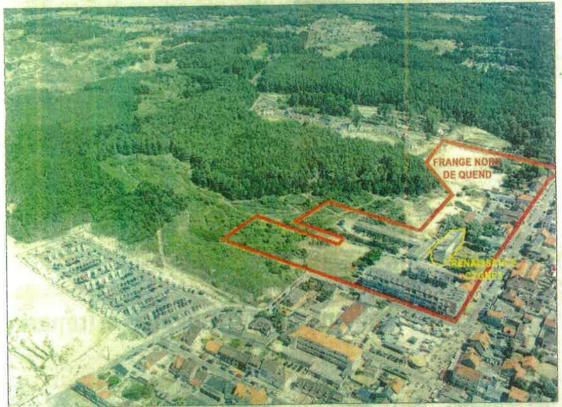
Les livres en fête le 16

Le salon du livre se déroulera samedi 16 mai. 80 auteurs sont attendus pour cette 18º édi-

QUEND-PLAGE

Un nouveau cadre de vie pour le quartier nord de la ville

Ce mardi 5 mai, le projet d'aménagement du nord de Quend-Plage est présenté à la population lors d'une réunion de concertation. C'est toute la ville qui est en mutation.



Dans le cadre du programme. l'immeuble, a

e nouveaux logements, des locaux commerciaux pour l'économie, des routes douces pour cyclistes et piétons, espaces publics... C'est ce que des espaces publics... es ce que prévoir le projet de tréation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) au nord de Quend-Plago. Il concerne le qualitier qui longe l'avenue Adeodat Vasseur, de la Soute départementale 332 jusqu'à la rue de Lille.

Ce projet sera présenté aujour-d'hui aux habitants, commerçants or nur aux habitants, commerçants et toutes personnes intéressées per le drossier, sur lequel il d'y a pas eu, pour l'instant de réactions ou de commentaires, «Il αα en réflexion depuis 2006. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenpas totalement figé, d'où la réunion de concertation», précise Hervé Leu, chargé de mission en aménagement au Syndicat mixte Base de Sommie - Grand littural picard, qui porte ce programme d'aménagement que lui a délégué la municipalité de Quend.

Cette opération répond à des be-soins immobiliers de la ville avec toutes les contraintes environne-mentales du secteur situé en bord d'un site classé. Pour faire respirer le quartier, l'immeuble, appelé Re-naissance, sera détruit. Le Syndicat

tion. Page 14

« On veut assurer une mixité pour ramener de la vie dans la station »

mixte est en cours d'acquisition des derniers appartements secon-daires ; ce qui ne se fait pas facile-

Le programme proposera des logements à destination de jeunes ménages ou de personnes âgées; d'autres pour les travailleurs saisonniers, couples, peut-être, à une auberge de jeunesse et enfin, des habitations de tourisme, « On veut assurer une mixité pour ramener de la vie dans la station », précise Hervé Leu.

La zone d'aménagement concerté prévoit également des possibilités de locaux commerciaux. «Rien n'est fixé encore, car il faut être co-hérent en termes de dessertes», indique le chargé de mission. Les des erres, ce sont toutes les voies qui permettront la circulation dans ce quartier complètement revu.

Pas plus de deux étages

de deux étages Les routes seront refaites et une voie douce est prévue à l'arrière des nouveaux logements. De la rue de Berck à la Route départemen-tale 332, la bande de terrain d'en-viron 100 mètres de large appar-tient à un propriétaire privé. Les construires impobiliers intéres. promoteurs immobiliers intéres-ses devront respecter le règlement de la zone d'aménagement. Par exemple, un immeuble ne pourra pas excéder deux étages. Le syndicat, en échange de programmes immobiliers privés, assure la viabilivation du terrain. Le coût de cette zone s'élève à 750 000 E.

► Réunion de concertation ce mardi 5 mais 17 houres, selle des lêtes de Quend. Entrée

ME GOS

Réunion publique sur l'aménagement de Quend-Plage

Mardi Comprendre. 5 mai prochain, le syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard et la mairie de Quend proposeront une réunion publique à la salle des fêtes de la commune (17h), pour présenter les projets d'aménagement d'entrée de ville par la zone nord de Quend Plage. Un projet sur lequel le syndicat mixte travaille depuis plusieurs années, et que la municipalité attend non sans impatience pour (re) donner à la localité un coup de boost

notamment touristique. De nombreux aménagements sont prévus sur une vaste superficie aujourd'hui en friche. Les choix engagés au cours de ce projet donneront l'impulsion touristique et économique de Quend-Plage pour les décennies à venir. Il en va de même pour la mise en valeur de son environnement et son cadre de vie. L'idée de la concertation au cours, notamment, de cette réunion demeure de consulter les acteurs locaux et les habi-



Le périmètre de la zone d'aménagement de Quend-Plage





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°4 DU BILAN DE LA CONCERTATION

PLAQUETTE DE LA CONCERTATION (MARS 2015)







Contexte et enjeux du Projet

LE CONTEXTE

Le territoire de la commune de Quend couvre une superficie de 37,78 Km₂. Quend fait partie intégrante du littoral picard, au sein du Marquenterre, entre l'estuaire de l'Authie et le Hâble d'Ault.

Organisée autour de plusieurs noyaux d'habitats, la commune se situe au cœur d'un espace paysager et naturel de grande qualité.

La situation de Quend-Plage-Les Pins (bord de mer, espace dunaire préservé, proximité de grandes infrastructures touristiques) lui confère un caractère stratégique et attractif dans le développement touristique de la côte picarde.

Parmi les espaces clés du développement de la commune figure notamment le périmètre de la "Frange Nord" du centre ville, disposant d'une position charnière entre l'urbanisation de Quend Plage et la ZAC du Royon.

La commune a délégué au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard un droit de préemption sur cet espace. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a décidé de lancer des études d'urbanisme afin de mettre en œuvre un projet de reconquête urbaine portant sur le développement de la frange nord de Quend Plage.

Les objectifs sont de :

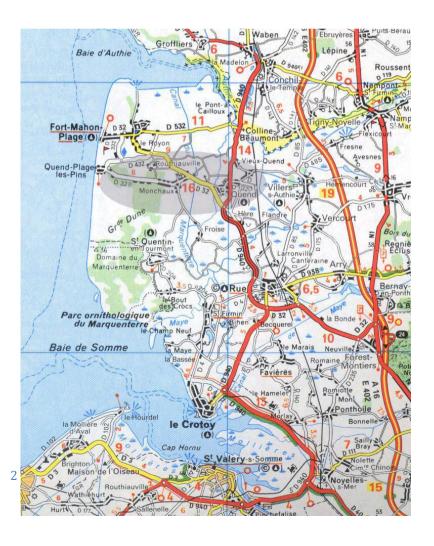
- connecter cette zone avec le site de Belle Dune, traitement des limites avec la dune, traitement de la façade urbaine de « l'entrée du centre ville ».
- créer un pôle d'accueil et d'hébergement pour les touristes (structure hôtelières, auberge de jeunesse) et les travailleurs saisonniers.

La stratégie à mettre en œuvre devra tenir compte de plusieurs enjeux, la réorganisation des flux et dessertes : routières et modes de déplacements doux, la maîtrise du foncier, la prise en compte des besoins de la commune (logements, services, ...) et du Syndicat Mixte (équipements publics, stationnement, valorisation touristique, ...)

Une réflexion préalable à l'aménagement de cette zone, entamée en 2012, a permis de décliner un schéma de structuration urbaine et d'élaborer des études permettant de disposer d'éléments tangibles.

A l'issue de ces études, la commune et le Syndicat Mixte ont donc souhaité se doter d'un outil de maîtrise de l'urbanisation, et d'engager plus avant sa réflexion en mettant en place un véritable projet d'aménagement sur le site "Frange Nord" par le biais d'une programmation urbaine qui débouchera sur une mise en œuvre opérationnelle du schéma d'aménagement retenu, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

ZAC: Ce sont des zones à l'intérieur desquelles la collectivité publique décide d'intervenir pour procéder à la réalisation coordonnée d'équipements publics en vue d'aménager les terrains qu'elle a acquis ou qu'elle acquerra, pour les céder ensuite à des utilisateurs publics ou privés.



DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

Le secteur d'étude est d'environ 5 hectares, celui-ci est localisé à l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine, en prolongement de l'axe principal (l'avenue Adéodat VASSEUR). Il est limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon, au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

L'étude portera sur les 5ha mais aussi sur les emprises de la ZAC du Royon situées à proximité (notamment le long de la RD 332), et le centre ville de Quend Plage, jusqu'au front de mer et un périmètre rapproché intégrant les emprises voisines,

Au centre, se situe l'ilot « La Renaissance – Les Cygnes » à traiter ainsi que ses abords, dans l'objectif de reconquête de son emprise en «trait d'union» entre le cordon dunaire, le centre ville et la ZAC du Royon.

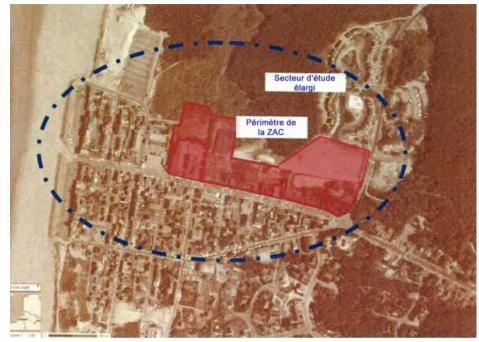
La proximité du massif dunaire et des polarités touristiques et urbaines, oblige à repenser à la fois à l'échelle du quartier mais aussi de façon plus large la question des déplacements piétons et cyclistes notamment.

A l'échelle de la zone d'étude:

Le secteur d'étude est bordé par deux voies structurantes repérables dans la hiérarchisation des espaces publics.

Il s'agira de déterminer une constitution urbaine intégrant l'entité étudiée dans le projet communal global.

Valoriser l'entrée du centre ville de Quend-Plage dans le cadre des aménagements proposés va être l'enieu de cette zone.





DIAGNOSTIC - COMPOSITION ET UNITE DES PAYSAGES

La frange Nord, zone dans laquelle se trouve le périmètre d'étude, est à l'intervalle entre la ville et la dune du Royon.

En tant que « zone tampon », elle profite des ambiances de ces deux ensembles mais est également dépendante de leur dynamique.

Les qualités et enjeux du paysage de cette « zone tampon » ne peuvent donc être complètes qu'en prenant en compte les différentes unités paysagères qui l'entourent.

Or, l'analyse à l'échelle du cordon dunaire et de la ville, a mis en évidence une certaine diversité dans la composition urbaine et naturelle (densité du bâti, cordons dunaires, plantations).

En parcourant la ville, on perçoit une diversité d'ambiances induites par ces composantes :

 « L'entrée de ville » se fait à l'embranchement de l'avenue Vasseur avec l'avenue Foch. Celui-ci marque le seuil de la ville avec, dès son franchissement, une ambiance bien plus urbaine. Pour autant, ce seuil vers la ville n'est nullement signifié et inscrit dans un vocabulaire routier.

Cette unité à son importance puisque depuis le « seuil », l'on peut voir l'ancien parking, qui fait partie de la frange nord.

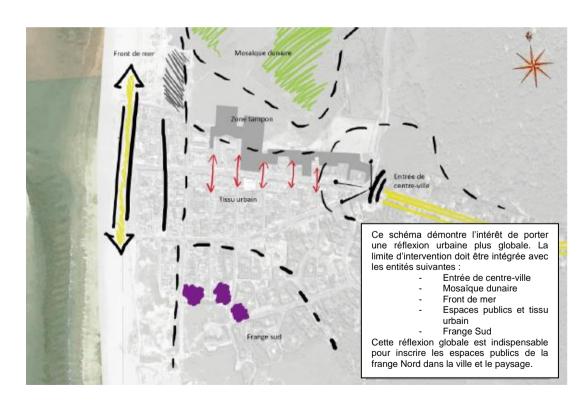
- « Le tissu urbain » présente un bâti dense réparti de manière homogène, porté par deux grandes avenues et entrecoupé de ruelles qui permettent une traversée de la ville avec vue sur les dunes environnantes et notamment la frange nord.
- Au sud, la limite est plus lâche. Elle ouvre des perspectives en direction du relief de la dune des Blancs où la ligne de toits de la ville s'incère dans le fond composé par la forêt.
- « Le front de mer » est une unité à part entière car il s'aligne sur l'axe du cordon littoral et de la plage. Le front bâti est tracé avec dureté, des maisons et immeubles alignées au cordeau et sans le moindre espace interstitiel.

Cette unité s'étend sur trois rues vers l'Est. Elle comprend l'espace piétonnier, espace public majeur dans la ville, coupé en son centre par la « barre » que constitue les Résidences Cygnes / Renaissance, et le no man's land qui l'entoure.

- Plus au Nord, « la mosaïque dunaire » qualifie l'unité paysagère de la dune et de sa végétation. Les dynamiques passées et actuelles de reconquête végétale, qu'elle soit naturelle ou anthropique, va influer sur notre vision de la zone tampon et ce dont elle peut bénéficier.
- La dernière unité paysagère est donc « la zone tampon », prise entre ces 4 premières unités.

Elle se pose en rupture avec le milieu dunaire avec, d'un côté le front constitué par la pinède, et de l'autre celui constitué par les arrières d'immeubles et de jardins.

L'espace ensablé laissé après la destruction de l'ancien parking et celui encore présent sur le front de mer permettent d'éviter l'enfrichement de cette zone et donc de conserver une certaine respiration.



La frange et la limite nord sont assurées par le massif dunaire, véritable limite à l'urbanisation.

A l'est et au sud, l'espace est fermé par la RD allant vers Fort Mahon et par l'axe urbain principal de Quend, important support de la vie de la station balnéaire.

A l'Ouest, du tissu urbain n'est pas structuré autour d'axe de voirie prééminent.









Le cœur de ville, qualifié par la densité et l'ancienneté des constructions, s'organise autour de deux voies principales : l'avenue Vasseur et l'avenue Foch, traversées perpendiculairement par des voies plus étroites parallèles à la côte.

La qualité des rues, ruelles et places de la ville, leur dimension, la place consacrée au piéton et les vues sur le paysage environnant, vont conditionner l'intérêt qu'aura le promeneur à la découverte du patrimoine architectural et paysager qui l'entoure.

<u>Les « fenêtres » de l'avenue</u> <u>Vasseur :</u>

L'avenue Vasseur est la voie principale et structurante de Quend- Plage menant à la mer.

C'est là qu'est la densité de construction la plus élevée, tandis qu'en s'éloignant de l'avenue, le bâti devient plus lâche.

En la longeant, les rues qui la jalonnent offrent des fenêtres successives sur la dune du Royon au Nord mais également de l'autre côté de la ville









Le secteur d'étude se distingue par un « périmètre opérationnel » restreint centré sur l'ilot Renaissance – Les-Cygnes et un « périmètre élargi » englobant l'ensemble du centre ville de Quend Plage et les abords de la frange nord ;

Cette zone bénéficie de plusieurs lignes de bus et d'un accès autoroutier ;

Risques et contraintes : la commune est concernée par un risque de submersion marine. Le secteur d'étude en est toutefois exclu.

LES ENJEUX DU PROJET

- Prendre en compte l'activité touristique existante et le potentiel de développement touristique ;
- intégrer les flux (transports et déplacements) : accès et desserte, offre de transport collectif ;
- créer un maillage de circulations douces et viaires, relié à l'existant.
- développer un habitat adapté au contexte économique : accueil de personnel saisonnier,
- développer un habitat adapté au contexte démographique : accueillir des familles afin d'enrayer le phénomène de vieillissement de la population (grands logements, logements aidés, accession) développer le logement adapté aux personnes âgées (petits logements notamment).

La commune de Quend doit développer une plus grande diversité de logements afin d'atteindre une réelle mixité de la population qui permettra d'enrayer les baisses « cycliques » de population.

Elle doit aujourd'hui proposer une offre de logement adapté à ses besoins très particuliers :

- Pour la population "résidante" : des logements plus petits adaptés aux besoins de jeunes ménages ou d'une population vieillissante cherchant à quitter de grands logements, du logement locatif et du logement en accession, afin de permettre le parcours résidentiel des ménages sur le territoire communal.
- Pour la population liée à l'économie touristique: il s'agit de développer des modes d'hébergements alternatifs à la résidence secondaire, afin notamment de maintenir le nombre de résidences principales disponibles pour les "résidants".

Ces hébergements liés à l'économie touristique doivent répondre à des besoins diversifiés :

- Hébergements pour travailleurs saisonniers,
- Hébergements pour groupes : jeunes et de scolaires,
- Hébergement hôtelier,



Les Objectifs de la ZAC

La station balnéaire de Quend Plage a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et la Commune de QUEND qui depuis 2006 a fait ressortir la nécessité de traiter qualitativement et de créer un lien entre l'espace urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis, et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral.

Dans cette optique, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur la frange nord de Quend-Plage-Les-Pins en vue de créer une opération d'aménagement urbain; notamment de favoriser la politique locale de l'habitat par la création d'une résidence d'accueil pour saisonniers et de lutter contre l'insalubrité de la résidence « la Renaissance ». Dès 2003, le Syndicat Mixte rachetait la partie Renaissance et ainsi 27 des 51 logements « locations de bains de mer », préalable incontournable pour la maîtrise foncière et la reconquête urbaine du cœur de station.

En 2010, la Commune de QUEND a choisi de déléguer ce droit de préemption urbain au profit du Syndicat Mixte et de lui confier la maîtrise d'ouvrage des études relatives à la définition d'un projet de développement de la commune dans ce périmètre, eu égard à ses compétences en matière d'aménagement.

En parallèle de l'établissement d'un montage financier d'opération pour la mise en œuvre de ces études, un programme d'acquisition à l'amiable des appartements de la Résidence des Cygnes en fonction des opportunités de cession a également été établi.

En 2012, après mise en concurrence, un groupe de Cabinets d'études a été retenu pour élaborer un schéma d'aménagement de la Frange Nord de Quend Plage. Ce groupement avec pour mandataire l'Agence d'urbanisme URBANITES, est associée à l'Agence ROUX – Architecte, DSM - Agence de Paysage, Ernst & Young – Société d'Avocats, et Ecosystème – Expert en écologie.

A la suite d'une phase de diagnostic et de l'exploration par ces cabinets des différentes possibilités d'intervention, les études ont conduit à la proposition d'élaboration d'une Zone d'Aménagement Concerté. Cette ZAC s'articule autour de la « barre » que constituent les résidences « Renaissance & Cygnes ».

Cette démarche de définition du devenir de la frange Nord de Quend Plage s'associe pleinement au développement global de la commune retranscrit au sein du Plan Local d'Urbanisme de Quend, en cours d'élaboration.



OBJECTIFS POURSUIVIS

Commune «prisée» du littoral picard, QUEND souhaite se doter d'un outil de maîtrise de l'urbanisation, de la qualité du bâti et des espaces publics et engager plus avant sa réflexion.

Pour cela, un véritable projet d'aménagement de l'ilot « La Renaissance – Les Cygnes » et du secteur «frange nord» par le biais d'une programmation urbaine est recherchée pour déboucher sur une mise en œuvre opérationnelle de la valorisation de la globalité du centre ville et ses espaces publics.

La réflexion préalable au projet d'aménagement, se décline en 4 objectifs principaux :

- Développer l'habitat de la Commune sur la frange nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot La Renaissance- les Cygnes) et les espaces libres tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,
- Développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire, avec le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,
- Préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier"



STRATEGIE D'AMENAGEMENT

- La prise en compte d'un cadre foncier plus large afin de veiller à la continuité urbaine du projet avec le centre ville, le front de mer mais aussi l'espace dunaire et le complexe Belle Dune.
- L'accompagnement urbain de l'entrée du centre ville et des abords de la RD 332 avec un aménagement paysager des abords vers Belle Dune, en continuité d'une construction venant annoncer l'urbanisation de la frange nord, et pouvant accueillir logement spécifique à vocation touristique attendu dans le cadre du projet : résidence pour le personnel saisonnier, auberge de jeunesse.
- Création d'une connexion urbaine: Depuis la RD 332 vers le nouvel ilot Renaissance: Reconstitution des arrières d'ilots: (achèvement de l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement aux logements respectant des densités actuelles, conformément à la loi littorale.
- Facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel :
 - o Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'ilots.
 - o Mise en œuvre d'un plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur :
 - o Création de **liaisons piétonnes et viaires avec le centre ville** et ses services, le massif dunaire et Belle Dune.
 - o Connexion du nouvel ilot La renaissance Les Cygnes, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre ville, le nouvel ilot « Frange Nord » et le massif dunaire.

- La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire :
 - Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale.
 - Les transparences, « **fenêtres urbaines vers les dunes** » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'ilot La renaissance Les Cygnes.
- Reconstitution de l'ilot « La Renaissance Les Cygnes » : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville, création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,
 Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché hebdomadaire.
- L'aménagement d'un nouveau quartier prenant en compte les contraintes de programmation urbaine liées au respect du PLU en cours d'élaboration.



PARTI PAYSAGER

Restructuration urbaine et paysagère de la Frange Nord de Quend Plage par la création d'un ilot urbain, trait d'union avec le massif dunaire, accompagné d'une voirie longitudinale en cœur d'ilot et de dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire.

Afin d'y parvenir, les orientations d'aménagement portent sur **la prise en considération des entités paysagères existantes** en périphérie immédiate du secteur d'étude et des articulations assurant une continuité des tissus existants :

- Marquer le nouveau quartier en 3 strates entre le massif dunaire et la ville de QUEND Plage :
 - o STRATE 1 : La promenade urbaine et piétonne reliant l'entrée de ville et la place offrant ainsi un panorama sur le massif dunaire. Cette promenade aura un gabarit de 2.5m de large favorisant le croisement des piétons. Cette promenade sera accompagnée d'un massif planté de 1m de large afin de préserver le pied du bâtiment.
 - o STRATE 2 : La strate bâtie offrira des fenêtres visuelles sur le massif dunaire depuis le centre-ville.
 - o STRATE 3 : La voie et l'espace paysager gérant les eaux pluviales. Cet espace marque l'interface entre la trame bâtie et les fonds de jardin.

Le quartier est desservi par une voie en sens unique de 3.5m de large accompagnée de stationnements de 2m de large et d'un trottoir de 1.5m de large. Cette voie sera accompagnée d'un alignement d'arbres afin de renforcer le squelette urbain de ce quartier.

• Marquer l'espace public la Renaissance les cygnes

L'ensemble des espaces publics existants de Quend-Plage doivent être à recomposer et/ou valoriser, **dans le cadre d'un projet urbain global**, intégrant notamment l'entrée de Quend-Plage, les places, les axes structurants,Aussi, l'ensemble des places doivent proposer un programme et une thématique particulière afin de favoriser l'attractivité de la ville.

Le quartier est marqué par une place orientée Sud / Ouest – Nord/ Est. Cette orientation offre une fenêtre paysagère généreuse sur le massif dunaire depuis le centre-ville. Une transition piétonne est à prévoir entre la ville et le massif dunaire. Celle-ci s'accroche aux bâtiments et à la place. Cette place devra accueillir des activités de type marché, ... Aussi, elle devra être sobre

au tracé contemporain pour favoriser l'implantation d'activités ludiques et touristiques.

• Reconstitution paysagère entre la ville, Belle dune et le massif dunaire : restauration du milieu dunaire

Le projet tiendra compte des besoins exprimés par les acteurs du territoire en termes d'aménagements d'espaces publics, de desserte du site et des quartiers voisins.

- SEQUENCE PLACE / MASSIF DUNAIRE :

Marquer la transition entre la ville et le massif dunaire. Il est proposé un parc paysager dunaire à l'extrémité de la place. Cette typologie paysagère permet de confirmer et valoriser l'entrée et la transition vers le massif dunaire.

- SEQUENCE PROMENADE PIETONNE / MASSIF DUNAIRE :

- La promenade marque la transition entre le massif dunaire les bâtiments. Elle offre un vrai panorama dans les dunes. Elle doit être accompagnée d'une signalétique pédagogique et parfois d'une petite clôture bois de type ganivelle.
- Cette promenade doit proposer des points de vues panoramiques sur le grand paysage dunaire et forestier.

- SEQUENCE PROMENADE PIETONNE / BELLE DUNE :

- Assurer la liaison piétonne entre les cheminements piétons de Belle Dune et la future ZAC,
- Reconstituer le milieu dunaire sur l'emprise de l'ancien parking.
- Recomposer un point bas en lien avec l'étang au cœur de belle Dune,
- Proposer un panoramique au bord de la route afin d'affirmer cette effet de coulée naturelle.

LE PARTI URBAIN

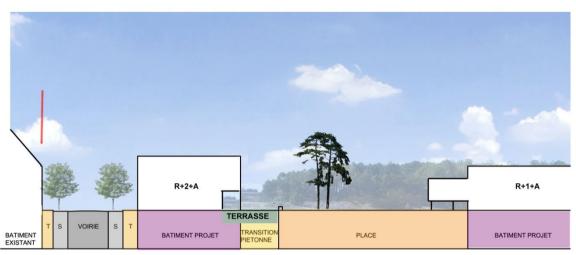
Restructuration urbaine et paysagère de la Frange Nord de Quend Plage par la création d'un ilot urbain, trait d'union avec le massif dunaire, accompagné d'une voirie longitudinale en cœur d'ilot et de dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire.

Afin d'y parvenir, les orientations d'aménagement en termes d'espaces urbains portent sur :

- La prise en considération des structures urbaines existantes en périphérie immédiate du secteur d'étude et des articulations assurant une continuité des tissus existants.
- La qualité de la suture urbaine entre le front à rue de l'avenue Vasseur d'une part et le massif dunaire d'autre part :
 - Recomposition du carrefour de la RD 332 par la création d'une accroche urbaine venant qualifier cette entrée du centre ville ;
 - Création d'un nouvel espace public très qualitatif sur l'ilot La renaissance – les Cygnes, trait d'union entre l'avenue Vasseur et l'espace dunaire.
- La reprise de la forme constitutive des îlots, en s'appuyant sur les impasses existantes et la topographie du site : fenêtres urbaines vers les dunes.
- L'intégration du site dans son environnement paysager et urbain : depuis le massif dunaire, jusqu'à un axe desservant le centre ville et le front de mer, constitué d'habitations ou d'activités commerciales et touristiques.

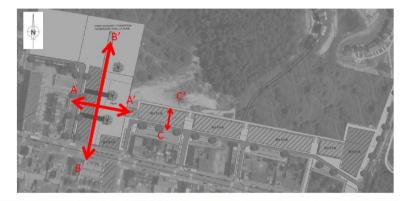
Le projet proposé tient compte des besoins exprimés par la commune en termes de création de stationnements, de desserte du site et des espaces voisins, d'aménagement d'espaces publics de qualité.

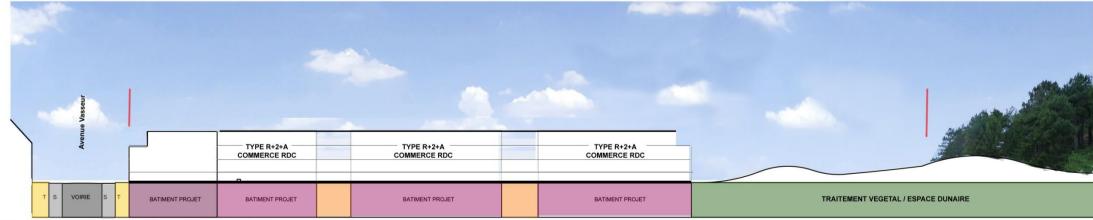




Coupe de principe AA'

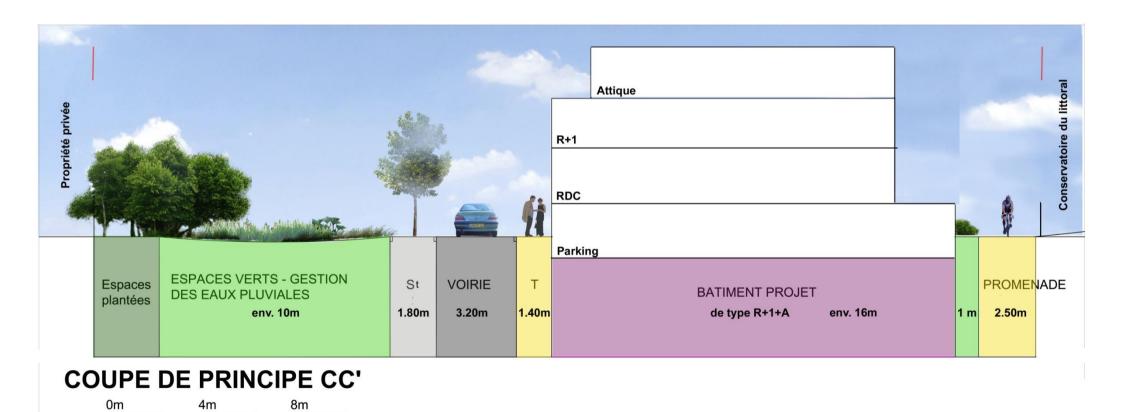






Coupe de principe BB'





2m

6m

10m

La Procédure de Zone d'Aménagement Concertée

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est un outil réglementaire permettant d'aménager et d'équiper des terrains. Elle est régie par les articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure permet :

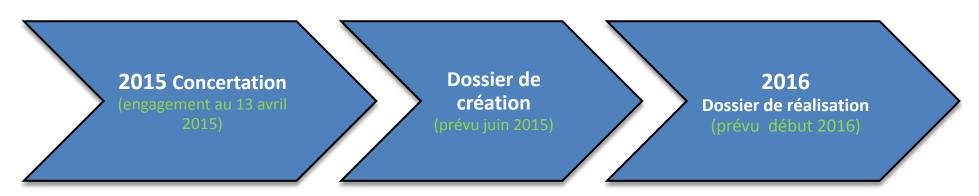
- D'établir et de mener à bien un projet d'urbanisme en concertation avec les habitants et les acteurs locaux,
- de conduire une opération combinant l'acquisition de terrains, leur aménagement et la réalisation d'équipements publics et de constructions,
- d'associer interventions et initiatives privées et publiques.

L'opération consiste en l'aménagement global d'une zone bien définie et ce de manière concertée. L'avenir et la cohérence du projet sont ainsi garantis.

1. LA PROCEDURE:

Elle consiste en 3 étapes, qui permettent de guider et d'orienter les travaux:

- La concertation et ses modalités
- Le dossier de création
- Le dossier de réalisation



2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION:

La première étape de la procédure de ZAC consiste en la mise en œuvre d'une concertation qui vise à présenter à la population les orientations en termes de programmation d'aménagement et à recueillir son avis.

La concertation :

- doit permettre de formaliser des outils à destination de la population et des les mettre à la disposition de chacun,
- doit garantir une bonne information sur le projet et son contenu, en apportant à chaque question une réponse aussi précise que possible. Elle doit aussi permettre une prise en compte des avis et propositions exprimées lors des réunions publiques ou sur les registres et sur les sites internet dédiés.
- elle se poursuit tout au long de l'élaboration du projet, jusqu'à la finalisation des études,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2014, la ville de Quend a entériné la nécessité de traiter qualitativement l'espace milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral. Pour mener à bien cette mission, elle a sollicité le concours du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

C'est ainsi que par délibération en date du 8 Décembre 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS) a défini les modalités de cette concertation.

Ces modalités sont les suivantes :

> Publication d'articles présentant les avancées de ce projet dans le Bulletin d'information communal ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte,

Baiedesomme.org

- > Insertion dans le courrier picard, en page locale, d'un avis annonçant la concertation à compter du 13 avril 2015,
- > Affichage de cet avis sur des panneaux à l'hôtel de Ville de Quend ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte,
- > Tenue d'une première **réunion publique**, dans la salle des fêtes de Quend, devant permettre les échanges entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée. Cette réunion est prévue **le 5 mai à 17h00**.
 - Des affiches d'information de la tenue de cette réunion seront affichées en mairie, office tourisme, et proposées à l'affichage des commerces, et différentes structures animatrices de la commune. Des dépliants seront également présents dans ces structures.
- Mise à la disposition du public du présent dossier de consultation pendant au moins un mois, à compter de la date de publication. Consultable à l'hôtel de Ville de Quend ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant, toute la durée de l'élaboration du projet, ce dossier est accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées d'y inscrire leurs observations qui seront prises en compte lors du bilan de la concertation. Celui-ci sera également téléchargeable sur les sites internet www.mairiedequend.fr et sur www.baiedesomme.org





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°5 DU BILAN DE LA CONCERTATION

DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC MIS À LA CONCERTATION PUBLIQUE (JUIN 2018)

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 5 DU BILAN DE LA CONCERTATION

Suite à la première phase de concertation, les observations du public ont été prises en compte dans le dossier de création de ZAC.

Le dossier modifié a été mis à la concertation du public du 18 juin 2018 au 08 février 2019.

Ce dossier est joint à la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard du 08 mars 2019 relative à l'approbation du dossier de création de ZAC et reprend ces modifications.





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°6 DU BILAN DE LA CONCERTATION

DOSSIER COMMUNIQUÉ DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 6 DU BILAN DE LA CONCERTATION : DOSSIER COMMUNIQUÉ DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Dans le cadre de la seconde phase de concertation, l'étude d'impact a été mise à disposition du public du 07 janvier 2019 au 08 février 2019.

Ce dossier se composait des pièces suivantes :

- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- les avis de l'Autorité Environnementale,
- le mémoire en réponse et ses deux annexes :
 - o les compléments floristiques, phytoécologiques et faunistiques à l'étude d'impact (19/09/2018),
 - o et l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (18/04/2018).

Ce dossier est joint à la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard du 13 mars 2019 relative à l'approbation du bilan de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact.

Ces documents sont consultables dans le présent dossier de demande de déclaration d'utilité publique aux pièces n°11, n°12 et n°13.





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°7 DU BILAN DE LA CONCERTATION

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 05 MAI 2015

Zone d'Aménagement Concerté "Frange nord de Quend" Compte-rendu de la réunion publique du 5 mai 2015

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION

Objet:

Réunion de concertation avec les habitants de Quend , Salle des fêtes de Quend - 17H00 le 5 mai 2015

Présentation du projet de la commune et du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral: ZAC Frange Nord de Quend Plage

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT, rappelle le contexte et les objectifs du projet :

Le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 4,8 hectares :

- > A l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
- Limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- Limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- Au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Le périmètre de réflexion, plus large, englobe les emprises de la ZAC du Royon situés à proximité, et le centre ville de Quend, Plage, jusqu'au front de mer.

Au cœur de ce périmètre, l'ilot la renaissance – Les Cygnes et ses abords. L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace : trait d'union entre l'équipement touristique structurant de Belle Dune et le centre ville.

Le projet s'attache à :

- Traiter les limites avec la dune ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».
- Proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, ...), quelques commerces, des logements, une résidence pour travailleurs saisonniers / auberge de jeunesseun hôtel,). L'espace inséré entre la Frange Nord et les Résidences des Maisons de La Plage pourrait encore accueillir un équipement public à destination de loisirs.

Cathy BRULIN et Johanna LOYER, agence Urbanités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, rappellent les objectifs et les enjeux du projet pour la commune et le syndicat mixte.

Il est rappelé par les habitants que beaucoup de résidants secondaires habitent Quend 10 mois sur 12.

Les habitants font part de leurs attentes en termes de services, commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte. A cela, la réponse apportée est que l'implantation de commerces et leur pérennité est conditionnée à l'installation de « résidents permanents ». Ces résidents sont à attirer tous profils par l'offre de logements permettant l'installation de jeunes, ou encore de retraités à revenus modestes. En outre, cette installation de commerces s'appuie avant tout sur la démarche

privée où avant tout, une attente de reprise d'activité des structures existante est attendue, avec la priorisation des commerces de 1^{ière} nécessité.

D'autre part l'auberge de jeunesse, l'hôtel ciblé pour ce qui le concerne vers une clientèle à la recherche de « confort tout compris », et la résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers (pouvant également être utilisée comme centre de formation) permettront d'accroître la fréquentation de la station hors saison.

. le de logements.

Concernant l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien, des éléments circonstanciés sont apportés :

- Seuls les appartements restant à acquérir au sein de la Résidence des « Cygnes » et le bâti situé aux abords immédiat de l'îlot « Renaissance / Cygnes » sont visés par un projet d'acquisition en vue de la destruction. En dernier recours, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera mise en application.
- En dehors de cet espace compris entre les rues Saint Martin et de Berck, il n'est pas prévu d'acquisition d'appartement ou d'habitation.
- L'ensemble de garages de la rue Ringois est situé au sein du projet d'aménagement. En fonction de la finalisation du programme de ZAC, de la recherche des meilleurs partis architecturaux et urbains, la considération d'une éventuelle acquisition en vue de la démolition totale ou partielle des 14 unités sera étudiée, avec selon nécessité demandée proposition de réinsertion de garages équivalents au sein du projet global.
- Le projet de reconstruction des logements démolis suite à un sinistre, rue Ringois, a été entendu et aura à faire l'objet d'un examen de son intégration au projet.

D'autres riverains s'émeuvent de l'impact potentiel du projet sur le cadre constituant leur environnement. Il est rappelé que l'espace traité est constitué pour l'essentiel de friches, de l'emplacement d'un ancien parking en enrobé. Le foncier situé au Nord de la frange est propriété du Conservatoire du littoral et seule une circulation pédestre douce, réversible y est envisageable pour relier le sentier du Royon. Pour les parties de la ZAC entrant le plus à l'intérieur du massif dunaire, une partie (hangar agricole) sera renaturée sur l'arrière de la propriété avec ouverture d'un belvédère. L'autre propriété privée voisine resterait constructible en frange longeant l'urbanisation de la station, l'arrière demeurant également en espace naturel.

Il est également rappelé que des courriers d'information seront de nouveaux envoyés à l'ensemble des propriétaires fonciers concernés par les acquisitions.

La réunion de concertation est levée après qu'ait été rappelé qu'un cahier de doléance et les éléments du projet sont disponibles tant en Mairie de Quend, qu'au siège du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, Place de l'amiral Courbet à ABBEVILLE.





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°8 DU BILAN DE LA CONCERTATION

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2018

Zone d'Aménagement Concerté "Frange nord de Quend" Compte-rendu de la réunion publique du 10 juillet 2018

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION

Date et lieu : le 10 juillet 2018 à 18H30, Salle des fêtes de Quend

<u>Objet</u>: Présentation du projet de la Commune de Quend et du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard : la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) située sur la frange Nord de Quend-Plage-les-Pins

Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion. Une présentation du projet a été faite par projection d'images commentées par les intervenants.

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT, ouvre la réunion, en précisant que son objet est de partager le plus largement possible sur l'évolution du projet de création de ZAC, et l'avancement de l'opération.

Florian BOUTHORS, directeur du service Aménagement du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a rappelé la procédure de ZAC ainsi que ses principales phases :

- La phase diagnostic comprenant notamment les études environnementales,
- Le dossier de création de ZAC et le dossier de réalisation de ZAC,
- Les acquisitions amiables en cours et la mise en œuvre d'un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui, même si la négociation à l'amiable est recherchée avant tout, permettra d'obtenir la maîtrise foncière par ordonnance d'expropriation.
- La phase opérationnelle de dépôt des autorisations d'urbanisme et de réalisation des travaux par phases.

Cathy BRULIN-MINA, Agence DiversCités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, rappelle les grandes étapes du projet (dont la phase de concertation) ainsi que ses limites.

Le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 2,4 hectares :

- Arrières du Front bâti Nord de l'avenue Adéodat Vasseur, entre la Chapelle et la Rue St Martin
- ➤ Ilot des Résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance », ainsi que les hangars situées à l'arrière de cette barre,
- Intégration d'une voie de liaison entre l'extrémité de la Rue St Martin et la Rue de Lille,
- ➤ Au nord, limitation de l'emprise par l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Des précisions sont apportées sur le périmètre de la ZAC, l'orientation des futurs logements et le devenir des locaux des services techniques (avenue Saint-Martin) en réponse aux demandes formulées.

Le projet s'attache à :

- Traiter les limites avec la dune de manière qualitative ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».
- Proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, stationnements...), quelques commerces, des logements locatifs, mais aussi la volonté de voire se développer la résidence principale, de la résidence de tourisme, et en fonction des partenariats qui pourront être mis en places, de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif.

Les habitants font part de leurs attentes en termes de services, commerces de proximité, de revitalisation du cœur de bourg. L'implantation de commerces et leur pérennité favoriseront à terme l'installation de « résidents permanents ».

- ➤ Donner un traitement qualitatif des espaces publics, pour assurer une liaison avec l'environnement dunaire. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet de travaux de restauration, et d'ouverture du paysage en 2020.
- Des liaisons douces (réversibles) seront aménagées dans ce cadre pour assurer la connexion aux cheminements existants.

Un participant demande si le rétablissement de la voie démontée derrière le cinéma Le Pax est envisageable. Il lui est confirmé que cette situation d'occupation était illégale et ne peut nullement faire l'objet d'accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.

L'attente de la concrétisation du projet d'aménagement et la démolition de la « barre » des résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance » ainsi que des hangars est avancée par plusieurs participants durant la réunion de concertation.

Au cours des échanges avec le public, des précisions sont apportées en matière d'acquisition :

- Plusieurs acquisitions sont en cours. Monsieur le Maire a souligné à ce sujet la volonté de la Commune d'accompagner et de soutenir financièrement ce projet. Le Conseil Municipal de Quend a voté à ces fins un budget conséquent de plus de 800.000 €.
- Au sein de la Résidence des « Cygnes » deux appartements restent à acquérir pour pouvoir envisager la démolition de l'immeuble. Les négociations à l'amiable se poursuivent. Pour les biens ne pouvant être acquis de manière amiable, une procédure de demande de DUP et d'enquête parcellaire en vue d'une procédure d'expropriation permettra à terme d'obtenir la maîtrise foncière des derniers biens.
- Les hangars situés à l'arrière de la résidence « les Cygnes » sont aussi appelés à disparaitre. L'objectif pour un engagement au plus vite d'une requalification de l'ilot « des Cygnes » est de viser une démolition à l'horizon de 2020.

Il est également rappelé que l'offre de logements proposée dans le projet sera diversifiée et comprendra donc des logements à vocation touristique notamment pour les saisonniers ainsi que de l'hôtellerie.

Il est également rappelé au cours de la réunion que le projet de dossier de création de ZAC et un registre sont tenus à la disposition du public à la fois en Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (1 Place de l'Hôtel Dieu à ABBEVILLE).

La réunion publique de concertation est levée vers 19h30.





Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°9 DU BILAN DE LA CONCERTATION

BILAN DE LA CONCERTATION DU 07 JUILLET 2016





BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

préalable à la création de la ZAC de la Frange Nord de Quend à Quend-Plage-Les-Pins

SOMMAIRE

Pre	éambule	3
Dé	eroulement de la concertation	
1.	Information auprès des habitants	4
2.	Déroulement de la concertation - Réunion publique de concertation du 05 mai 2015	6
3.	Synthèse des commentaires recueillis et éléments de réponse	8
4.	Principales propositions des habitants quant à l'aménagement de la Frange Nord de Quend	15
5.	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	16
6.	Etude d'impact	16
Со	nclusion	17

Annexes

- Outils de communication ;
- Extraits de registre de délibérations de la commune de Quend et du Syndicat mixte Baie de Somme grand Littoral Picard ;
- Plaquette de concertation ;
- Compte-rendu de la réunion publique du 05 mai 2015 ;
- Avis sur la frange Nord au regard de l'article L. 121- 13 du code de l'urbanisme (ancien article L.146-4-II du code de l'urbanisme).

Préambule

Le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral Picard a décidé, par délibération en date du 08 décembre 2014, de se porter initiateur de la ZAC de la Frange Nord de Quend et de lancer les consultations nécessaires pour mener à bien la concertation et constituer le dossier de création de ZAC. Cette opération d'aménagement sur la commune de QUEND a pour vocation de contribuer à renforcer l'attractivité du bourg situé en bord de mer.

Le Conseil Municipal de QUEND, en préalable, par voie de délibération en date du 12 octobre 2010 avait dûment accepté le principe d'initiation d'une ZAC sur le périmètre de la frange Nord et mandaté le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour porter la Maîtrise d'ouvrage des études du programme de ZAC.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2014, la ville de Quend a entériné la nécessité de traiter qualitativement l'espace situé en milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier ainsi les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral. Pour mener à bien cette mission, elle a sollicité le concours du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

C'est ainsi que par délibération en date du 8 Décembre 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme (anciennement l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme), a procédé à l'ouverture de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

1. INFORMATION AUPRES DES HABITANTS

Les outils d'annonce de la réunion publique

Afin d'informer le plus grand nombre, le Syndicat Mixte en collaboration avec la commune a élaboré des affiches renseignant sur l'objet, le lieu, la date et l'heure de la réunion publique. Les affiches ont été diffusées sur les panneaux de la mairie et dans les commerces de proximité.

Un avis d'annonce a été publié le journal local (Courrier Picard en date du13 avril 2015).

L'annonce de la réunion a été également relayée via les sites internet du Syndicat Mixte « **baiedesomme.org** » et de la ville de Quend « **mairiedequend.fr** »

Enfin les propriétaires concernés par le projet ont reçu un courrier.

Présentation du projet aux habitants

Un dossier de présentation du projet a été mis à disposition du public du 13 avril 2015 jusqu'au 15 août :

- en mairie de Quend, quotidiennement aux heures d'ouverture du secrétariat, horaires : du lundi au vendredi de 9h-16h00, sans interruption,
- au siège du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard à Abbeville, quotidiennement aux heures d'ouverture du secrétariat, horaires : du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-18h.

Chaque dossier était accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.

Le dossier de présentation du projet a également été disponible en format pdf sur les sites Internet :

- de la ville de Quend à partir du 16 avril 2015,
- du Syndicat mixte Baie de Somme à partir du 16 avril 2015, mise à jour le 04 juin 2015. Il a été consulté 1.586 fois à ce jour. (accès direct depuis la home du site)

Une seule remarque a été relevée dans le registre du Syndicat Mixte, sur 1 page.

En revanche, 6 commentaires et questionnements sur un total de 2,5 pages ont été portés au registre communal.

9 commentaires ont été faits sur le site Internent du Syndicat Mixte.

La presse locale a relayé aussi des informations, soit sur la tenue de la concertation, soit sur le projet.

Ainsi, ont été publiés :

- le 29 avril 2015 « Réunion publique sur l'aménagement de Quend-Plage», article du Journal d'Abbeville informant de la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend,
- le 05 mai 2015 « Un nouveau cadre de vie pour le quartier nord de la ville », article du Courrier Picard rappelant la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend.

Deux nouveaux articles de la presse ont ensuite retracé le déroulement de la réunion publique :

- un article du Courrier Picard « Le futur aménagement inquiète», paru le 07 mai 2015,
- « Tracer l'avenir par les sentiers de Quend-Plage », article du Journal d'Abbeville du 20 mai 2015.

Le Magazine du Syndicat Mixte *Baie de Somme* dans son N° 69 – Eté 2015 a dédié une page au projet « Quend-Plage-Les-Pins, vers un nouveau quartier nord » (diffusion 10 000 exemplaire, envoi en version numérique à 22 000 contacts en juin)

Le présent dossier dresse le bilan de cette concertation. Il comprend également des pièces annexes

2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION - REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION DU 05 MAI 2015

La population a participé activement à cette réunion (+ de 50 personnes). Une présentation du projet a été faite par projection d'images commentées par les intervenants. La plaquette de présentation était également à disposition du public.

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT, rappelle le contexte et les objectifs du projet :

Le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 4,8 hectares :

- ➤ A l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine.
- ➤ limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Le périmètre de réflexion, plus large, englobe les emprises de la ZAC du Royon situés à proximité, du centre ville de Quend- Plage, jusqu'au front de mer.



L'ensemble s'articule autour de l'ilot la renaissance – Les Cygnes et de ses abords.

L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace : trait d'union entre l'équipement touristique structurant de Belle Dune et le centre ville.

Le projet s'attache à :

- Traiter les limites avec la dune ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».
- Proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (places, commerces, logements saisonniers, hôtel,) par des liaisons douces. L'espace inséré entre la Frange Nord et les Résidences des Maisons de La Plage pourrait encore accueillir un équipement public à destination de loisirs.

Cathy BRULIN et Johanna LOYER, agence Urbanités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, rappellent les objectifs et les enjeux du projet pour la commune et le syndicat mixte, porteur de l'opération.

Les habitants font part de leurs attentes, de leurs inquiétudes, et demandes des précisions sur le projet, notamment en termes de services, commerces de proximité, et d'offres de logements.

Il est précisé qu'il est souhaitable d'intégrer au projet une offre mixte et variée de *logements pour* permettre d'accroître la fréquentation de la station:

- Une auberge de jeunesse,
- Un hôtel pour la clientèle à la recherche de « confort tout compris »,
- Une résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers (pouvant également être utilisée aussi comme centre de formation)

A l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien, des éléments circonstanciés sont apportés.

La réunion de concertation est levée après qu'ait été rappelé qu'un cahier de doléances et les éléments du projet sont disponibles tant en Mairie de Quend, qu'au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, à ABBEVILLE.et sur leur site respectif.

Les observations et questions du public (lors de la réunion et sur les registres mis à disposition) ont été portées au compterendu en annexe et regroupées dans le tableau synthétique ci-dessous.

3. SYNTHESE DES COMMENTAIRES RECUEILLIS ET ELEMENTS DE REPONSE

Thèmes soulevés et commentaires	Eléments de réponse
LOGE	MENT
Quel est le devenir de l'immeuble de la Résidence des Cygnes ?	L'objectif du projet est de redynamiser le développement de Quend-Plage. Ainsi, l'ensemble constitué par la « barre » Résidences des « Cygnes » et de la « Renaissance » situé au cœur de la Frange Nord est appelé à disparaitre pour une recomposition globale du secteur.
Propositions de rachat des appartements de la Résidence des Cygnes à un coût d'1/2 à 1/3 du coût d'acquisition d'un nouveau bien. Possibilités d'étudier un transfert de propriété selon le principe de la « dation en	Le coût d'acquisition proposé aux propriétaires disposant encore d'un appartement au sein de la Résidence des Cygnes est basé sur une estimation du service des Domaines, avec marge de négociation de 6 10%. Cette estimation reflète la moyenne des prix de transactions pour des biens équivalents. Pour certains propriétaires, une plus-value a été opérée vis-à-vis de leur prix d'achat en 2001.

paiement » ?	Il semble de nos jours évident que le coût des nouvelles constructions soit
Attentes sur les précisions du projet et réserves émises sur les expropriations possibles des appartements des Cygnes restant à acquérir.	supérieur au coût pouvant être proposé pour un logement du type « bains de mer » de 18 à 36 m². Les mêmes conditions peuvent plus forcément être retrouvées et doivent prendre en compte des plus-values apportées aux biens que ce soit en termes de charges de copropriété, espaces communs, hall d'accueil, d'éléments de confort tels que les isolations thermiques et phoniques, l'accessibilité par ascenseurs.
possibles des appartements des Cygnes restant à acquerir.	Dans ces conditions, l'imagination d'une formule s'inspirant de la dation en paiement ne peut être envisagée que si le propriétaire en place convient de consacrer un apport complémentaire au prix proposé par les Domaines. L'étude de chaque dossier pourra au besoin être considérée au moment du montage des dossiers immobiliers avec nos partenaires de manière à répondre à la potentielle demande.
Concernant l'incertitude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien	Seuls les appartements restant à acquérir au sein de la Résidence des « Cygnes » et le bâti situé aux abords immédiat de l'îlot « Renaissance / Cygnes » sont visés par un projet d'acquisition en vue de la destruction. En dernier recours, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera mise en application.
	En dehors de cet espace compris entre les rues Saint Martin et de Berck, il n'est pas prévu d'acquisition d'appartement ou d'habitation.
Pourquoi prévoir de nouveaux logements ?	La réponse résulte de la nécessaire évolution de Quend-plage vers un bourg vivant à longueur d'année, porteur d'activité économique. Quend compte environ 1 400 habitants au dernier recensement : - 2,3 personnes par ménage, - un vieillissement de la population très marqué, - un solde naturel négatif, - une part de propriétaires occupants importante : 73%, c'est 10 points
	de plus que la moyenne départementale - aucun logement locatif aidé,

- la nécessité d'accueillir des familles et des jeunes ménages afin d'enrayer le phénomène de baisse de la population,
- la nécessité de répondre à l'évolution des besoins en logements pour les plus âgés : des logements plus petits, avec moins de jardin par exemple,
- la nécessité de répondre aux besoins liés à l'économie touristique : accueil de touristes dans des structures adaptées aux besoins actuels (auberge de jeunesse), accueil des travailleurs saisonniers.

ECONOMIE/VIE LOCALE

Attentes des résidents en termes de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte

Malgré un bon nombre de résidents secondaires vivant à Quend-Plage 10 mois sur 12, la désaffectation des commerces locaux ne peut être que constatée.

L'implantation de commerces et leur pérennité est conditionnée par l'installation de « résidents permanents ». Ces résidents sont à attirer, tous profils confondus, par l'offre de logements permettant l'installation de jeunes, ou encore de retraités à revenus modestes. En outre, cette installation de commerces s'appuie sur la démarche privée où avant tout, une attente de reprise d'activité des structures existantes est attendue, avec la priorisation des commerces de 1 ière nécessité.

La multiplicité de types d'hébergements proposés sur la commune (auberge de jeunesse, hôtel ciblé vers une clientèle à la recherche de « confort tout compris », résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers . . .) permettrait d'accroître la fréquentation notamment en hors saison.

« Il y a trop de commerces prévus, les locaux vides aujourd'hui ne trouvent pas preneur, même en saisonnier. Ce ne sont pas les quelques centaines d'habitants en plus qui les feront vivre »

En termes de commerces, un réel travail doit être réalisé. Il ne s'agira pas de multiplier les surfaces commerciales, mais de favoriser leur installation pour qu'elles deviennent économiquement viables. Pour cela, il convient que le schéma de développement prenne en compte l'évolution de la population, l'installation de résidents locaux, des jeunes aux moins jeunes, pour augmenter le nombre de résidents à l'année et revitaliser le bourg.

Quelle répartition pour ces logements ?

A titre indicatif, sur la base de ratios à affiner, la ZAC pourrait accueillir :

urbaine et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'ilots.; Mise en œuvre d'un plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes et s'appuyant sur l'axe structurant constitute par l'avenue Vasseur; Création de liaisons piétonnes et viaires avec le centre ville et ses services, le massif dunaire et Belle Dune. La connexion du nouvel ilot La renaissance – Les Cygnes, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre ville, le nouvel ilot « Frange Nord » et le massif dunaire. La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire : Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale. Les transparences, « fenêtres urbaines vers les dunes » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'ilot La renaissance – Les Cygnes. La reconstitution de l'ilot « La Renaissance – Les Cygnes » : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,	 Construction de logements type II (45 m²) type III (80 m²) et quelques type IV (90 m²) et V (100 m²) : 85 à 90 logements; Construction d'un ensemble de logements saisonniers, environ 30 logements de Type II à III; Construction d'hébergements touristiques : un hôtel d'environ 30 lits, équipé d'une structure de type Spa, en accompagnement de la création d'une nouvelle infrastructure publique; Une auberge de jeunesse offrant aux usagers 40 lits et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités.
	 La facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel: Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'ilots.; Mise en œuvre d'un plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur; Création de liaisons piétonnes et viaires avec le centre ville et ses services, le massif dunaire et Belle Dune. La connexion du nouvel ilot La renaissance – Les Cygnes, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre ville, le nouvel ilot « Frange Nord » et le massif dunaire. La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire : Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale. Les transparences, « fenêtres urbaines vers les dunes » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'ilot La renaissance – Les Cygnes. La reconstitution de l'ilot « La Renaissance – Les Cygnes » : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville, création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements, Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché

devenir de la reconstruction de l'immeuble sinistré, que du projet de démolition des garages.

d'aménagement. En fonction de la finalisation du programme de ZAC, de la recherche des meilleurs partis architecturaux et urbains, la considération d'une éventuelle acquisition en vue de la démolition totale ou partielle des 14 unités sera étudiée, avec selon nécessité demandée ou proposition de réinsertion de garages au sein du projet global.

Le projet de reconstruction des logements démolis suite à un sinistre, rue Ringois, a été entendu et aura à faire l'objet d'un examen de son intégration au projet.

ACCESSIBILITE/TRANSPORT

L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange

Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?

Suite à l'analyse de la configuration urbaine et viaire de Quend-Plage et des soucis de gestion des flux touristiques, la stratégie urbaine vise à lier à la fois les aspects économiques, touristiques, urbains, paysagers, ... qui sont des éléments totalement interdépendants.

Il semblait donc important de recréer une forme urbaine cohérente avec la structure primaire de Quend-plage en proposant une composition urbaine sur la base d'un trident. Ainsi, l'avenue Vasseur, l'avenue Foch et l'avenue Emery trouvent leur connexion en entrée de ville.

Afin de créer la connexion manquante entre l'entrée de ville et l'avenue Emery, la création d'une voirie, pensée comme une circulation "douce" (vélo, piéton, petit train, secours) permet de finaliser le trident déjà amorcé.

Afin de desservir l'ensemble des îlots, les liaisons transversales sont conservées en double sens.

Quant à la circulation douce, elle se connecte à l'entrée de ville mais aussi en continuité de la piste cyclable à venir pour déboucher directement en front de mer. Les vélos trouvent donc une continuité de la piste cyclable pratiquement jusqu'à la mer.

Les jours de grande affluence, ou pendant certaines heures de la journée, il pourrait être envisagé que le secteur piéton soit accessible par aucun véhicule à moteur. Ainsi, la rue Joffre et la rue de Boulogne pourraient temporairement devenir sans issues, juste accessibles par les riverains.

ESPACES NATURELS			
Quel serait l'impact potentiel du projet sur le cadre constituant l'environnement des riverains ?	Il est rappelé que l'espace traité est constitué pour l'essentiel de friches, de l'emplacement d'un ancien parking en enrobé. Le foncier situé au Nord de la frange est propriété du Conservatoire du littoral et seule une circulation pédestre douce, réversible y est envisageable pour relier le sentier du Royon. Pour les parties de la ZAC entrant le plus à l'intérieur du massif dunaire, une partie (hangar agricole) sera renaturée sur l'arrière de la propriété avec ouverture d'un belvédère. L'autre propriété privée voisine resterait constructible en frange longeant l'urbanisation de la station, l'arrière demeurant également en espace naturel.		
Encore des pins qui vont disparaître ?	Ici, le projet ne concerne pas la pinède. Si un ou deux pins devaient disparaitre, rappelons que les espaces traités sont des espaces urbains existants et les délaissés en nature de terrains vagues situés à l'arrière du front bâti Nord de Quend-Plage, à l'Ouest de la RD 332.		
Pierre & vacances a déjà détruit une partie de nos dunes, une partie de notre forêt et notre si belle place du marché	Il est vrai que la Station de Belle Dune a amputé une partie de la dune entre Quend-Plage-les-Pins et Fort-Mahon Plage. Il faut seulement remettre cette opération dans son contexte où, il y a 40 ans, la seule zone du massif dunaire du Marquenterre concédée à l'aménagement était ce secteur, avec en contrepartie, la mise en protection totale d'un ensemble de dunes de 3.000 ha. Les possibilités de développement pour les communes littorales se limitent aujourd'hui à quelques espaces au sein du tissu urbain ou franges comme celle au Nord de Quend-Plage. L'objectif est ici d'encadrer le développement de la commune tant sur les aspects économiques, logement, que touristiques, par des propositions respectueuses de la consommation des espaces. Il y a aucun charme ni intérêt à mettre sous cloche les espaces en désuétude de la Frange Nord et se satisfaire de la perception vers les arrières de bâtis actuels.		

MODAL	ITFS	DF (III PINOS	.TATION
IVIODAL		\mathbf{D} L \mathbf{V}	JUINGUL	. I A I IUI

Une réunion publique de concertation un mardi à 17H00, une méconnaissance de la "vie réelle" ou une volonté affirmée de restreindre a minima la portée de la consultation ?

Vos remarques ont été entendues et nous comprenons tout à fait que cet horaire ne soit pas compatible avec les obligations de tout un chacun. Néanmoins, nous ne pouvons modifier la date et l'horaire de cette réunion, ceux-ci-ayant été largement diffusés et publiés. Sachez toutefois que cette réunion est une première réunion d'information. De plus, notez que le Syndicat Mixte s'engage à recevoir, sur rendez-vous, toute personne sollicitant plus d'informations.

« Ca serait bien de les faire à partir de 19h »

Le fait que la date se situe en période de congés de l'Académie concernée pour la commune de Quend peut être une circonstance atténuante!

« Et nous, petits vacanciers qui louons plusieurs fois dans l'année, auront nous un droit de parole ? »

Il s'agit de l'objectif de cette concertation. Un registre des observations est ouvert à cet effet tant en Mairie de QUEND, qu'au siège du Syndicat Mixte à ABBEVILLE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

« Avant de se lancer dans une nouvelle zone d'urbanisation, il serait déjà préférable et prioritaire de s'occuper et de remettre en état la station actuelle et des équipements existants et inexistants »

Des efforts et aménagements ont déjà été entrepris par la commune dans ce sens. Il reste évidemment encore à faire, mais tout ne peut-être mobilisé pour le seul cœur de station.

« Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager: la dune est conservée et même valorisée.

Aussi, il faut s'attacher à penser à l'avenir et ce qui pourra encore être envisagé pour préserver un développement cohérent de la commune.

Je doute sur les constructions car ce que nous avons vu se construire à Quend ces dernières années n'est pas très esthétique »

L'un des objectifs est effectivement la mise en valeur du patrimoine paysager. Quant à l'insertion des projets, l'un des objectifs de la proposition d'un programme de ZAC est de constituer des partenariats avec le privé et il s'agit bien ici de fixer des partis et cadres architecturaux des constructions.

4. PRINCIPALES PROPOSITIONS DES HABITANTS QUANT A L'AMENAGEMENT DE LA FRANGE NORD DE QUEND

LOGEMENT

Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent QUEND 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer.

ECONOMIE/VIE LOCALE

Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte

ACCESSIBILITE/TRANSPORT

L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?

ESPACES NATURELS / DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager: la dune est conservée et même valorisée.

5. COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Le projet de la ZAC de la Frange Nord de QUEND est soumis aux dispositions de l'article L. 121- 13 du code de l'urbanisme (ancien article L.146-4-II du code de l'urbanisme). Un dossier a été présenté par Monsieur le Maire de Quend aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Aménagement du Territoire et Urbanisme – Bureau de la Planification des Territoires en vue de son passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Par correspondance en date du 17 août 2015, le Sous-Préfet propose un avis favorable à la recomposition de la Frange Nord de QUEND.

6. ETUDE D'IMPACT

Une demande d'examen formulée par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard auprès de l'autorité environnementale sur la nécessité d'une étude d'impact à été entreprise conformément à la réglementation. La décision du Préfet de Région Picardie du 14 janvier 2015 a conclu à la soumission du projet de ZAC de la Frange Nord de QUEND à l'étude d'impact.

Un dossier d'étude d'impact a ainsi été constitué et transmis à l'Autorité environnementale le 08 avril 2016. En cas d'avis favorable, une enquête publique sur l'étude d'impact sera mise en œuvre.

Conclusion

La concertation des habitants dans le cadre de la procédure de ZAC a montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la Frange Nord de Quend.

Si les avancées de propositions pouvant être faites aux personnes encore propriétaires d'appartements au sein de la Résidence des « Cygnes » ne sont à ce jour non formalisables, le constat d'intervenir sur le périmètre de la frange Nord pour réamorcer la dynamique urbaine et économique de Quend est établi.

En effet, la rénovation urbaine d'espaces publics comme la place centrale, l'ouverture visuelle de la ville vers le milieu naturel dunaire avoisinant, l'irrigation au moyen de dessertes douces des impasses urbanisées de cette frange et la jonction avec l'éco-village de Belle Dune sont perçues comme déterminantes dans la recomposition de l'entrée de ville et nécessaires pour que Quend-Plage se façonne une nouvelle image et rétablisse les bases d'une attractivité retrouvée.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, liens avec le centre-bourg, bouclage des circulations douces.... Elles seront traitées dans les différentes composantes du projet pour assurer sa vitalité et guider son évolution.

Un intérêt et une attention réelle existent pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages, mais aussi de nouvelles offres comme l'hôtellerie tout confort, Les attentes se situent également dans l'accueil d'une résidence pour travailleurs saisonnier ou encor une auberge de jeunesse associées au développement du commerce de proximité de 1^{ière} nécessité.

Quend est dans l'attente de ce nouvel essor pour redynamiser son économie et l'animation du bourg balnéaire à l'année.





ANNEXE 1: Outils de communication





ANNEXE 2 : Extraits de registre de délibérations de la commune de Quend et du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard





ANNEXE 3 : Plaquette de concertation





ANNEXE 4 : Compte-rendu de la réunion publique du 05 mai 2015





ANNEXE 5 : Avis sur la frange Nord au regard de l'article L.121-13 du code de l'urbanisme



1, rue de l'Hôtel Dieu 80100 Abbeville

Tél.: 03 22 20 60 30 www.baiedesomme.org contact@baiedesomme.fr



1 Rue de la Mairie 80120 Quend

Tél.: 03 22 23 21 20 www.villedequend.fr contact@villedequend.fr